



MIVILUDES

**Rapport d'activité 2016
et premier semestre 2017**

Études

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires



Rapport d'activité
2016
et 1^{er} semestre 2017

Études

Avant-propos du président

Ce rapport d'activité de la Miviludes couvre la période de 2016 au 30 juin 2017 et reflète une période de consolidation pour la Mission qui a continué à développer les tâches qui lui sont imparties par le décret 2002-1392 du 28 novembre 2002.

La détection et l'analyse des dérives de caractère sectaire restent au cœur de son activité – nourrie de plus de 2 300 signalements en 2016 – comme la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics.

La Miviludes a ainsi contribué à la tenue de près de 40 réunions, consacrées aux dérives sectaires, dans les départements de métropole et d'outre-mer sous l'autorité des Préfets, avec les Procureurs de la République et les différents services de l'Etat.

La Mission a continué à animer de nombreuses séances de formation dans diverses administrations (Justice, Police, Gendarmerie, Éducation nationale...) et auprès de publics issus notamment des professions de santé.

Enfin la Miviludes s'efforce de mettre en évidence le rôle parfois méconnu que jouent les mouvements sectaires dans le secteur de la formation professionnelle. Elle a contribué à montrer l'origine de ces mouvements dans la maltraitance des personnes âgées, public vulnérable en butte trop souvent à une prédation financière sous le couvert d'une aide bénévole.

La Miviludes s'est inscrite résolument dans la nécessaire défense de la pensée rationnelle notamment en luttant sans relâche contre les dérives sectaires dans le domaine de la santé où les pseudos thérapeutes déviants

sont toujours plus nombreux et imaginatifs. À cet égard, elle continue à informer le grand public du danger des dérives sectaires grâce aux médias.

Quelques retentissantes condamnations judiciaires obtenues sur le fondement de l'article 223-15-2 du code pénal qui punit la sujétion psychologique montrent que les victimes de l'emprise sectaire sont de mieux en mieux prises en compte par la justice.

Conformément aux souhaits du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, la Miviludes a contribué à la prévention de la radicalisation, répondant aux demandes de formation du Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) et du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Enfin elle a fait partie de la délégation française à la conférence de l'OSCE sur la liberté religieuse (BDDIM), qui se tient chaque année à Varsovie

Avec des moyens constants, la petite équipe de la Mission (15 agents) forte de sa compétence reconnue a montré son engagement et sa disponibilité.

La Miviludes mettra dans les années qui viennent cette expérience et son énergie au service des citoyens et des pouvoirs publics.

Serge Blisko

Sommaire

4 Avant-propos du président

8 Données clés

Première partie

11 Observation et analyse du risque sectaire

14 Répartition des demandes adressées à la Mission

17 Les tendances majeures

36 Dans le domaine de la santé, focus sur deux méthodes particulièrement inquiétantes : reiki et kinésiologie

40 Dans le domaine économique :
la vente multiniveau, de l'escroquerie à la dérive de nature sectaire

Deuxième partie

45 Actions des pouvoirs publics face aux dérives sectaires

49 Coopérations institutionnelles

58 Répondre au besoin de formation et d'information du public

61 Adaptation de la Mission aux nouveaux enjeux

64 Contribution du ministère de l'Éducation nationale

67 Cadre d'intervention de la Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

71 Contribution de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

73 Contribution de la Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

77 Contribution de la Direction générale de la gendarmerie nationale

82 Contribution de la Direction générale de la police nationale

Troisième partie

**87 Renforcement de la contribution à la prévention
de la radicalisation**

89 Un effort de compréhension du processus de radicalisation

93 Groupe de travail sur la prise en charge de personnes radicalisées

94 Extrait du rapport d'étape

Quatrième partie

111 Études

**115 La résistance aux vaccinations :
d'un défi de santé publique à un enjeu de société**

Lucie Guimier

118 Le refus vaccinal, une décision qui a des répercussions sur la santé publique

127 Des messages contradictoires sur les vaccins qui nourrissent la défiance de la population

135 Conclusion

136 Bibliographie

139 Spécificités des violences exercées à l'encontre des enfants dans les groupes sectaires

Delphine Guérard

140 Le phénomène sectaire dans ses généralités concernant les enfants

142 Les violences exercées dans les groupes sectaires

145 Destructivité de l'emprise et attaque de la vie psychique du sujet : la violence sectaire

149 Répercussions psychologiques et spécificités d'un tel traumatisme

152 Bibliographie

153 Les maltraitances financières à l'égard des personnes âgées

Alain Koskas

157 Mécanismes cognitifs et résonances émotionnelles dans le processus de radicalisation violente

Bilel Ainine

161 Déconstruire le discours des radicalisés

172 Variables émotionnelles dans le processus de radicalisation violente

176 Conclusion

178 Bibliographie

Données clés

Évolution du nombre de demandes adressées à la Miviludes

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	1 ^{er} semestre 2017
1 825	2 342	2 800	2 400	2 337	2 160	2 323	1 318

Les demandes adressées via les formulaires en ligne sur le site de la Miviludes représentent 88 % des contacts.

Répartitions par catégorie de demandeurs

En %

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	1 ^{er} semestre 2017
Particuliers	50	52	67	79	77	78	91	80
Administrations	27,5	30	20	18	18	15	7	13
Associations	10,5	11	6	2	3	4	1	5
Entreprises	5,0	5	6	1	2	3	1	2
Avocats	1,5	1	1					

— En 2016 sur 2323 demandes : 1571 demandes d'avis (68 %) dont 141 interrogations émanant des pouvoirs publics et 515 signalements de situations préoccupantes et 278 courriers divers.

Évolution de la répartition par pôles

En %

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	1 ^{er} semestre 2017
Sécurité	34	25	26	33	31	21	19,5	19
Mineurs	22	15	13	24	22	15	14	19
Santé	22	23	21	39	40	39	46	42
Économie-Travail – Formation professionnelle	17	15	16	2,5	4	21	15,5	14
Attribution multiple	5	22	24	1,5	3	4	5	6

Suite données aux demandes

Année	2013	2014	2015	2016
Réponses écrites	1 335	1 025	1 256	1 150
Transmission et signalements aux autorités publiques	194	140	166	nd*
- dont ARS et ordres professionnels	99	88	75	84
- dont Procureur de la République	7	9	8	9

* Non disponible.

Formations délivrées en 2015 et au 1^{er} semestre 2016

	2015	2016	1 ^{er} semestre 2017
Formations et sensibilisation sur les dérives sectaires	35	55	20
Formations et sensibilisation sur le processus de radicalisation	74	112	53
Formations de formateurs	3	/	
Total des formations délivrées	112	167	73

Réunions de travail

	2015	2016	1 ^{er} semestre 2017
Réunions des instances de la Miviludes (Conseil d'orientation et Comité exécutif de pilotage opérationnel)	3	3	2
Réunions en préfecture	92	77	27
dont participations aux réunions des groupes de travail restreint à dimension opérationnelle réunis annuellement par le préfet (circulaire du ministère de l'Intérieur du 25 février 2008)	27	32	7
dont déplacements en outre-mer	2	2	4
Participation à des réunions de travail interministérielles et avec des acteurs de la vigilance et de la prévention des dérives sectaires et de la radicalisation	41	35*	-
Participation à des colloques, conférences et des journées annuelles	16	19	9
Participation à des rencontres internationales dont 4 à l'étranger (Munich, Varsovie, et deux déplacements à Bruxelles)	5	5	2

* Dont quatre organisées par la Miviludes.

Évolution des crédits de fonctionnement

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
133640 €	128500 €	120250 €	110000 €	90000 €	76000 €	93000 €

Effectifs de la Miviludes au 30 juin 2017

15 agents dont :

5 fonctionnaires des Services du Premier ministre,

8 fonctionnaires mis à disposition,

2 contractuels des services du Premier ministre

A+	A	C
2	9	4



Première partie

**Observation et analyse
du risque sectaire**

La Miviludes évoque depuis plusieurs années l'évolution du phénomène sectaire qui gagne des secteurs importants comme la santé, l'éducation ou la formation professionnelle, et qui investit les sujets de préoccupation et les angoisses des contemporains tels que la protection de l'environnement. Le risque sectaire se rencontre aussi bien derrière des offres de développement spirituel, des promesses de solutions face à toutes sortes de difficultés ou des propositions alternatives au modèle socio-économique. Loin de se placer comme on pourrait le penser *a priori* sur le registre philosophique, éthique ou métaphysique, le démarchage de nouveaux adeptes se fait parfois par une accroche des plus triviales. L'utilisation des réseaux sociaux se développe et se sophistique pour atteindre des personnes plus réceptives à des types de discours à contre-courant de la pensée dominante et pour isoler l'adepte en l'intégrant dans une communauté virtuelle.

La Miviludes doit s'adapter en permanence pour l'observation précise du phénomène qui se caractérise par la multiplication de groupuscules potentiellement dangereux qui exploitent des voies nouvelles de séduction et développent des activités illicites. Le travail documentaire de la Mission, au gré des signalements et des interrogations qui lui parviennent, se tourne vers la cartographie de nébuleuses de mouvements. La cartographie fait apparaître des connexions entre des organismes au discours public qui prend soin de rester dans le cadre légal, mais qui constitue une vitrine cachant des activités répréhensibles. Le traitement de la masse d'informations collectée sur Internet et son analyse représente un travail de plus en plus important.

L'élément le plus notable sur les dernières années, et particulièrement en 2016, réside dans la diversité des demandes adressées à la Miviludes. Diversité au sens où près d'une centaine d'interrogations ont porté sur des groupes jusqu'alors inconnus du service, du moins sous l'intitulé mentionné. La relative stabilité du nombre de demandes adressées à la Mission depuis plusieurs années pourrait donner une image trompeuse de stabilité du risque sectaire. Or, vont à l'encontre de cette idée, d'une part le nombre important de sollicitations adressées aux associations spécialisées sur le phénomène sectaire, d'autre part la multiplication des offres qui présentent un risque de dérives de nature sectaire, particulièrement visibles sur les réseaux sociaux.

Répartition des demandes adressées à la Mission

En 2016, 2 323 demandes ont été adressées à la Miviludes, ce qui après la légère baisse constatée en 2015 (2 160) indique que la question des dérives sectaires reste prégnante. Ce constat n'est pas démenti par les 1 318 demandes enregistrées au 1^{er} semestre 2017.

Celles-ci sont pour la plupart adressées via les formulaires en ligne sur le site de la Miviludes qui représentent 88 % des contacts. Le traitement de l'ensemble des demandes a été intégralement dématérialisé depuis la mise en place de l'application de gestion informatisée du courrier fin 2015.

Les demandeurs sont très majoritairement des particuliers (90 % en 2016 et 80 % au 1^{er} semestre 2017).

Les sollicitations adressées sous forme de demande d'avis ont représenté 68 % en 2016 et 78 % au 1^{er} semestre 2017. La Mission a réceptionné 515 signalements de situations préoccupantes en 2016 soit 22 % du total des sollicitations.

Le travail des conseillers de la Miviludes consiste aussi à repérer les signes d'un appel ou d'une situation difficile et potentiellement dangereuse. Sur les 1 571 demandes d'avis réceptionnées en 2016, certaines ont donc nécessité, au-delà de l'analyse des données déjà collectées et de l'actualisation de la documentation, de prendre contact avec le demandeur pour analyser une situation que l'on suppose le concerner directement ou concerner ses proches.

Les conseillers rencontrent des familles de victimes pour éclairer des situations et orienter les actions, soit dans les locaux de la Mission soit lors de déplacements qui permettent en outre de rencontrer des services et des associations qui assurent localement un suivi. Au cours de l'année 2016, ce sont en moyenne deux dossiers nouveaux par semaine qui ont fait l'objet de ce type de rencontres.

Aux courriers et courriels enregistrés dans l'application de gestion, il faut ajouter à la charge globale de travail des conseillers, les demandes de conseil par téléphone émanant des différents services publics ou autorités avec lesquels ils sont en relation. Par exemple, le pôle sécurité a régulièrement apporté son expérience à des enquêteurs judiciaires, notamment sur la conduite des auditions.

La Mission a reçu 141 interrogations émanant des pouvoirs publics en 2016. Il s'agit de demandes de collectivités locales sur des mouvements inquiétants qui cherchent à louer des salles, à organiser des activités dans des établissements publics ou dans des écoles dans le cadre de l'accueil périscolaire. Le pôle Communication et relation avec les élus apporte les réponses à ce type d'interrogations. Il peut aussi transmettre des informations aux élus sur des situations qui intéressent leur territoire.

Émanant des pouvoirs publics, on note les demandes des services de police judiciaire ou des procureurs le plus souvent sous forme de réquisitions judiciaires (8 reçues au 1^{er} semestre 2017). Enfin, sont classées dans cette rubrique, les demandes des ordres professionnels et particulièrement le Conseil de l'Ordre des Médecins et de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes.

Répartition par pôles

La répartition des signalements entre les 4 pôles thématiques de la Mission – Santé, Mineurs, Sécurité, Économie-finances et formation professionnelle – a peu évolué entre 2015 et 2016. Elle donne une orientation des secteurs où se manifestent les risques de dérives de nature sectaire.

Il faut aussi noter que 50 % des interrogations ont été traitées en 2016 par la Secrétaire générale et la responsable de la documentation sans attribution à un pôle. Il s'agit des demandes d'avis sur des mouvements sur lesquels la Mission a déjà pris position, sur des mouvements qui ne lui ont encore jamais été signalés, sur des questions d'ordre général, juridique ou politique, ou sur des sujets très médiatisés.

S'agissant des dossiers qui nécessitent une intervention et un suivi, le domaine de la santé et du bien-être renforce encore sa prééminence, le pôle qui lui est dédié et ses deux conseillers restant le premier secteur avec 46 % des dossiers attribués aux conseillers en 2016 et 42 % sur le 1^{er} semestre 2017. Cette part est en augmentation puisqu'elle était de 40 % en 2014, et de 39 % en 2015.

Le pôle Mineurs a traité, en 2016, 14 % des dossiers attribués aux conseillers, cette part ayant augmenté au 1^{er} semestre 2017 avec 19 % des dossiers. La question de l'adhésion d'un des deux parents à de nouvelles

croyances est fréquente, l'autre sujet majeur étant l'augmentation du risque sectaire à la faveur d'un engouement pour l'enseignement hors contrat et l'enseignement à domicile. Les cas de mineurs directement approchés et séduits par des groupes sectaires sont plus rares, si l'on veut bien exclure la question de la radicalisation djihadiste où des recruteurs ciblent de très jeunes adolescents.

Le pôle Économie – Travail-Formation professionnelle a retrouvé, grâce au recrutement d'une conseillère spécialisée en 2015, un niveau d'activité important pour la Mission. Le pôle a traité un peu plus 15 % des dossiers attribués aux conseillers en 2016 et 14 % au 1^{er} semestre 2017. Il a aussi été associé, comme le pôle Sécurité, à la prise en charge de dossiers complexes. Les systèmes de vente multiniveau qui recèlent une emprise sectaire, comme certaines formations de développement personnel et de coaching sont des sujets traités exclusivement par ce pôle. Cependant, les détournements financiers, les abus financiers, les abus de la notion de bénévolat, le travail dissimulé sont des questions qui traversent de nombreux dossiers sur lesquels le pôle apporte son expertise.

Plus transversal encore, le pôle Sécurité, qui a assuré le suivi d'environ 19 % des dossiers attribués aux pôles en 2016 et au 1^{er} semestre 2017, intervient lorsque la sécurité des personnes est très directement en cause dans les signalements. Un conseiller du pôle est en outre toujours présent à l'audition des familles de victime qui souhaitent être entendues par la Miviludes. En moyenne, les conseillers ont reçu deux à trois fois par semaine des proches ou des témoins. Les auditions peuvent aussi se faire dans le cadre de déplacements en région pour des dossiers complexes qui requièrent de rencontrer des services qui localement doivent intervenir.

Enfin, 5 % des dossiers en 2016 et 7 % au 1^{er} semestre 2017 sont d'emblée attribués à deux ou trois pôles conjointement pour favoriser la coopération institutionnelle que les conseillers sont capables de mettre en œuvre avec leur administration d'origine pour saisir toutes les dimensions de dossiers complexes.

La répartition par pôles, qui reste dépendante de la charge de travail et des disponibilités des conseillers, ne suffit pas à mettre en évidence des tendances et seule une analyse plus fine fait apparaître les secteurs où le risque de nature sectaire se développe.

Les tendances majeures

Pour la deuxième année consécutive, la Miviludes réalise une ventilation des demandes qui lui sont adressées par type de mouvements. Les données présentées dans le tableau ci-après correspondent aux signalements ou aux interrogations qui expriment une inquiétude sur un mouvement, un groupe, une méthode ou une personne clairement identifiés. Cela explique que seules 65 % des demandes adressées à la Mission en 2016 ont été ventilées.

L'évolution entre 2015 et 2016 fait apparaître une nette augmentation des interrogations sur les thérapies alternatives et une augmentation légère concernant la scientologie et les groupes se situant dans la mouvance catholique intégriste. On observe une baisse des interrogations portant sur l'islam radical et une baisse plus légère dans le domaine de la psycho-spiritualité. Cependant, en dehors des demandes liées à l'islam qui ont été effectivement moins nombreuses, il n'y a pas de changements majeurs dans les grands domaines où s'exprime le risque sectaire.

Ventilation des demandes par type de mouvements

Typologie	2015	2016
Médecine complémentaire et alternative	214	395
Psychothérapie et développement personnel	170	189
Psycho-spiritualité	86	68
Mouvance évangélique	195	212
Spiritualité orientale et mouvance bouddhiste	112	126
Mouvance New Age	81	86
Scientologie	54	69
Témoins de Jéhovah	59	67
Mouvance catholique	38	60
Magnétisme et médiumnité	24	47
Systèmes de ventes pyramidales	55	42
Islam rigoriste, salafisme et radicalisation djihadiste	60	36
Néo-chamanisme	25	28
Mouvements divers	53	72
Total des signalements mentionnant explicitement un mouvement	1 173	1 497

L'année 2016 et le 1^{er} semestre 2017 ont confirmé les inquiétudes sur les nombreuses offres potentiellement sectaires dans le domaine de la santé, du bien-être et du développement personnel. Beaucoup de propositions dans ce domaine ont une approche « psychothérapique » reposant sur le postulat que le malade ou la personne insatisfaite de sa vie est entravée et peut se libérer et libérer son potentiel de guérison, d'épanouissement, ou de réussite. Si on additionne les demandes portant sur des thérapies

alternatives, celles qui portent sur des approches exclusivement psychologiques et le domaine du psycho-spirituel, ce sont 652 interrogations qui mentionnent explicitement des inquiétudes sur une méthode, un thérapeute ou un groupe.

Les interrogations sur quelques groupes évangélistes et pentôtistes au sein desquels le discours ou le comportement des dirigeants inquiètent se sont élevées à 212. Certaines personnalités ont suscité des signalements qui incitent à la vigilance. On pense notamment au fondateur de l'ANJC (Alliance des Nations pour Jésus-Christ, 7 signalements en 2016 et début 2017) ou dans un autre registre aux sermons enflammés de Zouloula100 sur Youtube (5 signalements).

“ Je suis très inquiète pour ma fille âgée de 17 ans^{1/2} dont le comportement a changé depuis quelques mois (mensonges et dissimulation, agressivité, insolence, addiction aux réseaux sociaux...). J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait de la crise d'adolescence mais j'ai découvert récemment un dossier dissimulé dans ses affaires composé d'un gros document (une version de la bible) relié manuellement, comportant une référence à un site internet (www.bibledejesuschrist.org édité par ANJC production). Les quelques recherches effectuées sur internet sur ce site et cette organisme d'édition ne m'ont pas du tout rassurée. J'y ai trouvé des références à un groupe [...]. Pourriez-vous me donner votre avis sur le document cité précédemment et la marche à suivre si vous le jugez nécessaire. [Enregistré le 17/06/2017]

“ Il y a 1 an j'ai fait la connaissance d'une personne qui est venue nous présenter la vérité ayant une soif et l'envie de connaître le véritable Dieu. Nous nous sommes laissés séduire par une personne qui nous enseignait des choses que jamais nous n'avions entendues ailleurs. Ensuite nous avons adhérer à un groupe Facebook dénommé [...] Cette personne se faisait passer pour le 2^e né de toute la création [...]. Nous avions des conférences téléphoniques toute la semaine jusqu'à même récemment. Nous étions une centaine à lui verser tous les mois de l'argent, à l'entretenir. Nous étions sous son joug et nous avons découvert l'arnaque et le réveil est difficile. C'est en cela que je sollicite votre aide pour connaître les démarches à suivre pour qu'il ne puisse plus nuire à quiconque merci. [Enregistré le 12/04/2017]

Dans le domaine de la spiritualité « orientale » – pseudo-bouddhisme ou pseudo-hindouisme –, on observe peu d'évolution dans les interrogations. Ce sont en effet toujours les mêmes mouvements qui suscitent des inquiétudes, liées à des ruptures de comportement et de socialisation, un changement d'attitude de l'adepte à l'égard de ses proches. Souvent sur la défensive quand les proches expriment des interrogations, les adeptes déclarent que c'est leur choix libre et éclairé. Deux mouvements ont fait particulièrement l'objet d'interrogations : l'Association culturelle Soka du bouddhisme Nichiren, anciennement Soka Gakkai (19 interrogations) et le Reiyukai (9 interrogations) qui font partie des « nouvelle religions »

d'origine japonaise. Les témoignages évoquent un fort prosélytisme, l'importance de l'entraide entre leurs membres, une progression spirituelle liée à la capacité de recrutement de chaque adepte. On peut aussi relever 13 signalements sur le comportement du lama tibétain, fondateur des centres Rigpa, Sogyal Rinpoche¹.

“ Je voudrais avoir votre avis sur la Soka Gakkai. 2 personnes de ma famille y sont rentrées et elles pensent avoir trouvé les clés du bonheur et ont perdu tout esprit critique. Elles sont maintenant entourées de personnes du même groupe et font des prières répétitives. Faut-il s'inquiéter pour elles ? [Enregistré le 13/12/2016]

La mouvance New Age n'a pas suscité plus d'interrogations que les années précédentes (86 demandes en 2016), mais l'éclectisme et le syncrétisme qui la caractérise continue d'inspirer de nombreux petits groupes. Il est parfois artificiel de classer à part les demandes qui concernent des médiums (47 demandes) qui reprennent les grands thèmes New Age : emprunts à l'hindouisme (réincarnation, corps énergétique, chakras) et aux traditions orientales (méditation, yoga, médecines traditionnelles) ; l'éveil spirituel et la communication avec les entités spirituelles ; la recherche de l'étincelle divine dont l'homme est porteur ; l'importance de la figure christique ; le millénarisme non violent et le retour à la nature ; l'accomplissement personnel, la recherche d'harmonie². De même le néo-chamanisme (28 demandes) partage avec la mouvance New Age de nombreux thèmes. S'agissant du néo-chamanisme, le risque pour les adeptes augmente lorsqu'est encouragée la consommation de substances psychoactives tels que l'ayahuasca et l'iboga³, ou la pratique des huttes de sudation.

En attente d'un « Nouvel Age » et de l'éveil spirituel, le site internet « Le grand changement », qui propose des vidéos et des conférences en relation avec la recherche du bien-être comme les « thérapies vibratoires », a une audience grandissante qui suscite des signalements. Ce site relaie aussi les discours de personnes pratiquant des méthodes de bien-être non éprouvées scientifiquement qui font craindre pour la santé de certains internautes.

1. La conduite de Sogyal Rinpoche fait depuis des années l'objet de controverses dans de nombreux pays, mais en juillet 2017 plusieurs de ses disciples et le Centre Rigpa France ont confirmé les comportements déviants du maître, précédemment dénoncés par l'anthropologue Marion Dapsance dans l'ouvrage *Les Dévots du bouddhisme*, Paris, éd. Max Milo, 2017 (ouvrage issu de sa thèse sur le sujet soutenue en 2013).

2. La Miviludes a consacré sur le New Age un développement important dans son rapport 2012-2013, p. 45-86.

3. L'ayahuasca est un breuvage à base de lianes consommé traditionnellement par les chamanes des tribus indiennes d'Amazonie. Il a été ajouté, par arrêté du 20/04/2005, à la liste des substances classées comme stupéfiants (JO 3/05/2005). La racine d'iboga est psychostimulante et hallucinogène. Elle est consommée dans les rituels traditionnels comme le Bwiti au Gabon. Elle est inscrite dans la liste des stupéfiants depuis 2009.

La Scientologie et les Témoins de Jéhovah, deux mouvements particulièrement visibles du public du fait de leur prosélytisme actif, suscitent toujours de nombreuses interrogations, principalement du fait de cet activisme qui incommodent nombre de correspondants.

S'agissant des Témoins de Jéhovah, la Miviludes est interrogée sur le caractère sectaire ou non du mouvement. Deux pratiques des Témoins de Jéhovah, moins connues que le refus de la transfusion sanguine, sont préjudiciables et graves pour des dizaines de personnes en France. La première concerne l'entrave pour l'accès à la justice lorsque la plainte de l'adepte mettrait en cause des membres de la communauté, et la seconde porte sur l'excommunication et ses conséquences pour les familles. La Miviludes a réceptionné en 2016 et début 2017, 12 témoignages extrêmement poignants sur le chantage et la souffrance que représente l'interdiction absolue pour tous les membres de la communauté, y compris les plus proches parents, de maintenir des relations avec un adepte qui souhaite quitter le mouvement. Celui-ci est alors considéré comme un apostat. Des parents écrivent ainsi à leur fille de 20 ans, qui a cessé de partager certaines croyances ou pratiques du mouvement et a été excommuniée, une lettre type annonçant qu'ils rompent tout contact avec elle. Certains jeunes témoignent qu'ils ont hésité longtemps face à la menace de l'excommunication. Dans plusieurs cas, c'est la rencontre avec une personne extérieure au mouvement et la construction d'un projet de vie familiale qui a donné à l'ex-adepte le courage de quitter les Témoins de Jéhovah. La rupture n'en reste pas moins douloureuse. L'obligation de fuir la fréquentation d'une personne excommuniée est justifiée par des préceptes et des convictions religieuses, mais elle correspond à une diabolisation et à une intolérance à la liberté des choix individuels.

“ Ancien Témoin de Jéhovah exclu depuis une quinzaine d'années, je suis confronté comme beaucoup d'autres au fait d'avoir été rejeté par mes 4 enfants. [Enregistré le 22/12/2016]

“ J'ai besoin de votre aide pour pouvoir quitter le mouvement des Témoins de Jéhovah sans me retrouver ostracisé par ses adeptes et les membres de ma famille qui en font partie, car cette discrimination n'est pas une attitude individuelle mais un précepte théorisé et officiel du mouvement. [Enregistré le 4/06/2017]

Nouvelles pratiques alimentaires et risque sectaire

Le comportement alimentaire est un marqueur fort, indissociable de la culture et de l'organisation sociale et économique. Changer radicalement de pratiques alimentaires peut avoir des conséquences non seulement sur la santé, mais aussi sur la socialisation.

Les préconisations alimentaires strictes accompagnent fréquemment les pratiques spirirituelles, mais on voit aujourd'hui se développer des courants

centrés quasi exclusivement sur l'alimentation. On y trouve, d'une part la promesse d'une meilleure santé ou d'un mieux-être, et d'autre part, l'espoir de transformer la société, les modes de production et le rapport de l'homme à son environnement. Telles que se présentent ces nouvelles pratiques, il semble que c'est à partir du comportement alimentaire que se développent une philosophie ou une vision de la société, alors que traditionnellement les prescriptions alimentaires sont imposées par des contraintes biologiques, économiques, sociales ou culturelles.

Sans être une nouveauté, car la pratique de l'ascèse est antique, les comportements alimentaires extrêmes trouvent une audience grandissante. L'affaiblissement physique lié à des jeûnes prolongés ou à des régimes très carencés entraîne une moindre résistance psychologique qui a été souvent utilisée comme technique de manipulation par des mouvements sectaires. L'isolement progressif dans lequel se trouvent les personnes qui ne peuvent plus consommer que des produits particuliers ou partager des repas qu'avec ceux qui ont adopté les mêmes préceptes, les enferment dans un système qui peut être rapidement sectaire.

Ainsi, en lien avec la question de l'exploitation animale et du véganisme se développe une forme d'extrémisme, comme dans le domaine de l'écologie le mouvement de *deep ecology*, qui peuvent mettre en danger les adeptes et particulièrement les enfants.

De même, la promotion de régimes alimentaires extrêmes tels que le « crudivorisme » ou le « respirianisme »⁴ suscitent des inquiétudes fondées non seulement sur la santé, mais aussi sur les pertes de repères et les réelles intentions de leurs promoteurs.

Il convient en effet de relever que ces nouvelles pratiques représentent un marché très lucratif pour ceux qui savent l'exploiter : stages payants, ventes de produits, substituts ou compléments alimentaires, vente d'ouvrages, ou de divers appareils.

“ Je vous lance un appel au secours au sujet de ma fille de 33 ans mère de deux enfants en bas âge [...] Elle appartient au groupe fermé dont le lien facebook se trouve ci-dessous [...] Il s'agit d'un groupe dangereux s'appuyant sur la manipulation mentale, les réunions, l'appel au recrutement de membres. [...] Je vous invite à prendre connaissance de la personne à la tête du groupe par l'intermédiaire de son profil : il s'agit d'un manipulateur mental qui rejette la société et tout ce qui l'entoure. Ma fille a adopté le look VEGAN, ne mange plus de viande, elle a subi des

4. Le « crudivorisme » incite à ne consommer que des produits crus alors que la cuisson de certains aliments s'impose pour la consommation humaine ; le « respirianisme » prétend que l'homme peut ne se nourrir que d'air et de lumière.

pressions anti-famille. Nous maintenons le lien avec elle afin qu'elle ne sombre pas. Maigre, il ne reste plus que la peau et les os. Elle suit les conseils et mange des légumes pour compenser la viande. Je précise qu'il faut consommer 2 kg d'épinards pour obtenir l'équivalent d'un steak. L'hiver dernier, toute la famille a [été malade] probablement liées aux produits achetés auprès de la personne ci-dessus nommée ou autres personnes de ce genre. Un véritable marché se développe.

Merci d'étudier ce cas, c'est très sérieux. Des vies de très jeunes personnes sont menacées. Nous ne pouvons rester inactifs. [Enregistré le 15/11/2016]

La hausse de la fréquentation des salons bio-zen et le risque sectaire

La promotion des nouvelles pratiques alimentaires se fait largement par Internet et les réseaux sociaux mais aussi dans les salons bio-zen.

Ces salons, qui se sont considérablement développés sur l'ensemble du territoire et qui attirent un public de plus en plus nombreux, offrent un espace de promotion pour des méthodes naturelles et des médecines traditionnelles, qui sans toujours tenir leurs promesses, ont des effets positifs ou sont au minimum inoffensives. Mais ces salons ouvrent aussi leur espace à de véritables charlatans et à des méthodes dangereuses pour la santé dès lors qu'elles sont mises en œuvre par des personnes qui n'ont pas de connaissances médicales sérieuses. Charlatanisme et amateurisme peuvent avoir des conséquences graves pour des personnes fragilisées physiquement et psychologiquement par des pathologies lourdes et/ou chroniques.

Les stages « jeûnes et randonnées » par exemple peuvent s'avérer dangereux pour des personnes porteuses de pathologies ou de fragilités et faute d'un encadrement médical. Risqués pour certains sur le plan médical, ces stages peuvent aussi aggraver des troubles du comportement alimentaire et surtout mettre les participants dans un état de faiblesse propice à une mise sous emprise.

Commercialement, les organisateurs de ces salons n'ont pas toujours le réflexe de refuser des stands à des personnes ou à des techniques potentiellement dangereuses, et quand bien même ils le souhaiteraient pour la notoriété des manifestations, ils ne disposent pas de critères permettant d'opérer un tri. L'évaluation des bienfaits de telle ou telle méthode repose sur le témoignage des utilisateurs faute souvent d'évaluation avec un protocole scientifique. Des manipulations sont alors possibles. Le public attiré par ces salons est séduit par l'argument de la solution alternative et « naturelle » loin du système de soin institutionnel et de l'industrie, sans être conscient ou voulant ignorer qu'il existe aussi dans les propositions dites alternatives une logique commerciale.

Le développement du secteur du bien-être touche l'ensemble des pays développés avec toutefois des spécificités culturelles, un contrôle social plus ou moins attentif ou une tolérance variable aux propositions qui s'éloignent largement des pratiques basées sur des connaissances scientifiques. Des études comparatives manquent pour situer les pratiques qui se développent en France mais l'élargissement du marché du bien-être ou mieux-être et du soin complémentaire ou alternatif au système de santé est nettement visible avec la multiplication des salons bio-zen, les ouvertures de cabinets, instituts ou centres de médecine alternative, ou encore le nombre et la place qu'occupent les publications sur ce sujet.

Au-delà du risque sectaire, il y a bien un enjeu de santé publique. Le souci d'adopter un mode de vie plus sain peut avoir des effets positifs et dans le même temps la défiance et le dénigrement de la science médicale peut conduire à de terribles reculs comme le montre la question de la vaccination (voir l'article de Lucie Guimier sur ce sujet p. 115-138).

Les abus de la psychothérapie et du psycho-spirituel

En proposant un soutien, un mieux-être ou des solutions à des difficultés personnelles, les offres des pseudos psychothérapeutes se sont développées et certaines se sont avérées particulièrement dangereuses, l'amateur côtoyant ici aussi de véritables gourous. Ces offres justifient que le « patient » livre de nombreux détails de son intimité et de ses relations avec son entourage, éléments biographiques qui sont ensuite utilisés par le pseudo thérapeute pour isoler progressivement la personne de son cercle familial et relationnel. Il sera démontré que les malaises ressentis sont liés à un entourage toxique ou que la rupture avec la famille est la clé de l'épanouissement.

Ces techniques de manipulation ne sont pas nouvelles, mais la Miviludes note le nombre élevé de 97 signalements dans ce domaine en 2016. Les situations rapportées sont pour certaines d'une extrême gravité, le recours très répandu à l'hypnose favorisant l'entreprise de déstabilisation recherchée par certains prédateurs.

“ Ma sœur a progressivement coupé tout contact avec sa famille et ses amis et nous ne l'avons pas vu depuis plus de 3 ans, depuis que sa psycho-généalogiste lui a mis dans la tête qu'elle a été victime d'un viol par un membre de la famille. Ma sœur compte laisser son activité actuelle pour devenir psycho-généalogiste et prend des cours chaque semaine encouragée par sa psycho-généalogiste qui lui disait au début de ses consultations qu'elle était très douée pour la généalogie et qu'elle ferait une meilleur généalogiste qu'elle. C'est pour cela qu'elle lui offrait une heure de consultation par semaine en plus de l'heure habituelle de 50€ ... [Enregistré le 11/10/2016]

“ Une de nos interlocutrices nous a longuement décrit les activités de Madame

X qui se livre à de la reprogrammation cellulaire, (250 euros la séance par téléphone) pratique le channeling, a recours aux faux souvenirs induits et se prend pour la réincarnation de Moïse... [Enregistré le 16/06/2017]

“ Notre fille sort d'une histoire compliquée. Elle est tombée très bas et a donc pris l'initiative d'aller consulter une psychothérapeute (hypnose, coach de vie...). Il nous semblait que les consultations portaient ses fruits, or nous craignons le pire. Elle n'aimait pas lire, s'est mise à lire un premier livre de X prêté par la psychothérapeute, depuis elle en a lu beaucoup d'autres, vu beaucoup de vidéos également de cette même X, ne parle que de sa psy et de X. Son comportement a changé, sa façon de parler a changé également (elle utilise des termes ou phrases qu'elle n'utilisait pas avant, tout droit sortis de la bouche de sa psy). Elle poste des vidéos ou autre sur les réseaux sociaux et tout le monde s'aperçoit qu'elle a changé. Quand il lui arrive de communiquer avec nous, elle dit qu'elle est enfin « elle ». [Enregistré le 14/06/2017]

Un fait illustre l'augmentation de l'offre : dans les jours qui ont suivi les attentats du 13 novembre 2015 à Paris, est apparue sur Internet une liste de plus de 250 « thérapeutes contre la terreur » proposant des « séances gratuites pour les victimes des attentats ». Or dans cette liste, on trouve très peu de psychologues ou psychothérapeutes inscrits au répertoire ADELI, inscription qui garantit que le praticien a les diplômes et une formation reconnus, et permet d'éviter les pseudos-thérapeutes.

L'enjeu de l'enseignement

Le même travail de dénigrement et climat de défiance relevé dans le domaine de la santé s'observe à l'égard du système d'enseignement avec le même constat de l'augmentation du risque sectaire, de perte de chance éducative conjugués dans le même temps avec des éléments positifs comme le souci d'amélioration des conditions d'apprentissage et d'épanouissement des enfants.

Le développement de l'enseignement à domicile, qui prive parfois les enfants des contacts avec d'autres enfants, et des écoles hors contrats ou des écoles de fait qui ne respectent pas le socle commun de connaissances inquiète. Le renforcement des contrôles annoncé en 2016 par le ministère de l'Éducation nationale vise à sécuriser les parcours éducatifs et à mettre au jour des abus tels que l'absence de formation de l'encadrement éducatif, le refus des enseignements scientifiques, l'endoctrinement et le repli, ou des méthodes éducatives inadaptées au développement de l'enfant.

À l'opposé des méthodes éducatives rigoristes qui perdurent, un nouveau style d'écoles dites « démocratiques » ou « dynamiques » a fait aussi l'objet de signalements et d'interrogations auprès de la Miviludes. Le coût prohibitif de certains de ces établissements, qui prônent la totale autonomie des élèves dans leur apprentissage, avec un sous-encadrement

éducatif, compensé par des opérations de communication soignées, font craindre des abus. Communication non violente ou gestion « démocratique » peuvent se traduire en réalité pour les élèves par des pressions insidieuses et des formes de culpabilisation.

“ Je souhaiterais vous informer des dérives sectaires concernant une école X. Je viens d'y retirer ma fille de 15 ans mais beaucoup d'enfants de 5 à 19 ans restent en danger. Comme ce sont pour la majorité des enfants qui ont souffert de leurs différences dans les écoles dites « conventionnelles », la plupart des enfants souffrent mais n'osent pas dire que cette école à la fois les manipule et les laisse livrés à eux-mêmes. La seule activité et j'insiste bien, la seule est le conseil de justice qui prend de 1h30 à 3 h où les enfants se dénoncent mutuellement et choisissent les sanctions qui vont jusqu'à 1 mois d'éviction de l'école. Les parents continuent de payer (5 300 € l'année). Les seuls débats sont animés autour des règles de l'école et la promotion publicitaire. La plupart passe leur journée devant les jeux vidéo et les adolescents traînent dehors et pour certains se sont mis à boire. [Enregistré le 2/03/2017]

S'agissant des enfants, la Miviludes observe que la réforme des rythmes scolaires a ouvert de nouveaux temps libres sur lesquels sont proposées des activités qui peuvent susciter de légitimes interrogations. Des mouvements connus par des témoignages défavorables et circonstanciés, sur leurs méthodes ou leurs discours inquiétants sur l'éducation, tentent de profiter de l'ouverture et du besoin des collectivités de proposer de nouvelles animations. Sous couvert d'initiation à des techniques qui bénéficient d'une grande promotion comme la méditation ou le yoga, des personnes non formées pour intervenir auprès des enfants bricolent leur propre méthode ou masquent leurs véritables objectifs. Parmi ces objectifs, on retrouve le recrutement de nouveaux adeptes, les parents étant approchés par le biais des enfants. Les parents ignorent souvent la dimension philosophique ou spirituelle qui traditionnellement inspirent ces techniques. Cette dimension peut rester problématique si, une fois les ressorts connus et lorsqu'ils sont négatifs, la pratique reste validée par les parents. Plus insidieuses encore sont les activités qui masquent totalement leurs objectifs comme le soutien scolaire ou le cours de langue qui se transforme en discours intégriste, culpabilisant et exclusif. Dans tous les cas, le manque de transparence des activités et des intervenants doit faire l'objet d'attention.

Les abus dans le coaching,
la formation et développement personnel

Le marché de la formation professionnelle, évalué à plus de 30 milliards d'euros par an, représente une manne financière pour des mouvements sectaires et un moyen de diffuser leur doctrine et de recruter des adeptes.

Dans ce domaine, la Miviludes travaille étroitement avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (voir p. 73-76).

À côté de ce marché, continuent de prospérer le coaching et le secteur du développement personnel. Dans ce secteur peu encadré, non réglementé, et encore relativement nouveau, la Miviludes a réceptionné le signalement de situations très inquiétantes. 60 signalements entre 2016 et le 1^{er} semestre 2017 ont concerné des coachs pratiquant des tarifs exorbitants et conduisant leur « client » à des ruptures professionnelles et/ou familiales et à une déstabilisation personnelle.

Il ne s'agit pas de jeter la suspicion sur le coaching et le développement personnel de façon générale, mais de relever que des méthodes souvent présentées comme révolutionnaires et globales, et des personnalités qui se présentent comme des guides, des maîtres, des mentors, des gourous, peuvent mettre leurs clients-adeptes sous une emprise préjudiciable sur le plan financier et bien au-delà. À partir d'une promesse de réussite non seulement professionnelle, mais aussi sociale et affective, la manipulation repose sur la culpabilisation et la déstabilisation de la personne qui est rendue responsable de l'absence de résultats positifs de la méthode ou des conseils du guide.

Alors que les personnes viennent chercher à gagner confiance en elles, estime et valorisation personnelles, l'effet inverse se produit et l'habileté du manipulateur est de transformer cet effet en une relation de dépendance et d'assujettissement.

Témoignages sur des méthodes

- “ Je suis inquiète de voir un bon nombre de connaissances suivre un programme X. Les personnes sont recrutées pour devenir « accompagnant » et suivre d'autres personnes. Le tout se fait sous prétexte de thérapie, de libération, etc. Par le biais de rdv Skype, et autres publications sur des réseaux sociaux. J'ai pu remarquer des changements radicaux de comportement chez les personnes touchées : isolement, communauté fermée [...] [Enregistré le 16/01/2016]
- “ Ma soeur participe depuis à des « séminaires » qui lui coûtent une fortune, coupe les ponts avec sa famille et ses amis les plus proches. Elle a aussi entraîné une de ses amies proches qui a pu se faire « initié » par Skype et coupe aussi tous les ponts avec ses proches [...] [Enregistré le 25/02/2016]
- “ Je viens de m'apercevoir que mon père est peut-être dans une secte. Depuis quelque temps j'ai remarqué quelque chose d'inhabituel dans son comportement suite à une « thérapie » [...]. Il se sent guidé par « l'univers » et voit la « lumière » partout, il effectue également des « rendez-vous thérapeutiques » via skype pour « aider » les personnes qui le contactent. [...] [Enregistré le 25/01/2017]

Dans la recherche de performance et de réussite, des techniques de la méditation et du yoga, très éloignées de leur vocation traditionnelle, sont présentées au public avec beaucoup de succès. Cette mode n'est

pas nouvelle, et depuis les années 1970 les maîtres orientaux monnaient des initiations à des techniques, simplifiées ou adaptées pour le public occidental, dont la dimension spirituelle est parfois totalement gommée. Aujourd'hui, la mode pour la méditation et le yoga et la demande qu'elle crée s'élargit à de nouvelles catégories de personnes, ouvrant des opportunités à des individus sans formation et sans scrupule. Le public mal informé et sans repère peut être facilement abusé par des offres fantaisistes.

Grandes promotrices du développement personnel inspiré des techniques orientales, des organisations multinationales comme la « méditation transcendantale »⁵, Shri Ram Chandra Mission⁶, ou la « Libre université du Samadeva »⁷, côtoient des structures créées par des Occidentaux « initiés », mais aussi des individus isolés dont certains bricolent des formations à partir de quelques stages qu'ils ont eux-mêmes suivis.

Dans les mouvements religieux : intégrisme et vision apocalyptique

Tous les grands courants religieux sont traversés par des discours fondamentalistes et intégristes ; discours qui s'accompagnent souvent d'une diabolisation de la société et d'une prophétie apocalyptique.

Ces groupes, qui restent marginaux, ne sont pas récents mais Internet leur donne une nouvelle audience et leur permet de toucher un public jeune. Du moins, les signalements reçus par la Miviludes dans ce domaine concernent souvent des jeunes, parfois séduits alors qu'ils sont mineurs et qui font part de leur conversion à leurs proches une fois leur majorité atteinte.

Comme en écho à la terreur djihadiste, on observe une multiplication de sites Internet, de télévisions, de productions vidéo aux discours extrémistes qui n'appellent pas à la violence, mais dont la rhétorique binaire sur le bien et le mal invite à la confrontation. Le contexte favorise une expression moins retenue sur Internet et les réseaux sociaux.

5. Fondée par Maharishi Mahesh Yogi, la méditation transcendantale est présentée sur son site français comme « une technique simple, naturelle et sans effort, qui amène l'esprit à la source de la pensée, le niveau de conscience pure ». Le mouvement a pour ambition de promouvoir une « administration mondiale par la loi naturelle ».

6. Fondée en Inde en 1945, SRCM est reconnue d'utilité publique dans plusieurs pays. Implantée en France depuis 1986, elle a fait l'objet de plusieurs signalements défavorables. Elle a pour but de promouvoir le Sahaj Marg, méthode de méditation issue du Raja Yoga et « d'éveiller à la conscience divine et d'accompagner sur le chemin de l'évolution ».

7. Présentée par ses promoteurs comme une structure à dimension internationale de formation initiale et continue, de développement et de promotion des valeurs holistiques du *Samadeva*.

Le rôle d'Internet « incubateur de pensée extrême »⁸ et l'attrait des discours radicaux et binaires ont déjà été mis en évidence, comme le développement des discours complotistes et conspirationnistes⁹.

Les signalements des proches témoignent de l'isolement et de l'emprise d'un leader charismatique et ce sont ces critères qui peuvent conduire la Miviludes à porter une appréciation sur la dangerosité de certains groupes. Les discours et les croyances sont alors orientées pour servir le pouvoir du leader.

Quelques églises évangéliques, non affiliées au Conseil national des évangéliques de France (le CNEF qui rassemble plus de 70 % des églises évangéliques) et des petites églises pentecôtistes, le plus souvent créées par des pasteurs auto-proclamés, font craindre de graves dérives comme cela a été mentionné plus haut. Discours millénariste, recours fréquent à l'exorcisme, mise en scène spectaculaire du pouvoir miraculeux du fondateur, création d'émotions collectives en sont les marqueurs. Ils provoquent chez certains adeptes des états d'hystérie et des traumatismes. Au-delà du risque sectaire, le repli communautaire et la vision apocalyptique véhiculés par les discours de ces pasteurs est une menace pour la cohésion de la société.

“ *Le vrai nom du gourou est X. Il a déjà eu des démêlés avec la justice. Chrétienne, j'écoutais ses enseignements et lisais des articles sur son site qui me paraissaient intéressants. Après quelques échanges de mails où j'ai montré pattes blanches (le gourou est extrêmement méfiant), étant donné qu'il organise des week-ends, je me suis tout d'abord rendue à l'un de ces week-ends à Pâques [...] où j'ai été interpellée par la superbe berline du gourou, complètement à l'opposé du comportement d'humilité que doivent avoir les pasteurs ou autre responsable chrétien. Tous les étés, les membres du groupe sont invités avec leurs enfants dans la grande bâtisse du gourou non loin de [...]. Je décidais d'y passer une semaine. Là, j'y ai vu des choses étonnantes : le gourou agit comme un dictateur où tous lui sont soumis ; il dicte aux adeptes ce qu'il veut qu'ils fassent comme retaper, nettoyer, embellir gratuitement la grande maison et son immense jardin du matin au soir. Certains travaux nécessitent 20 000 €, qu'il demande aux fidèles de financer. Ceux-ci sont totalement soumis au gourou qui leur crie dessus lorsqu'il est contrarié. Ce qui m'a étonnée c'est que les membres ne prient pas entre eux, n'ont pas le droit de s'inviter ou de s'appeler les uns les autres, toute communication passe par le gourou. Beaucoup n'ont plus ou peu de lien avec leur famille. Il exerce un contrôle quasi absolu. Il fait passer des entretiens individuels afin d'aider (par la prière notamment) ceux*

8. Voir l'article de Gérald Bronner, « Métamorphose du croire radical : pourquoi Internet peut-il être incubateur de la pensée extrême ? », *Rapport d'activité de la Miviludes 2013-2014*, p. 27-44.

9. Voir le numéro de la revue *Diogène* (2015/1-2, n° 249-250, PUF) sur « Les théories du complot aujourd'hui ».

qui en ont besoin. Je lui ai demandé d'avoir un entretien avec lui, ce qu'il a accepté. J'ai été interpellée parce que sa femme et lui-même m'ont parlé de leurs soucis d'argent pendant la majorité de l'entretien. [...] j'en ai déduit qu'il sera mieux payé car chacun lui verse 1/10e de son salaire (sans compter toutes les offrandes qu'il demande). Et surtout et peut-être le plus important est l'emprise psychologique qu'il exerce sur les membres en soufflant le chaud et le froid, tel un manipulateur pervers, tour à tour encensant puis humiliant devant l'audience (enfants et époux/épouse compris). Je suis très heureuse de n'avoir pas été embrigadée dans cette secte. Je désire aider les pauvres victimes de ce délinquant. [Enregistré le 16/06/2017]

En ce qui concerne l'islam, si les interrogations sur les courants salafistes et leurs liens avec le djihadisme ont été moins nombreuses qu'en 2015, 40 demandes en 2016 et au 1^{er} semestre 2017 ont porté sur des cas de conversion à un islam rigoriste ou fondamentaliste (mouvement salafiste et mouvement tabligh notamment) ou spiritualiste (soufisme). Les proches font part de leur inquiétude face à un changement total de mode de vie, à l'arrêt des études, à un repli, aux nombreux voyages d'études et à la très grande difficulté de maintenir des relations familiales.

Ce type d'interrogations est nouveau pour la Miviludes et la Mission a dû trouver des ressources lui permettant de mieux saisir la nature des mouvements qui lui sont signalés.

“ [...] J'ai essayé de parler avec mon fils aîné mais je me retrouve face à un mur. Je ne sais pas comment lui expliquer qu'il a eu le choix d'entrer dans une religion et qu'il doit laisser ses petits frères avoir le choix aussi. Ce à quoi il m'a déjà répondu "Moi je ne fais rien, mes frères seront musulmans, c'est comme ça, c'est la volonté de Dieu". Je ne sais vraiment pas quoi faire pour que mon fils pratique sa religion sans chercher à convertir tout le monde. [...]

Les mouvements catholiques dissidents, de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X aux mouvements sédévacantistes, ont suscité 30 interrogations. Dans cette mouvance, qui attire là encore des jeunes, on trouve des discours religieux qui masquent à peine le racisme et particulièrement l'antisémitisme.

“ Ma fille a rejoint X sous l'influence de son mari qui applique rigoureusement les instructions données par les prêtres intégristes : aucun contact avec la famille sans la présence des parents et limités à quelques heures ; aucun contact des petits-enfants avec leurs grands-parents, oncles, tantes et cousins avant six ou sept ans par peur de contagion païenne ; pas de baignade ; etc. Nous sommes en rupture totale de contact avec nos deux petites filles de 4 et 2 ans parce que nous ne sommes pas pratiquants !

Utilisation des réseaux sociaux par les nouveaux médiums

La Miviludes a réceptionné 47 signalements en 2016 dans le domaine de la médiumnité ou de la « canalisation des êtres supérieurs » (*channeling*) qui mettent en évidence le développement de la pratique des séances par Skype et l'utilisation des réseaux sociaux à côté des sites et des vidéos de promotion ou d'initiation.

L'utilisation des réseaux sociaux et les consultations à distance engendrent des risques nouveaux. Elles permettent une mise sous influence par pressions constantes et discrètes. Des personnes perdent pied avec la réalité sans que leur entourage comprenne qu'elles subissent une influence constante.

Quelques personnalités très actives sur les réseaux inquiètent particulièrement car elles semblent recruter des personnes très jeunes et influençables. L'une évoque l'éveil spirituel, l'éveil de conscience, l'ascension, la réalité de la présence extra-terrestre, la reconnexion indigo. Une autre apparaît sous des identités multiples, comme pour élargir sa palette.

-
- “ Nous sommes complètement démunis et désemparés face à cette situation. [...]Ja été endoctrinée par une femme française d'origine togolaise qui vit en Espagne [...]Ja totalement changée en l'espace de deux mois après avoir fait un soi-disant stage de travail sur soi d'une semaine chez elle. La famille ainsi que ses amis ne la reconnaissent plus [...]. Elle s'isolait tous les jours dans sa chambre pour faire les méditations que cette gourou lui envoyait par internet. [www.lesportesdel'ascension.com] C'est quand on a vu une vidéo réalisée et postée sur son compte Facebook que l'on a compris ce qui se passait et qui nous a fait réagir. [...] On a tout essayé pour la garder auprès de nous car elle voulait partir rejoindre cette gourou mais rien n'y a fait. [...] [Enregistré le 17/06/2016]
- “ Bonjour, une jeune mineur sur Facebook s'est laissé entrainer par une femme qui a une école ésotérique. Ayant eu affaire à cette personne, je n'ai pu que constater son haut degré de manipulation, la façon dont elle isole ses élèves pour ensuite les instrumentaliser. [...] [Enregistré le 25/05/2017]
- “ Cela fait des mois, voire un an que ma soeur suit une personne se prénommant X. cette femme affirme être une Archange changeant parfois de conscience tout en restant dans le même corps physique. Depuis que ma soeur suit cette femme, [elle a beaucoup changé]. Je ne suis pas la seule à penser que cette femme est une imposteure, une gourou et une manipulatrice. Elle prétend recevoir des pluies de lumière lorsqu'elle se filme et poste les vidéos sur Youtube, mais il est clair que ce ne sont que des montages. [Enregistré le 22/03/2016]
- “ Elle a commencé en écrivant des articles sur le développement personnel et la spiritualité, et ça a super bien marché. Des milliers de gens ont gravité autour d'elle. Ça n'était rien de bien méchant au début, simplement des croyances et de l'espoir. [...] Puis, peu à peu elle s'est mise à parler d'extra-terrestres, et à

raconter que les reptiliens sont parmi nous. Elle disait qu'il y avait des entités négatives autour de nous tout le temps, et que quand les gens ont des émotions négatives, c'est dû aux attaques psychiques des extra-terrestres invisibles. [...] Elle a commencé à déresponsabiliser complètement tous ses followers [https://lauramarietv.com/] Elle leur disait qu'à chaque fois qu'ils ont peur ou qu'ils sont en colère, ils n'y sont pour rien, c'est la faute des E.T.! [...] Du coup, après leur avoir fichu la trouille, elle leur a apporté une solution. Il s'agit de protocoles bizarres d'imagination et d'incantation pour former un bouclier invisible imaginaire afin de se protéger des attaques psychiques! [...] [Enregistré le 17/11/2017]

“ Bonjour mon frère me parle de YL. Il me parle d'aller en forêt de Brocéliande voir des lutins et des elfes... Est-ce une secte? Comment puis-je l'aider Merci

L'humanitaire comme vecteur de recrutement

La mobilisation de grandes causes humanitaires a été utilisée depuis longtemps par des organisations dont les visées étaient plus larges – politiques, religieuses ou de nature sectaire. Alors que les systèmes de solidarité traditionnels (familiaux, locaux, professionnels) se réduisent, les propositions d'engagement humanitaire se multiplient avec succès.

Certains mouvements savent habilement exploiter la générosité, l'empathie, la sensibilité à des situations d'injustice et les détourner pour servir une cause qui n'a plus rien d'humanitaire. À l'extrême dans un autre registre, on peut citer la propagande de Daech qui a utilisé le ressort humanitaire en appelant à soutenir les populations civiles musulmanes victimes du régime syrien.

Recueillant toujours une large audience, des gourous indiens de renommée internationale ont réalisé, par leurs appels à la générosité, non seulement le financement de dispensaires, d'hôpitaux, d'écoles et même des universités, mais aussi des fortunes personnelles. Pour certains, train de vie, exploitation des adeptes, abus de pouvoir et parfois activisme politique sont très éloignés de l'image de paix qu'ils cherchent à construire.

Deux phénomènes ont paru saillants au cours de l'année 2016 : la promotion d'actions de bienfaisance et des maraudes effectuées par des groupes connus de la Miviludes mais qui n'avaient pas jusqu'ici développé d'actions dans ce sens ; et des actions tournées vers de nouvelles cibles, les personnes âgées isolées, les migrants, les réfugiés et particulièrement les mineurs isolés.

Ces actions ont un double objectif pour les mouvements de nature sectaire. Il s'agit d'attirer de futurs adeptes par l'intermédiaire de la thématique de l'urgence humanitaire, qui séduit particulièrement les jeunes et les valorise, mais également de trouver de nouvelles recrues parmi les publics ciblés.

Ce dernier point est d'autant plus inquiétant que les jeunes ou les personnes âgées isolées sont fragilisées et aisément manipulables.

La Miviludes a travaillé sur le sujet de la maltraitance financière des personnes âgées, sujet encore peu évoqué en France, qui comporte une dimension d'emprise. Plusieurs cas lui sont signalés au cours de l'année 2016.

“ Nous avons accueilli au local du Samu Social Monsieur et Madame X et leurs 4 enfants de 8, 6, 5 ans et 6 mois. Cette famille nous explique avoir vécu les 5 derniers mois à l'association X. Ils décrivent cette expérience comme traumatisante : pendant 5 mois le couple est exploité, M. travaille en tant qu'homme à tout faire de 6h du matin à 20h, Mme travaille dans un magasin appartenant à l'association. Le couple est séparé de corps, Mme vit dans un sous-sol avec les enfants, M. on ne sait pas trop où...M. ne voit ses enfants que le dimanche sous la surveillance des membres de l'association. Ne sont jamais seuls, ne peuvent rien faire sans une autorisation préalable des membres de l'association qui ne lâchent pas d'une semelle. Les enfants sont cependant scolarisés durant cette période. La famille est de plus en plus isolée, aucun contact avec l'extérieur, pas d'accès à la télévision/radio/actualité [...] [Enregistré le 25/01/2017]

Les stratégies de diversification pour atteindre de nouveaux adeptes

Parmi les mouvements sur lesquels reposent des suspicions de problématique sectaire, certains opèrent aujourd'hui dans le même temps sur plusieurs thématiques différentes « à la mode » afin de proposer des portes d'entrée multiples.

Ce processus d'approche très professionnel et multifacette leur permet non seulement de répondre aux attentes d'un plus grand nombre de personnes, mais aussi de s'assurer d'une crédibilité et d'une notoriété vis-à-vis de la société et des pouvoirs publics, quitte à tenter par exemple par ce biais d'obtenir des subventions publiques ou privées. L'aspect recrutement de personnes et recherche de gains financiers sont souvent concomitants. Un troisième aspect des stratégies de développement multifacette est lié à l'ambition que développe toute entreprise sectaire d'apporter une solution globale qui embrasse tous les domaines de l'activité et de la créativité humaines.

Le caractère totalisant et totalitaire des mouvements sectaires est masqué à l'extérieur du groupe des adeptes pour préserver une image respectable et rassurante. Or, lorsque que sont mis au jour les liens qui unissent différentes structures, entités parentes d'une même organisation, apparaît l'image inquiétante d'un système globalisant, qui sans être toujours de nature sectaire, est quoiqu'il soit trompeur pour le public.

Le cas de la scientologie et de ses nombreuses émanations comme la « Commission des citoyens pour les droits de l'homme », « L'école de l'éveil », « Narconon », « Criminon », ou « Le Groupement pour l'amélioration des méthodes éducatives », est connu d'un public averti qui ne se trompe pas sur l'organisation qui promeut les différentes activités militantes. En revanche, la Miviludes continue de recevoir des témoignages de personnes qui découvrent progressivement le système de croyances qui sous-tend véritablement ces différentes structures.

Il en va de même avec les structures liées au courant Steiner Waldorf qui sont partiellement identifiées par le public. La médecine anthroposophique ou les écoles Steiner Waldorf sont clairement associées à la philosophie et aux théories de Rudolph Steiner. S'agissant des écoles, la prise de distance avec la philosophie du fondateur n'est pas toujours claire et les parents qui y inscrivent leur enfant ne mesurent pas tous l'ensemble des fondements théoriques qui ne sont pas sans incidence sur l'enseignement dispensé. Le public fait certainement plus difficilement le lien entre les théories anthroposophiques de R. Steiner et l'agriculture et la viticulture « biodynamiques » et le label Demeter. Quant à la marque de produits cosmétiques Weleda, « pionnière de la cosmétique naturelle et bio, acteur incontournable du marché de l'homéopathie et de la phytothérapie [...] fidèle depuis plus de 90 ans à ses principes fondateurs », peu de consommateurs savent qu'elle a été créée par R. Steiner et des médecins anthroposophes. De même, la coopérative financière NEF (Nouvelle économie fraternelle), créée en France en 1970 par un enseignant et un agriculteur anthroposophes, est comme la banque GLS en Allemagne¹⁰ inspirée des théories économiques de R. Steiner. Pourtant l'inspiration anthroposophique est discrète, la NEF mettant en avant la transparence de sa gestion et sa démarche éthique de financement de projets écologiques et d'économie sociale et solidaire.

En tissant des liens avec le mouvement des Colibris, fondé notamment par Pierre Rabhi en 2007, qui promeut les écoles Steiner Waldorf et l'agriculture biodynamique, on observe que les orientations spiritualistes et philosophiques de R. Steiner sont très répandues dans le domaine des propositions alternatives d'enseignement et plus encore dans celui de la production biologique. Le phénomène est particulièrement notable dans le domaine de l'agriculture biologique où les méthodes et pratiques inspirées par cette philosophie prennent une part de plus en plus importante au point que dans la viticulture le terme « biodynamique » se confond avec

10. Gemeinschaftsbank für Leihen und Schenken [Banque communautaire pour le prêt et le don] créée au début des années 1960. GLS bank est membre fondateur de la Global Alliance for Banking on Values [Alliance globale pour l'activité de banque sur des valeurs], une association mondiale regroupant une vingtaine de banques à vocation éthique.

« biologique », alors que la biodynamie n'est qu'une variante inspirée de l'ésotérisme de R. Steiner appliquée à une démarche de production biologique.

Autre exemple de stratégie de diversification, le mouvement FIMB (Femmes Internationales Murs Brisés) mérite d'être mentionné, car la Miviludes a été interrogée à plusieurs reprises à son sujet entre 2012 et 2017 (8 interrogations) et a reçu des témoignages évoquant de possibles dérives au sein de ce mouvement.

Créé en France en 1990, le mouvement se donne pour objet « la défense des femmes battues et l'éducation des enfants, en créant un réseau mondial d'entraide ». Or, en parcourant son site Internet on apprend que le « mouvement international » œuvre dans les domaines de l'éducation, de l'humanitaire, de l'environnement, de l'interreligieux, de la santé, des entreprises, de l'art, de la culture, du sport.

L'idée est « d'agir en complémentarité afin que cette structure développe une ampleur et un déploiement sans précédent [...] en créant un véritable maillage planétaire, le réseau posant les bases d'une société nouvelle ». À ce titre, FIMB prétend rassembler 350 millions de personnes dans 105 pays¹¹.

Le mouvement fait la promotion du Chindai, un art martial français non violent créé par l'un des deux fondateurs de FIMB à la fin des années 1980 et présenté comme « la voie de l'équilibre [...] permettant d'apprendre toutes les valeurs élevées, nécessaires à l'être humain pour trouver sa juste place [...] outil de gestion du stress, d'éducation aux valeurs pour les jeunes, de maintien d'équilibre pour les personnes âgées »¹².

Sur le volet santé, les fondateurs de FIMB ont développé « Chromassonic » un concept d'« harmonisation énergétique » pour « guérir et soigner le corps grâce au son et à la lumière ». Outre la promotion des centres de relaxation qui pratique la méthode et de l'appareil auprès des praticiens, le site de présentation propose l'achat de compléments alimentaires.

Témoignage Mme X. (2016)

“ *Mes premiers doutes sur l'association FIMB ont commencé quand j'ai constaté l'écart de plus en plus flagrant entre le slogan « un monde meilleur pour nos enfants » et la réalité telle que vécue par les couples et les familles. [...] La méfiance est cultivée à longueur d'entretiens obligatoires qui sont censés mesurer les progrès personnels, l'avancée de chacun vers le plan. Ces entretiens sont obligatoires puisque les formateurs sont les maillons d'une chaîne,*

11. Chiffre donné par le groupe et vu sur son site Internet.

12. Voir le site internet : <http://www.academie-nonviolence.org/chindai/presentation-du-chindai-2>

et que tout maillon faible affaiblit la chaîne. Ainsi on parle de solidarité mais en fait cela justifie que le maillon faible doit être éliminé ni plus ni moins. Il n'y a aucune forme de charité ou de compassion, il n'y a que de la méfiance et de la mise à mort à terme. [...]

La notion de repli et de vie en autarcie est très importante dans le mouvement. Le monde grouille d'ennemis qui cherchent à détruire notre mission, et notre groupe. Or ce groupe est censé être le coordinateur des 600 groupes de lumière que compte le monde. Autant vous dire que le groupe passe avant tout y compris les parents, frères et sœurs, et n'importe quel autre ami. [...]

Quand j'ai commencé à poser des questions sur la destination des fonds reçus, je n'ai rencontré qu'opacité, alors que chacun est sollicité pour chercher dans son réseau des moyens d'atteindre des personnes pouvant soutenir financièrement. Sans parler des dons que l'on fait chaque mois et des stages que l'on paye et des cours de Chindai que l'on donne et que l'on paye pour enseigner... [...]

Les formateurs sont très vivement incité à acheter régulièrement les produits, les séances de chromathérapie, voire les machines de chromathérapie vendues par la société Y, dont le fondateur et principal sociétaire n'était autre que X, cofondateur du mouvement avec sa directrice actuelle. [...]

Le témoignage très long et détaillé dont nous ne reproduisons ci-dessus que de très courts extraits est partiellement confirmé par d'autres éléments transmis à la Miviludes, ce qui justifie une vigilance à l'égard de FIMB qui tente notamment de s'implanter dans les écoles par le biais du Chindai et de son « Académie de la non-violence ». Cela a d'ailleurs conduit à une mise en garde des autorités religieuses catholiques concernant les agissements de l'association qui démarchait les chefs d'établissement localement dans le Sud-Ouest¹³.

13. Voir l'article « L'enseignement catholique mis en garde contre les promoteurs d'un art martial douteux », publié le 22/06/2016 à 20:23 | AFP.

Dans le domaine de la santé, focus sur deux méthodes particulièrement inquiétantes : reiki et kinésiologie

La France a connu au cours des dix dernières années, à l'instar d'autres pays européens, une déferlante de techniques et de méthodes de soins qui sous couvert de bien-être ont envahi le champ de la santé.

Comme le rappelle le ministère de la Santé sur son site Internet, « dans la très grande majorité des cas, ces pratiques de soins non conventionnelles (PSNC) n'ont pas fait l'objet d'études scientifiques ou cliniques montrant leurs modalités d'action, leurs effets, leur efficacité, ainsi que leur non dangerosité. Lorsqu'elles sont utilisées pour traiter des maladies graves ou en urgence à la place des traitements conventionnels reconnus, elles peuvent donc faire perdre des chances d'amélioration ou de guérison aux personnes malades. »

Aujourd'hui force est de constater, grâce aux témoignages reçus par la Miviludes et ses associations partenaires engagées dans la lutte contre les dérives sectaires, que deux techniques connaissent un développement sans précédent en France, alors qu'elles sont porteuses de risques et non éprouvées. Il s'agit du reiki et de la kinésiologie. Il convient ici de rappeler que le champ des pratiques curatives représente une majeure partie de l'activité de la Miviludes et du secteur associatif (ADFI, CAFES, GEMPPI, CCMM).

Les victimes sont souvent confrontées à des fragilités psychologiques dues à des difficultés en lien avec leur vie personnelle ou professionnelle. Elles se mettent en quête de bien-être ou de guérison et trouvent en face d'elles des offres pléthoriques : des milliers de thérapeutes auto-proclamés, des stages d'initiation à ces méthodes, des formations, etc. Pour les promoteurs du reiki, il serait possible après une formation accélérée de transmettre ou de recevoir le pouvoir de canalisation d'une « énergie vitale universelle ». « Chacun peut devenir son propre guérisseur. »

Le reiki

Méthode thérapeutique promue et développée par le japonais Mikao Usui (1865-1926) à la suite d'une révélation mystique qui l'aurait conduit à la fin du XIX^e siècle à recevoir les « clefs de la guérison », cette technique de guérison par imposition des mains fait du praticien initié à la technique un simple médium permettant au patient de rétablir la force vitale garante de sa bonne santé.

Pour en résumer brièvement le principe : cette technique, nécessairement précédée d'une phase initiatique, entraînerait un mouvement énergétique intérieur. La détente des muscles accélérerait la guérison et ouvrirait la conscience aux causes de la maladie ou de la douleur. Elle accroîtrait

également les capacités d'auto-guérison physique et psychoaffective, en cas de blocages, dépression, anxiété, échecs.

La kinésiologie

Fondée dans les années 1960 par un chiropracteur américain, la kinésiologie est une méthode de thérapie holistique inspirée par la médecine chinoise.

Cette technique psycho corporelle recourt à un test musculaire de communication au plan physique et émotionnel. Proposée à tous les âges de la vie et à tous les publics elle permettrait d'optimiser le capital de « ressources personnelles » avec l'accompagnement d'un thérapeute, et de parvenir à l'auto-guérison des difficultés existentielles et des maladies.

Mouvance née dans le sillage du New Age, ses adeptes et sympathisants prônent de manière plus ou moins radicale la rupture avec des habitudes de vie jugées néfastes, au profit de choix naturels et authentiques comme l'alimentation biologique, les médecines douces, les thérapies non médicamenteuses ou encore l'écologie. Il existe de nombreuses déclinaisons de cette méthode.

La radicalisation de certains adeptes de cette mouvance a conduit à des dérives de caractère sectaire dans laquelle la dimension hygiéniste portée au rang de dogme a constitué un facteur déterminant. Une affaire jugée en juin 2005 par la Cour d'assises de Quimper, illustre ce constat. Des parents, au nom de conceptions idéologiques inhérentes à la pratique de la kinésiologie avaient adopté pour eux-mêmes et leurs enfants le régime végétalien dans leur quête d'une alimentation purifiée. Cette alimentation carencée en protéines animales et en vitamines et leur extrême défiance à l'égard d'un monde médical jugé *a priori* dangereux allaient causer la mort de leur bébé allaité depuis sa naissance, en état de malnutrition majeure, ancienne et chronique, de l'avis de l'expert médical auprès du tribunal.

La kinésiologie a fait l'objet d'un avis sévère du Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Il en ressort que « la kinésiologie est une méthode de soin non conventionnelle et que son utilisation constitue une dérive thérapeutique. »

De son côté l'INSERM qui a évalué cette méthode conclut que « ni la kinésiologie appliquée professionnelle, ni la kinésiologie énergétique n'ont fait à ce jour la preuve de leur efficacité ».

L'absence de reconnaissance par l'État des formations et des diplômes délivrés aussi bien pour le reiki que pour la kinésiologie peut induire un amateurisme de la part de certains pseudo-thérapeutes. D'autant que n'importe qui peut se déclarer « kinésologue » ou « maître reiki » et enseigner ces techniques.

Des techniques de mise sous emprise rodées

Dans la majorité des cas le processus de mise sous emprise est le même : valoriser la victime pour mieux asseoir l'emprise du gourou thérapeute. Il s'agira de convaincre l'adepte qu'il est exceptionnel et que pour aller mieux et retrouver son énergie, sa joie de vivre et tout son potentiel, il devra se séparer de son conjoint, se couper de ses amis, et surtout suivre des stages, généralement coûteux, mais nécessaires pour accéder au bien-être.

On fait également miroiter à l'adepte la possibilité de devenir lui-même « praticien » voire formateur, ce qui est en soi très valorisant et réconfortant pour une personne en perte de repères ou qui porte en elle le refoulement des traumatismes psychiques de la vie infantile auxquels le pseudo thérapeute prétend pouvoir donner sens et les surmonter.

Cette phase d'approche qu'on pourrait qualifier de « période de réconfort dans l'adversité » se fonde sur une offre séductrice de spiritualité et de thérapie.

Dans un second temps, l'environnement sectaire est présenté comme étant chaleureux, familial, souvent proche de la nature et de considérations « environnementales » permettant « un retour aux sources ». Petit à petit la relation va se baser sur l'admiration du patient envers son thérapeute, qui pourra imposer toutes ses exigences, allant jusqu'à la soumission totale de l'adepte qui aura subi des pressions réitérées afin d'altérer son jugement.

Selon les récits rapportés par les proches des victimes, le changement de comportement s'opère après quelques jours de stage, voire après quelques séances d'initiation. Le coût des stages peut avoisiner dans certaines situations plusieurs centaines de milliers d'euros ; ce qui n'est pas sans conséquences sur le budget des familles et entraîne leur appauvrissement financier. Certains adeptes vont jusqu'à s'endetter pour faire face aux coûts des initiations.

Il est possible de devenir maître reiki en trois ou quatre stages de formation accélérée les week-ends. Certains témoignages font état de séances de guérison à distance et dans certains cas par téléphone ou visioconférence.

L'adepte est mis sous emprise face au regard incrédule de l'entourage qui n'arrive pas toujours à comprendre ce qui se passe et ce qui justifie ce changement brutal de comportement. La mise sous emprise finit par opérer.

Les techniques de mise sous emprise ne sont pas propres au reiki ou à la kinésiologie. Elles sont souvent utilisées dans le cadre des faux souvenirs induits. Le 23 mai 2017 Mme X, kinésithérapeute, a été condamnée par le tribunal de grande instance de Paris pour abus de faiblesse à un an de

prison avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve et l'interdiction d'exercer toute activité professionnelle en lien avec celle qui a permis la commission de l'infraction pour une durée de 3 ans. « Elle avait suggéré très fortement à une de ses victimes qu'elle avait dû être abusée par son père lors de son enfance et qu'elle avait une relation incestueuse avec son frère. »

Une quête de respectabilité

Déjà en avril 2013, la commission d'enquête du Sénat sur les dérives sectaires en santé avait constaté que pour inspirer confiance et faire croire à leur sérieux les thérapeutes « parallèles » usaient de tous les moyens pour asseoir une forme de respectabilité. Beaucoup de pseudo thérapeutes n'hésitent pas à afficher, notamment sur leur site Internet et sur leurs différents supports de communication, des médailles et des diplômes.

Ils créent *ex nihilo* un environnement institutionnel avec des fédérations destinées à faire oublier que ces pratiques ne sont pas reconnues par les Autorités sanitaires et qu'ils interviennent en dehors de tout cadre légal.

Ils éditent des chartes ou des codes de déontologie, non contraignants dès lors qu'il n'existe pas d'ordre professionnel reconnu par l'État.

Cette stratégie de la respectabilité a partiellement porté ses fruits dans la mesure où le reiki comme la kinésiologie semblent aujourd'hui faire partie du champ du mieux-être et ont fini par s'installer dans le champ sanitaire. Ces techniques font d'ailleurs leur apparition dans quelques établissements de santé avec tous les risques que cela peut représenter pour les patients (déstabilisation, perte de chance de guérison).

Des ruptures avec les proches

Les demandes d'information et les témoignages reçus par la Mission font toujours état de déchirements au sein de la famille. L'adhésion d'un conjoint au reiki ou à la kinésiologie ne serait pas étrangère à des décisions de divorce ou à des séparations. L'adepte accuse souvent son conjoint d'être à l'origine de ses difficultés physiques et psychiques, convaincu par le gourou-thérapeute que seule une séparation ou un divorce peut bloquer les « mauvaises ondes ». Les enfants se retrouvent malgré eux victimes de la manipulation d'un des deux parents.

L'entourage des victimes dénonce, au-delà d'une simple inquiétude pour un proche, des changements radicaux de comportement manifestés par des revendications d'indépendance familiale, matérielle et professionnelle et parfois la rupture totale avec l'environnement immédiat. Les victimes ne prennent conscience que très tardivement du caractère abusif du comportement du pseudo-thérapeute.

Face à l'augmentation des demandes d'information et des témoignages à charge recueillis par la Miviludes et par les associations de terrain sur le reiki et sur la kinésiologie, le public et les professionnels de santé doivent se montrer particulièrement vigilants à l'égard des dérives que la pratique de ces techniques non éprouvées peut engendrer.

Dans le domaine économique : la vente multiniveau, de l'escroquerie à la dérive de nature sectaire

La Miviludes s'inquiète des pratiques commerciales douteuses qui pourraient alimenter les finances des communautés à caractère sectaire.

Dans un contexte économique marqué par un marché de l'emploi en berne, la vente multiniveau peut constituer un secteur attractif, une opportunité de compléments de revenus ou de reconversion professionnelle sans exigence particulière en termes de qualification mais avec des promesses de gains rapides et importants.

Des sociétés étrangères captent une partie de leur clientèle en France, parfois sur Internet.

Toutes les situations ne constituent pas une dérive sectaire. En effet, certaines pratiques douteuses relèvent plutôt d'un système de délinquance astucieuse.

Dans son rapport de 2007, la Miviludes a consacré un chapitre sur les risques inhérents aux réseaux de vente multiniveau. Les différentes étapes de la mise en œuvre du processus d'emprise/séduction au sein de ces sociétés y sont ainsi longuement décrites.

Compte tenu des nombreuses sollicitations, interrogations reçues encore aujourd'hui, la Miviludes souhaite revenir sur ces dispositifs. Elle reçoit très régulièrement des interrogations ou signalements relatifs aux systèmes de vente multiniveau pour la nutrition, la thérapie, les addictions pour des produits ou tout autre bien de consommation. Les inquiétudes des proches portent sur le caractère exorbitant des exigences financières sollicitées, sur l'endettement voire le surendettement généré par cette activité, et la consommation abusive des produits ou biens distribués dans ce cadre. Le vendeur qui espère devenir riche se transforme en consommateur des produits qu'il est censé distribuer. La modification du régime alimentaire, les troubles du sommeil et l'excès d'activité professionnelle, la vente de biens au profit du développement du réseau, le harcèlement continu par messagerie, ou par téléphone, constituent autant de signes d'alerte d'une emprise mentale potentielle.

La frontière est ténue entre la vente pyramidale et la vente multiniveau.

Le cadre juridique actuel : la vente pyramidale est interdite

Le système pyramidal est un réseau commercial factice.

Selon la Cour de justice de l'Union européenne (arrêt du 3 avril 2014, 4finance UAB contre Valstybine – aff C-515/12) le système de vente pyramidale constitue une pratique commerciale déloyale, dès lors qu'il exige du consommateur le versement d'une participation financière, quel que soit son montant, en échange de la possibilité pour ce dernier de percevoir une contrepartie provenant essentiellement de l'entrée d'autres consommateurs dans le système plutôt que de la vente ou de la consommation de produits. Il convient, ainsi, pour que la vente pyramidale soit avérée qu'il existe, outre une participation financière ou un droit d'entrée, « un lien entre les participations versées par de nouveaux adhérents et les contreparties perçues par les adhérents déjà en place ».

Conformément à la législation européenne et plus particulièrement à la directive 2005/29/CE du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales, l'article L. 122-6 du code de la consommation prohibe les systèmes de vente pyramidale.

Le droit français assure une protection des consommateurs contre les pratiques abusives et illicites en ce domaine. En effet, il prévoit des sanctions pénales pour les activités de vente pyramidale interdites. Est ainsi sanctionné par une amende de 300 000 euros et un emprisonnement de deux ans le « fait de proposer à une personne de collecter des adhésions ou de s'inscrire sur une liste en exigeant d'elle le versement d'une contrepartie quelconque et en lui faisant espérer des gains financiers résultant d'une progression du nombre de personnes recrutées ou inscrites plutôt que de la vente, de la fourniture ou de la consommation de biens ou services » (article L. 121-15 du code de la consommation). Ces quantum de peine ont été alourdis par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation qui a également prévu que « le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du manquement, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits » (article L. 132-19 du code de la consommation). Ces pratiques peuvent également être appréhendées par le biais des pratiques commerciales trompeuses, qui sont punies des mêmes peines.

La vente multiniveau n'est licite qu'à certaines conditions

La vente multiniveau est une activité de vente directe aux consommateurs. Les revendeurs (ou distributeurs) peuvent parrainer de nouveaux vendeurs. Ils sont alors en partie rémunérés par une commission évaluée en pourcentage sur les ventes des recrues. La distribution est licite, si

elle consiste en une vente régulière de produits aux consommateurs par création progressive d'un réseau réel de commercialisation.

Cette pratique commerciale n'est licite qu'à certaines conditions. En effet, elle doit se distinguer de la vente dite «à la boule de neige» ou vente «pyramidale». Ces deux pratiques sont prohibées.

Elle se différencie essentiellement par le système de rémunération des participants.

Si la rémunération des adhérents est liée aux versements d'une somme d'argent, qu'il y ait ou non une contrepartie à ce versement par les nouveaux entrants, sans lien réel avec une quelconque activité commerciale alors l'activité est illicite.

Il a été constaté parfois que les personnes recrutées soient obligées d'«investir» dans l'acquisition de grandes quantités de produits sans qu'il soit réellement possible de les revendre à des consommateurs. Leur investissement procure cependant des revenus importants à l'organisateur qui les a recrutées. Comme le nombre de personnes à pouvoir être recrutées n'est pas infini, les derniers arrivés ont arithmétiquement de moins en moins de chances de s'enrichir. Ce type de système a par conséquent une espérance de vie limitée et les derniers à y participer n'ont pratiquement aucune chance de récupérer leurs frais d'entrée et encore moins de chances de tirer profit du système. Les seules personnes à profiter réellement des retombées financières du système mis en place sont les organisateurs qui se trouvent au sommet de la pyramide.

Les systèmes de vente multiniveau présentent deux types de risques : un risque lié à la qualité des produits distribués et aux techniques de vente trompeuses d'une part et d'autre part un risque d'endettement voire de surendettement.

Les produits vendus, compléments alimentaires, produits de soins, produits de consommation, souvent abusivement présentés comme des médicaments, n'offrent le plus souvent aucune assurance de conformité aux exigences nationales de santé et de sécurité. De ce fait, ils peuvent constituer un risque si leur utilisation se fait au détriment de thérapies conventionnelles. Ils constituent également un risque pour la santé mentale du distributeur qui subit de fortes pressions pour augmenter son réseau, et dépense de lourdes sommes d'argent pour sa formation.

Afin de se conformer à la réglementation française relative aux ventes multiniveaux, certaines sociétés ont modifié leurs messages publicitaires.

Quelques témoignages

“ Une très bonne amie à moi me raconte régulièrement les détails de sa nouvelle activité professionnelle : elle est revendeuse de café de la marque x. D'après ce qu'elle me raconte, le recrutement des revendeurs suit un schéma pyramidal, avec des show à l'américaine (mon ami a dû payer son voyages aux États Unis

pour participer à l'un de ces show. 20 000 personnes du monde entier y étaient conviées. Les photos sont éloquentes : logo de l'entreprise projeté sur un écran géant, foule en délire conduite par un meneur. Mon amie est totalement sous l'influence de la pensée de cette entreprise. Son attitude a beaucoup changé, je ne reconnais plus sa façon de parler : elle semble « réciter » un discours avec des phrases et des mots clés qui ne sont clairement pas d'elle.

- “ *Mon fils s'est fait embarquer sous prétexte de se faire un complément de revenu dans la vente en réseau de produits. Il a surtout investi sans gagner d'argent, une partie du salaire gagné en qualité de brancardier.. C'est un garçon influençable ayant sans cesse besoin d'être réassuré sur ses capacités ayant eu un parcours scolaire difficile. Il est comme tout un chacun sensible aux flatteries. Il subit deux à trois fois par semaine un lavage de cerveau qui l'a fait changer de comportement. Il est ébloui et fasciné par les personnes qui se trouvent en haut de la pyramide et qui gagnent de l'argent. Les produits vendus sont supposés guérir des maladies. Mon fils est devenu hors d'atteinte de toute critique sur le sujet et ne veut pas en entendre parler.*
- “ *Mon fils de 22 ans est entré dans un système de vente douteux. Il vend des produits alimentaires. Il a acheté beaucoup de produits pour environ 1 500 euros. Il doit convaincre d'autres vendeurs de rejoindre le réseau. On lui propose une formation pour améliorer la confiance en soi. Pour ma femme et moi il est harponné dans un système très douteux.*
- “ *Le neveu de M X est au chômage et il avait envie de se lancer dans la vente de produits. M X a d'abord commencé par se renseigner sur l'entreprise. Il a regardé les actions de l'entreprise et a constaté que celles-ci n'avaient cessé de baisser en bourse. Il a consulté internet et a fait le constat d'avis mitigés sur l'entreprise. Il a consulté sa nièce pharmacienne qui a précisé qu'il n'y avait aucune preuve de l'efficacité de tels produits. Il s'est rendu à une réunion dans un hôtel de luxe à Paris. Il y avait dans la salle plusieurs personnes de toutes catégories sociales. Les propos reposaient sur des affirmations et non sur une démonstration. Aucune statistique n'a été présentée sur les revenus. Les propos ont été essentiellement axés sur des témoignages de personnes ayant soi-disant bénéficié des produits. L'objectif de la réunion était d'une part d'attirer de nouveaux consommateurs et d'autre part de recruter des distributeurs. La mise de fond est peu importante 100 euros. La première page du diaporama est constituée de logos et de titres d'organisations dont l'entreprise prétend faire partie. Dans ce genre de réunion, aucune place n'est laissée aux questions. Les questions sont posées à la pause et à ceux qui sont à l'intérieur du groupe.*
- “ *Ma mère a été « parrainée » par l'une de ses amies pour vendre du café à base de reishi. Ce qui m'inquiète c'est qu'elle m'a demandé d'aller à une de leurs réunions (j'ai assisté à une seule de leur réunion et ai eu des doutes sur les discours/propos entendus) ... J'ai constaté que ma mère était en contact régulier avec sa référente. Lors de cette réunion on vous dit de ne pas trop poser de questions, que tout viendra plus tard au fur et à mesure que l'on apprendra le métier, que le Français n'est pas entreprenant, qu'il ne se bouge pas pour changer les choses... Ce qui me rend suspicieuse ce sont les sommes versées pour acheter un kit de démarrage (1400 €), ma mère qui a perdu tout sens critique et ne recherche pas d'informations par elle-même.*

Dans une quête spirituelle, une recherche de réalisation personnelle, de mieux-être, de réussite, de réponses à des questions existentielles, il n'est pas rare de rencontrer des offres alternatives potentiellement sectaires. La perte de repère, l'isolement, les périodes de fragilité physique ou psychologique peuvent être opportunément exploités par des personnalités ou des groupes pour obtenir une adhésion et une soumission progressive et durable dont les préjudices induits pour l'adepte et son entourage donnent une mesure de la dangerosité.

Les données précises manquent pour mesurer l'augmentation du phénomène sectaire, mais il apparaît en revanche clairement que la multiplication des offres alternatives dans tous les domaines, observés au travers des interrogations et des signalements reçus par la Miviludes, augmente le risque de dérives.

Dès lors, le champ d'observation de la Miviludes s'élargit à des domaines nouveaux et il conduit à suivre les développements réticulaires des mouvements de nature sectaire. La Mission peut compter dans cette démarche sur l'attention de ces correspondants qui dans leur immense majorité font preuve de modération et de pertinence dans leurs observations ou interrogations. En effet, les dénonciations calomnieuses et les déclarations d'intolérance sont rares et si certaines inquiétudes exprimées sont mal fondées, la Miviludes perçoit toutefois chez ses correspondants l'attachement au principe de la liberté de croyance qui fonde sa propre démarche.



Deuxième partie

**Actions des pouvoirs publics
face aux dérives sectaires**

Les directions d'administration centrale partenaires de la Miviludes apportent leur contribution pour la présentation des actions concertées réalisées au cours de l'année 2016. Ces contributions sont précédées d'une présentation de l'ensemble des coopérations entretenues par la Mission en 2016 et au 1^{er} semestre 2017, non seulement avec les autorités publiques, mais aussi avec les autorités représentatives, les ordres professionnels et le secteur associatif.

La diversité des domaines et des activités où se manifeste le phénomène sectaire implique pour la Miviludes de déployer un réseau très large de contacts tant au niveau national que local, sans oublier que l'activité des groupes sectaires transnationaux sur le territoire national et l'exposition au risque des ressortissants français lors de voyages initiatiques à l'étranger requièrent des contacts avec des partenaires extérieurs.

Le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 instituant la Miviludes fixe son rôle dans la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires.

Décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002

Article 1^{er}

Il est institué, auprès du Premier ministre, une mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires qui est chargée :

1° D'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements ;

2° De favoriser, dans le respect des libertés publiques, **la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics** à l'encontre de ces agissements ;

3° De développer **l'échange des informations** entre les services publics sur les pratiques administratives dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires ;

4° De contribuer à **l'information et à la formation des agents publics** dans ce domaine ;

5° D'informer le public sur les risques, et le cas échéant les dangers, auxquels les dérives sectaires l'exposent et de faciliter **la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes de ces dérives** ;

6° De participer aux travaux relatifs aux questions relevant de sa compétence menés par le ministère des affaires étrangères dans le **champ international**.

Face au phénomène sectaire, il faut distinguer deux types de demandes du public. À celles qui interrogent et qui relèvent de l'inquiétude, les administrations, et en premier lieu la Miviludes, doivent donner un avis sur la présence de risques. Cet avis repose sur la collecte d'informations et leur analyse au regard des critères qui définissent les dérives sectaires. Pour les secondes, qui signalent une situation anormale, il est attendu une évaluation, une aide, des conseils, et parfois la réparation de préjudices. Quel que soit le service sollicité, la première démarche est une évaluation de la situation, ce qui suppose d'obtenir suffisamment d'informations, et de construire dans un second temps une réponse adaptée au besoin d'accompagnement et d'orientation (aide psychosociale, orientation vers la judiciarisation...).

La Miviludes, de par sa spécialisation et son positionnement interministériel avec rattachement auprès du Premier ministre, est l'interlocuteur évident vers lequel le public et les services se tournent en matière de dérives sectaires. Elle centralise beaucoup d'informations qui alimentent les avis et servent de ressources pour les autres services.

La prise en compte du phénomène sectaire, qui ne se limite pas à quelques affaires retentissantes et qui est évolutif, passe par un travail d'information, de sensibilisation et de formation auquel la Mission consacre une part conséquente de ses ressources.

La prévention des risques a pris de plus en plus d'importance dans l'approche du phénomène et cela conduit à s'intéresser à la vulnérabilité de catégories de personnes particulièrement ciblées, aux théories complotistes sur lesquels prospèrent des « prophètes », à des pratiques qui favorisent le repli et l'isolement. Ces développements impliquent de rechercher de nouvelles coopérations.

Coopérations institutionnelles

La Miviludes a poursuivi avec détermination les coopérations institutionnelles déjà engagées, et pour certaines de longue date, et a noué des échanges avec de nouveaux partenaires en 2016. Il faut souligner que l'animation des échanges, la sensibilisation aux risques sectaires et l'engagement d'actions de prévention ont été maintenus à un niveau soutenu malgré la lutte contre la menace terroriste et le développement de la radicalisation salafiste djihadiste. La mobilisation pour la prévention de la radicalisation, attendue légitimement des pouvoirs publics, ne s'est pas faite au détriment de la vigilance sur le phénomène sectaire, mais cela a nécessité une adaptation de la Miviludes comme de tous les services. La Miviludes est donc satisfaite que le danger que représente le phénomène sectaire n'ait pas été négligé alors que les victimes et les préjudices qu'elles subissent restent parfois peu visibles du public.

Les conseillers de la Mission, mis à disposition des ministères l'Intérieur, de la Justice, de la Santé, de l'Éducation nationale et de l'Économie et des Finances, assurent au quotidien les échanges avec les principaux services et autorités publics qui sont appelés à agir en matière de prévention, de répression des infractions ou de délits, et d'aide aux victimes de dérives sectaires.

Avec les ministères

Sont mentionnées ci-après les principales coopérations de l'année 2016 et du 1^{er} semestre 2017 par pôles ministériels.

Relevant du ministère de l'Intérieur

La coopération étroite avec le Bureau central des cultes a porté sur des dossiers en lien avec les mouvements charismatiques au sein des églises, les questions d'exorcisme, de prédation des communautés religieuses vieillissantes, le fondamentalisme de certains mouvements, les questions de financement et de legs aux associations cultuelles. Sur ce dernier point, il importe qu'un mouvement sur lequel pèsent des informations précises de pressions exercées sur les adeptes ou qui a des pratiques illicites ne soit pas bénéficiaire de dons qui renforceraient ses capacités de nuisance. Pour l'instruction des dossiers relevant de leurs compétences respectives, les deux services peuvent échanger avis et informations. En outre, après consultation de la Miviludes, le bureau a préparé la circulaire du ministre de l'Intérieur adressée aux préfets relative aux orientations en matière de dérives sectaires pour l'année 2016. La Miviludes a ainsi pointé les secteurs de la santé et du bien-être et de la formation professionnelle comme méritant une attention particulière de l'ensemble des services.

Les échanges avec les services de renseignement sur l'ensemble du territoire se sont intensifiés et ils sont extrêmement importants pour la Miviludes. Ils permettent de contextualiser ou de vérifier des allégations portées dans les signalements réceptionnés par la Mission. Les agents du renseignement de leur côté interrogent les officiers du pôle sécurité pour compléter leurs observations de terrain. La Miviludes regrette que les échanges soient moins nourris pour Paris et sa région que sur le reste du territoire et c'est un point sur lequel la Miviludes souhaite une amélioration.

En matière de police judiciaire, l'augmentation des enquêtes mettant en cause un fonctionnement sectaire a impliqué une intensification des échanges entre la Mission et les services en charge de ces enquêtes. Au premier chef, il faut mentionner la coopération avec le service d'enquête spécialisé sur les dérives sectaires, la CAIMADES, service de l'OCRVP à compétence nationale. Ce service a une charge de dossiers qui nécessite l'augmentation urgente de ses effectifs. Les enquêtes en matière de dérives sectaires prennent beaucoup de temps et elles sont complexes, et il faut tenir compte de ces spécificités pour éviter un engorgement qui risque d'empêcher la justice de pleinement s'exercer. L'augmentation du nombre de dossiers traités par les services de police judiciaire de la gendarmerie a une incidence sur le pôle Sécurité de la Mission qui est souvent sollicité pour son expertise (plus 80 enquêtes de gendarmerie en lien avec la problématique sectaire en 2016-2017, voir p. 85-86). Compte tenu du nombre de dossiers et des spécificités de ces enquêtes, il serait souhaitable qu'une équipe spécialisée soit développée pour soutenir les enquêteurs.

Relevant du ministère de la Justice

Les échanges avec le Bureau de la politique pénale générale de la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) permettent de suivre les affaires qui répondent à la qualification d'abus de faiblesse par sujétion physique ou psychologique introduite dans le code pénal (art. 223-15-2) par la loi About-Picard de 2001. La circulaire de politique pénale relative à la vigilance et la lutte contre les dérives sectaires du 19 septembre 2011 prévoit en effet une information de la DACG par les parquets sur ce type de dossiers. La Miviludes, qui n'a pas toujours d'information sur les situations qu'elle signale aux procureurs, est particulièrement intéressée par la collecte de ces informations.

La difficulté de mettre en évidence l'emprise exercée par le gourou ou le groupe sectaire, qui est au cœur de l'abus de faiblesse par sujétion physique ou psychologique, reste un sujet de préoccupation. Les enquêtes qui permettent de recueillir les éléments de preuve en la matière sont délicates. Les procédures sont longues et éprouvantes pour les victimes qui ont été totalement déstabilisées par l'emprise sous laquelle elles sont

tombées. Quant aux leaders de groupes, leur personnalité complexe, leur grande habileté à tromper et manipuler les personnes et souvent les moyens financiers conséquents dont ils disposent pour s’assurer les conseils d’avocats talentueux et expérimentés leur permettent de faire durer les procédures et d’engager tous les recours.

Il y a eu 5 condamnations sous le chef d’abus de faiblesse par sujétion physique ou psychologique en 2016, ce qui paraît faible au regard des signalements adressés aux procureurs de la République par la Miviludes ou par les associations spécialisées, et des plaintes déposées par des particuliers. Néanmoins, on observe une nette augmentation de ces affaires et une quinzaine de procédures sont en cours.

Il reste que la difficulté d’instruire les affaires d’emprise sectaire conduit à judiciariser certains dossiers sur des fondements pour lesquels les éléments de preuve sont plus aisés à réunir comme l’exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie, l’escroquerie ou le travail dissimulé. Un travail de recensement pourrait être engagé avec les concours des associations et de tous les services qui ont à connaître des dossiers où la dérive sectaire reste sous-jacente.

La sensibilisation des magistrats et des officiers de police judiciaire sur le phénomène sectaire est un point important de l’action de la Miviludes car les circonstances de l’abus de faiblesse, de certains abus sexuels et autres préjudices graves peuvent d’autant plus facilement rester inaperçues que les victimes évoquent avec réticence l’emprise à laquelle elles ont été soumises. Elles en prennent conscience souvent tardivement ou elles en éprouvent une sorte de honte.

La Mission a apporté son concours en 2016 et en 2017, comme les années précédentes, à l’École nationale de la magistrature pour l’organisation d’une session de formation continue pour les magistrats et les enquêteurs. Cette session annuellement reconduite rencontre toujours l’intérêt des magistrats qui y participent. Elle contribue sans aucun doute à une meilleure prise en compte de l’emprise sectaire, comme en atteste l’augmentation du nombre d’affaires qui soulèvent ce contexte particulier.

Affaires suivies par la Direction des affaires criminelles et des grâces au titre des dérives sectaires entre 2012 et 2016

Année	Nombre affaires suivies	Signalements Miviludes	En cours	Terminées
2012	19	12	2	10
2013	11	7	1	6
2014	15	6	3	2
2015	7	5	1	5
2016	15	9	7	2
TOTAL	67	39	14	25

Avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), la Miviludes échange sur des situations inquiétantes concernant des mineurs. Par exemple, dans le cadre de mesures d'assistance éducative, des agents ont eu besoin d'éclairage sur un contexte de croyances et de pratiques religieuses très particulières dans la famille des mineurs à protéger. Dans un autre cas, ce sont les éducateurs qui suivent des jeunes et qui observent une évolution du discours et du comportement, en lien avec l'influence grandissante d'un mentor ou d'un groupe au discours religieux, qui recherchent la nature de cette influence. Le prosélytisme auprès des jeunes est loin d'être l'apanage des mouvements fondamentalistes islamiques et parmi les approches tentées vers ce public se cachent des entreprises dangereuses.

La coopération est facilitée par la présence au sein du pôle Mineurs de la Mission d'une conseillère mise à disposition par la DPJJ. La coopération porte également sur la formation des agents de la PJJ aux risques sectaires et depuis deux ans sur le processus de radicalisation. La convention de partenariat entre les deux institutions a été renouvelée et actualisée en mai 2017 (voir p. 71).

S'agissant de l'administration pénitentiaire, la Miviludes a été sollicitée pour des sensibilisations du personnel sur le phénomène sectaire et sur le processus de radicalisation. La Mission a aussi été interrogée sur certaines associations qui sollicitent une habilitation pour intervenir auprès des détenus et dont les réels objectifs paraissaient douteux.

Relevant du ministère de la Santé

Les enjeux que représente le phénomène sectaire pour la santé publique renforcent d'année en année le besoin de coopération de la Mission avec l'ensemble des autorités qui participent à la qualité du système de soin.

Au sein de la Direction générale de la santé, le Groupe d'appui technique (GAT) invite la Miviludes à participer à ses travaux pour identifier les pratiques de soins non conventionnelles (PSNC) qui se développent et pour lesquelles une évaluation scientifique est commandée. L'évaluation bénéfices/risques est réalisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'avis de la Haute autorité de Santé et du Haut conseil de la santé publique est ensuite recueilli. L'évaluation repose sur la revue de l'ensemble des publications internationales sur le sujet. La synthèse des résultats de l'évaluation diffusée par le GAT permet de répondre aux inquiétudes que la méthode soulève. En quoi celle-ci peut-elle apporter des bénéfices, dans quels cas et sous quelles conditions peut-elle être utilisée sans risque ?

Pour les années 2016 et 2017, 10 méthodes ont été évaluées et on peut d'ores et déjà consulter les fiches de synthèse sur le site du ministère¹.

Ce travail d'évaluation est très utile, mais il prend du temps, représente un coût conséquent et il ne peut pas couvrir toutes les méthodes qui apparaissent, tantôt inspirées des médecines traditionnelles, spiritualistes ou de théories scientistes contemporaines. Ainsi, au-delà de l'évaluation des pratiques de « médecines complémentaires, alternatives, naturelles, douces... », l'attention est portée sur les contournements ou les failles de la réglementation qui peuvent mettre en danger les patients.

En effet, le risque pour le patient tient parfois moins à la méthode elle-même qu'à la personnalité de celui qui se présente comme thérapeute sans avoir de connaissances médicales. Les inventeurs ou promoteurs de méthodes alternatives cherchent souvent à donner une impression de sérieux en établissant leur propre règle déontologique ou des protocoles de formation. Le respect de la réglementation en matière de santé publique qui vise à assurer la sécurité des patients en interdisant la réalisation de certains soins sans les formations médicales requises doit être rigoureusement exigé.

Les Agences régionales de santé et la Miviludes entretiennent une collaboration sur de nombreux dossiers et les échanges avec celles-ci se sont multipliés. Les ARS sont saisies par la Miviludes pour des vérifications de titre ou d'inscription au fichier ADELI (70 saisines en 2016 concernant pour beaucoup des psychothérapeutes) et, de leur côté, elles interrogent les conseillers de la Mission sur des situations qui leur sont signalées dans certains établissements.

Dans le domaine de la santé, la coopération avec les ordres professionnels est celle qui a été le plus développée ces dernières années. Médecins, masseurs-kinésithérapeutes et l'ensemble des professionnels de santé sont inquiets de la mise en place d'un parcours parallèle proposé aux malades par des pseudo-praticiens sans formation qui ne s'appuient pas sur une démarche scientifique. Les échanges d'information sur des situations se sont intensifiés.

Dans le domaine de l'Éducation

La Direction générale de l'enseignement scolaire à laquelle est rattachée la mission de prévention des phénomènes sectaires est le partenaire régulier de la Miviludes en matière d'éducation. Les sujets communs de préoccupation portent sur la perte de chance éducative, le non-respect des droits de l'enfant et les difficultés d'intégration que représentent

1. <http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/qualite-des-soins-et-pratiques/securite/article/les-pratiques-de-soins-non-conventionnelles>.

certains établissements hors contrat, des écoles de fait et l'émergence de l'enseignement à domicile pour des motifs idéologiques ou religieux. Les échanges portent aussi sur des situations individuelles délicates. Le ministère détaille ci-après ses actions conjointes avec la Miviludes (p. 64-66).

Les activités périscolaires, nouveau moyen investi par des mouvements sectaires pour exercer leur influence sur les enfants ou recruter des parents, sont un sujet de préoccupation partagé avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA). Au cours de l'année 2016, la Miviludes a saisi à plusieurs reprises la DJEPVA pour déjouer ces nouvelles formes d'entrisme et elle a été elle-même sollicitée pour avis alors que des services localement s'interrogeaient sur la nature de certaines structures proposant des activités ou des accueils pour les mineurs. La direction apporte ci-après (p. 67-70) des précisions sur son cadre d'intervention pour la protection des mineurs en accueils collectifs.

Sur les enjeux économiques et financiers

La coopération avec les services de Bercy – Tracfin, Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), Direction générale des finances publiques (DGFIP), Direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF), Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) et Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) – a été renforcée dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et/ou fiscale. Un travail pour caractériser les différentes infractions est engagé.

Une coopération étroite avec les services de Bercy et ceux du ministère de l'Intérieur porte sur les captations financières et notamment immobilières auprès d'un public vulnérable, personnes âgées ou communautés monastiques vieillissantes.

Au niveau local, les CODAF ont constitué de précieux relais. Il reste difficile de mettre en évidence le lien entre les profits de mouvements à caractère sectaire et des faits de délinquance astucieuse, d'escroquerie, de travail illégal, de blanchiment, de publicité mensongère, de dissimulation de revenu, de détournements de circuits économiques. On peut noter que le secret professionnel qui s'impose aux agents du fisc empêche la Miviludes d'avoir des retours sur les dossiers qu'elle transmet.

La Miviludes a aussi appelé l'attention sur le risque sectaire dans l'entreprise, qui peut être ciblée par des mouvements sectaires pour son intérêt stratégique (intellectuel, financier, secteur industriel sensible). Elle peut également faire partie d'un réseau de structures (associatives, organismes de formation, entités financières et/ou immobilières) alimentant des circuits financiers occultes. Plusieurs signalements ont été portés sur

la promotion de nouvelles méthodes de management qui présentaient la marque de discours de nature sectaire.

La Miviludes s'est aussi intéressée à la cybercriminalité sectaire et les conseillers de la Mission ont pu bénéficier d'une formation par les services spécialisés de Bercy sur les détournements économiques en lien avec les nouvelles technologies de l'information.

Dans le domaine de la formation professionnelle

La Miviludes, en partenariat avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Pôle emploi, la Commission nationale de certification professionnelle, les organismes paritaires collecteurs agréés notamment, a apporté sa contribution pour la mise en œuvre de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Il s'est agi d'améliorer le contrôle des organismes de formation afin de lutter contre la fraude à la formation professionnelle et de garantir la qualité de la formation. Sur le sujet des certifications professionnelles, les instructeurs confrontés à des porteurs privés ou publics qui sollicitent un enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ont été sensibilisés. À la suite de réunions de sensibilisation, Pôle Emploi a doté ses agents d'un guide concernant les pratiques non conventionnelles en matière de santé.

La DGEFP détaille ci-après (p. 73-76) les différentes actions menées pour sensibiliser au risque sectaire dans le domaine devenu sensible de la formation professionnelle.

Réunion en préfectures et échanges avec les autorités localement

Les conseillers de la Miviludes ont effectué 32 déplacements dont 2 en Outre-Mer en 2016 pour participer à la réunion des groupes de travail sur les dérives sectaires en préfecture qui doit être organisée annuellement ainsi que le rappelle la circulaire du ministre de l'Intérieur diffusée en août 2016 (« Orientations du ministère de l'Intérieur en matière de lutte contre les dérives sectaires »).

La participation de la Miviludes à ces réunions a permis de présenter le service et les évolutions générales du phénomène sectaire, d'échanger et de recouper des informations avec les services locaux et les associations, et souvent de remobiliser les acteurs sur le risque sectaire. Pour certains services, l'intervention de la Miviludes a correspondu à une découverte du sujet. C'est pourquoi dresser un panorama général avant d'aborder la situation localement est toujours très utile et cela d'autant plus que l'on

observe une grande mobilité des groupes sectaires dans leur stratégie de développement.

Les conseillers de la Miviludes ont aussi effectué des déplacements en région pour rencontrer les autorités locales et faire un point sur 4 dossiers particulièrement importants avec de multiples plaignants.

Associations et aide aux victimes et à leur famille

Le secteur associatif, qui prend en charge l'accompagnement des victimes et de leur famille, est un relais indispensable de l'action de la Miviludes. Les échanges sont quasi quotidiens avec les différentes associations de défense des familles et de l'individu (ADFI), les antennes du Centre contre les manipulations mentales (CCMM-Centre Roger Ikor) et le Centre national d'accompagnement familial face

à l'emprise sectaire (CAFFES). La Mission entretient également des échanges réguliers avec des associations plus spécialisées ou localisées : Sentinelle, AVREF (Aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs familles), CLPS (Cercle laïque pour la prévention du sectarisme), GEMPPI (Groupe d'étude des mouvements de pensée en vue de la prévention de l'individu), AFSI (Association Alerte faux souvenirs induits).

Les échanges portent sur des situations individuelles et certains dossiers lourds sont suivis conjointement par la Miviludes et une association localement.

La Miviludes est destinataire des bilans d'activité de plusieurs associations partenaires, mais un travail de recension générale va être proposé aux associations afin d'avoir des données plus complètes sur le nombre de

Comme le rappelle la circulaire : « la réunion du groupe de travail spécifique au moins une fois l'an est la condition sine qua non d'une véritable politique de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires sur le terrain. Le groupe de travail spécifique dégage les grandes lignes de cette thématique au niveau local. Il permet aux administrations de confronter leurs expériences et d'échanger les bonnes pratiques sur ce sujet. Le groupe réunit, au-delà de l'état-major de sécurité, le ou les procureurs de la République selon leur ressort, et les représentants de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'administration pénitentiaire, de l'éducation nationale, de l'ARS, de la DDCSPP, de la DDFIP et l'unité territoriale de la DIRECCTE. Il peut être opportunément élargi aux représentants du conseil départemental et de certaines collectivités locales, du conseil départemental de l'ordre des médecins, et aux acteurs de la société civile comme les associations d'aide aux victimes (notamment les représentants locaux, interdépartementaux ou régionaux des deux réseaux UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de dérives sectaires) et CCMM (Centre contre les manipulations mentales). Ainsi constituée, la réunion évite une dilution de cette thématique au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance tout en élargissant les enjeux à d'autres partenaires intéressés que ceux des seuls services de l'État ».

victimes et l'impact du phénomène sectaire dont la mesure reste difficile à établir.

La Miviludes ne prend pas en charge directement le suivi des familles. La coopération avec le réseau associatif permet la mise en relation des familles dans un cadre sécurisé et sécurisant. La Miviludes évalue la situation, conseille ou aide les familles dans leur démarche auprès des administrations, apporte des éléments sur la conduite à tenir, conseille sur les éléments de preuve à réunir. Enfin elle actionne tous les services qui peuvent être utiles à la maîtrise de la situation et elle apporte aux signalements au Procureur de la République les éléments les plus complets possibles.

Sur la prise en charge et l'accompagnement des victimes, la Miviludes doit programmer un approfondissement de la démarche engagée par le groupe de travail qu'elle avait réuni en 2012.

Au plan international

La Miviludes a effectué 5 déplacements à l'étranger en 2016 et 2 sur le 1^{er} semestre 2017.

La Miviludes est intervenue en 2016 au congrès international de la FECRIS consacré aux femmes victimes de dérives sectaires à Sofia en Bulgarie et au congrès 2017 à Bruxelles, où elle a présenté l'approche française de la radicalisation.

En coordination avec le Conseiller aux affaires religieuses du Quai d'Orsay, la Mission a participé aux réunions 2016 et 2017 de l'OSCE (Human Dimension Implementation Meeting) consacré à la « Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction » à Varsovie. La Miviludes observe que la France fait l'objet de critiques sous le double front 1) des associations qui entendent dénoncer une politique répressive à l'égard des religions, l'islam au premier chef, les nouveaux mouvements religieux étant moins virulents que les années précédentes; 2) et des mouvements religieux qui dénoncent des dispositions législatives contraires à leur principe (droit à l'avortement, mariage homosexuel...).

La Mission a poursuivi les échanges avec ses homologues belges du CIAOSN et a renoué avec l'Information Network Focus on Religious Movements (Inform) de Londres par une rencontre organisée en septembre 2016.

Répondre au besoin de formation et d'information du public

Les actions de sensibilisation et de formation occupent une grande place dans l'activité de la Miviludes. En 2016, ce sont 55 formations sur les dérives sectaires qui ont été délivrées touchant près de 1 500 agents publics, contre 35 formations en 2015.

Les formations sur les dérives sectaires les plus nombreuses ont été en direction des fonctionnaires de police et de gendarmerie. Ces formations sont très demandées et les deux conseillers du pôle Sécurité sont très sollicités. Les fonctionnaires de police judiciaire bien informés sur les phénomènes sectaires peuvent jouer un rôle majeur pour les suites des procédures judiciaires. S'agissant des Renseignements territoriaux, un tour de France aura touché tous les fonctionnaires de ces services entre 2016 et le 1^{er} semestre 2017.

La sensibilisation touche aussi les fonctionnaires affectés à l'étranger dans les ambassades qui doivent connaître les risques du pays sur cet aspect des dérives sectaires.

La session de formation continue pour les magistrats organisée et reconduite par l'ENM, évoquée plus haut (p. 51), est également un élément crucial du dispositif.

La Miviludes a continué de développer une offre de formation en 2016 avec un nouveau module de sensibilisation à l'emprise mentale, en partenariat avec l'École des Hautes études de santé publique (EHESP).

Une autre initiative a visé à sensibiliser les cadres de santé et particulièrement les directeurs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au sujet émergent de la maltraitance financière des personnes âgées.

Une formation en partenariat avec l'EHESP

Les objectifs de cette formation sont la compréhension des processus d'emprise et de manipulation mentale, le partage des outils d'aide au repérage des facteurs de vulnérabilité, la capacité d'identifier, dans l'exercice professionnel quotidien, les victimes de dérives sectaires et leurs traumatismes, et de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement.

Elle est destinée à tous les professionnels appelés à intervenir auprès des victimes de dérives sectaires : santé, justice, services d'enquête de la police comme de la gendarmerie, administrations économiques et financières, enseignants, travailleurs sociaux... tous engagés à des degrés divers dans la sécurité et la protection des personnes, et le respect des droits fondamentaux.

Pour la seconde année consécutive, la formation s'est déclinée en trois modules de deux jours au cours du premier semestre 2017. Le programme détaillé et la fiche d'inscription sont accessibles sur le site de l'EHESP¹.

1. <https://formation-continue.ehesp.fr/formation/comment-faire-face-aux-derives-sectaires/>

Guide à destination des directeurs d'EHPAD sur le risque sectaire pour les personnes âgées

Depuis cinq ans, la Miviludes s'est intéressée à l'action des mouvements sectaires sur les personnes âgées. Dans son rapport annuel 2011-2012, elle soulignait notamment la vulnérabilité de ce public, souvent fragilisé par « l'âge, l'isolement, le deuil, la maladie, la perte de repères, l'altération des capacités physiques et intellectuelles », en fait « des victimes idéales des mouvements sectaires, pas autant comme cibles à recruter que comme sources potentielles de revenus et de capitaux ».

Le domaine de la santé ou du bien-être suscite souvent l'intérêt des personnes âgées espérant soulager ainsi leurs maux quotidiens ou réduire leur traitement médicamenteux. En outre, parmi les personnes âgées, les populations les plus à risque sont celles qui fêtent leurs 80 ans ou plus.

Ce sont aussi ces personnes qui entrent en EHPAD, faute de pouvoir rester à leur domicile en raison de leur vulnérabilité et/ou de mauvaises rencontres. La Mission reçoit régulièrement des signalements de la part de ces établissements (EHPAD, hôpitaux essentiellement) : une directrice reçoit des tracts et des DVDs suspects, une psychomotricienne vend des compléments alimentaires ou des fleurs de Bach aux résidents de l'établissement, un psychothérapeute recourt à des méthodes dénoncées par les communautés soignantes, des familles hypothèquent les biens de leurs parents... Les situations sont diverses, traduisent des cas de maltraitance manifeste mais toutes interrogent le rôle et les capacités d'action du directeur de l'établissement. Que faire et jusqu'où faut-il aller ?

S'inquiéter et se saisir du sujet des dérives sectaires à l'encontre des personnes en établissements a été le premier sujet de préoccupation de la Miviludes. Cela suppose de comprendre la politique de lutte contre les dérives sectaires en santé, ses enjeux et ses failles pour pouvoir tirer des conclusions et mettre en œuvre une protection adéquate. C'est aussi une occasion d'approfondir et maîtriser le sujet de la maltraitance, compte tenu des actes commis par les individus malveillants (escroqueries, abus de faiblesse, non-assistance à personne en danger, ...).

À ce titre, les directeurs d'EHPAD, notamment responsables de la sécurité et de l'intégrité des personnes âgées qu'ils accueillent, ont un rôle à jouer dans la prévention et la réponse à des dérives sectaires en établissement.

Pour les y aider, un guide a été réalisé à la Miviludes par une élève-stagiaire de la filière des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (DESSMS) de la promotion 2016-2017 de l'École des Hautes Études en Santé Publique, Camille Gautard. Il aborde nombre d'enjeux importants pour le secteur sanitaire et le secteur médico-social et structure la réflexion de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires autour de 3 axes : repérage et évaluation du risque ; protection des droits des personnes hébergées ; prévention des risques dans la gestion de l'établissement.

L'objectif de ce guide est de diffuser une culture de la prévention et de la vigilance envers les risques sectaires en établissement, et de fournir des recommandations pour guider la réflexion et l'action. Il se veut un outil pratique pour comprendre les abus d'origine sectaire qui touchent les personnes âgées et aider à la conception d'un plan de prévention ou d'action pour lutter contre les dérives.

Dans le même esprit, d'autres outils seront mis à la disposition des professionnels, des soignants et des aidants pour prévenir des risques de maltraitance à caractère sectaire à l'égard des personnes âgées à domicile et en collaboration avec la Direction générale de la cohésion sociale, l'EHPAD et la FIAPA.

Le guide est consultable sur le site de la Miviludes dans la rubrique « Documents utiles ».

Toujours dans le domaine de la santé, un cycle de formations a démarré dans les Instituts de formation en soin infirmier (IFSI) pour sensibiliser les futurs professionnels.

Dans le cadre la convention renouvelée avec la DPJJ déjà mentionnée, la Miviludes a renforcé son partenariat avec l'ENPJJ en matière de la formation des éducateurs (voir p. 71-72). Il s'agit, outre les interventions, de contribuer au développement d'outils pédagogiques basés sur des cas pratiques.

La Miviludes a aussi élargi son champ en intervenant dans de grandes entreprises, pour les sensibiliser sur la délinquance financière notamment.

La Miviludes a également participé au DU « Emprise sectaire, processus de vulnérabilité et enjeux éthiques » accueilli par l'Université Paris Descartes (responsables pédagogiques : Sonya Jougla, Jean-Pierre Jougla)² afin d'y présenter la Mission interministérielle.

La Miviludes a participé également au programme EMOUNA, formation continue de Sciences-Po Paris à la demande du Bureau central des cultes.

L'information du public

En ce qui concerne l'information du public, répondre aux nombreuses sollicitations des journalistes (en moyenne 2 par jour) est un enjeu important. Les médias sont un relais puissant qui parfois contribue à banaliser des méthodes dangereuses. La Miviludes doit donc saisir toutes les occasions et même susciter la diffusion de messages de vigilance. Les sollicitations portent sur des demandes d'interviews ou d'entretiens, mais également des demandes de documentation dans le but de ne pas commettre d'erreurs dans les articles consacrés aux dérives sectaires.

La responsable du pôle Communication et Relations avec les élus, en charge des relations avec la presse, s'est assurée de la mise à jour régulière du site Internet. Une refonte du site a été engagée, qui devrait permettre la mise en ligne d'une nouvelle version au début de l'année 2018.

D'autres actions d'information visent non pas le grand public mais des professionnels qui peuvent avoir une action préventive. On peut citer l'information de directeurs d'établissement sollicités pour louer des salles à des mouvements dont l'influence est dangereuse, ou des organisateurs des salons bio et bien-être qui sont invités à afficher une mise en garde sur la dérive thérapeutique et le risque sectaire.

2. <http://www.sfc.parisdescartes.fr/index.php/descartes/formations/biomedicale/du-emprise-sectaire-processus-de-vulnerabilite-et-enjeux-ethiques>.

Adaptation de la Mission aux nouveaux enjeux

Les moyens

Les effectifs de la Miviludes sont restés stables entre juin 2015 et juin 2017 avec un total de 15 agents.

L'équipe est composée de 5 agents titulaires et 2 contractuels des services du Premier Ministre et de 8 agents titulaires mis à disposition de la fonction publique d'État : 2 du ministère des Solidarités et de la Santé, 1 du ministère de l'Éducation nationale, 1 du ministère de la Justice, 3 du ministère de l'Intérieur (commandant fonctionnel de police, commandant de gendarmerie et un chauffeur), 1 du ministère de l'Économie et des Finances.

La Mission tient à souligner que son engagement dans le dispositif de prévention et de lutte contre la radicalisation depuis avril 2014 s'est fait à effectif constant. Arrivée au bout de ses capacités, elle a sollicité et obtenu mi-2016 :

- un recrutement à titre temporaire d'une psychologue clinicienne pour remplacer un départ en congés maternité au pôle Mineurs ;
- un contrat d'apprentissage pour le pôle documentation ;
- enfin, un contrat post doctoral pour assurer notamment des formations sur le processus de radicalisation.

Le Secrétaire général du Gouvernement, sur proposition du Directeur des services administratifs et financiers (DSAF) et après arbitrage, attribue annuellement à la Mission une enveloppe de crédits de fonctionnement et un plafond d'emploi.

La Miviludes bénéficie des fonctions supports de la DSAF dans tous les domaines (immobilier, équipement, informatique, gestion budgétaire et gestion des agents). Dès lors, les crédits de fonctionnement attribués couvrent les actions spécifiques programmées pour l'année et les dépenses de fonctionnement courant.

L'enveloppe de crédits de fonctionnement a baissé entre 2015 et 2016 pour la cinquième année consécutive. L'enveloppe 2017 a été réajustée pour revenir au niveau de 2015. La baisse des crédits a été liée, d'une part à des efforts d'économie notamment sur les déplacements, et d'autre part à une sous-consommation de l'enveloppe destinée aux publications qui avaient été programmées. Cette sous-consommation est due au report de l'actualisation de certains guides dont celui sur *La protection des mineurs contre les dérives sectaires*. Ce report tient à la mobilisation des deux conseillères du pôle Mineurs sur la question de la radicalisation.

2012	2013	2014	2015	2016	2017
128 500 €	120 250 €	110 000 €	90 000 €	76 000 €	93 000 €

Le réajustement pour l'année 2017 était nécessaire pour permettre à la Mission :

- d'effectuer quelques déplacements Outre-Mer, où le phénomène sectaire est bien présent ;
- de participer à des rencontres internationales ;
- de rémunérer des travaux de recherche commandés par la Mission ;
- de publier le rapport d'activité 2016.

Le fonctionnement des instances collégiales de la Miviludes et le projet de révision du décret de création de la Mission

Le décret de création de la Miviludes du 28 novembre 2002 prévoit la réunion régulière de deux instances : un Conseil d'orientation et un Comité exécutif de pilotage opérationnel. Les deux instances se sont réunies trois fois en 2016 et 2 fois au 1^{er} semestre 2017.

Il apparaît sur les dernières années que cette organisation est lourde et peu efficace : il n'est pas possible de réunir 6 fois par an le Comité exécutif de pilotage opérationnel à un haut niveau de responsabilité comme le prévoit le décret ; l'absence de précision de durée de mandat rend difficile le renouvellement du Conseil d'orientation ; et les missions des instances, mal définies, n'encouragent pas les membres à s'investir au-delà de la tenue des réunions. Le président de la Mission y présente les orientations, le secrétariat général rend compte de l'activité, et il s'en suit des échanges très enrichissants mais sans contribution réelle des membres aux travaux de la Mission.

Le principe d'une modification du décret pour améliorer le fonctionnement de cette organisation a été arrêté par le Premier ministre en réponse aux observations de la Cour des Comptes, pour une mise en œuvre en 2018³. Le président de la Mission pourrait s'appuyer sur un comité exécutif resserré et un conseil scientifique qui renforceraient la structure permanente de la Mission autour du secrétariat général.

La programmation des actions

La Mission a inclu dans son dernier rapport d'activité des axes de travail pour 2017 qu'elle a présentés en amont aux instances :

- élaboration de nouveaux outils pour le suivi des dossiers et l'amélioration du délai de traitement (tableaux de bord mensuels, cahier des charges pour un outil de gestion électronique de documents pour la documentation) ;

3. La Cour des comptes a examiné les comptes et la gestion de la MIVILUDES (exercices 2009 à 2015) et elle a adressé au Premier ministre le 23 mai 2017 les recommandations qu'elle formule pour en améliorer le fonctionnement. Voir la réponse du Premier ministre sur le site de la Cour : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/39542>.

- refonte du site Internet ;
- programmation des actions avec les partenaires ;
- axe de recherche : les théories complotistes qui sont le terreau commun des dérives sectaires et de la radicalisation. Il y a une forte demande de formation sur ce sujet.

Il a été demandé à la Mission de bâtir une programmation pluriannuelle d'actions en concertation avec ses partenaires institutionnels. Ce travail, en cours de réalisation, doit être articulé avec la refonte du fonctionnement des instances collégiales et avec les priorités fixées aux différents services.

Contribution du ministère de l'Éducation nationale

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République utilise, pour la première fois, le terme d'enfant dans l'école, marquant ainsi qu'il n'est pas seulement un élève et insistant sur la prise en charge de l'enfant dans sa globalité pour favoriser la réussite et le bien-être de tous les élèves.

L'École joue ainsi un rôle fondamental, en complément de celui des parents, dans une démarche de coéducation afin de favoriser le développement harmonieux de l'enfant et son accession progressive à l'autonomie. Ces enjeux sont conformes à la promotion des droits de l'enfant, selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de 1989 ratifiée par la France en 1990.

La prévention des dérives sectaires pour lutter contre la perte de chance éducative

L'Éducation nationale met tout en œuvre pour repérer et contrer toute tentative de dérive sectaire, dans une recherche d'équilibre entre principes constitutionnels de liberté d'enseignement et de croyance, conformément à la circulaire n° 2012-051 du 22 mars 2012 relative à la prévention et à la lutte contre les risques sectaires.

Le concept de dérive sectaire met l'accent sur la perte de chance éducative. La vigilance porte sur l'instruction dispensée dans les établissements scolaires qui ne sont pas liés au service public de l'éducation par contrat et sur l'instruction dans la famille. Ce contrôle est assuré par les inspecteurs de l'éducation nationale sur le terrain. Les modalités du contrôle ont récemment été rappelées dans deux circulaires (circulaire n° 2015-115 du 17 juillet 2015 relative au régime juridique applicable à l'ouverture et au fonctionnement des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat et circulaire interministérielle n° 2017-056 du 14 avril 2017 relative à l'instruction dans la famille).

En lien avec la Mission de prévention des phénomènes sectaires (MPPS) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO, bureau B3-1), le réseau des correspondants MPPS en académie assure la prise en charge et le suivi des situations signalées.

Conformément à la veille de la Miviludes, l'Éducation nationale s'attache à repérer les risques encourus par l'enfant dans trois domaines : la santé, le développement psycho-affectif et l'éducation.

Le rôle de la Miviludes est essentiel pour former les personnels de l'Éducation nationale, en particulier les correspondants MPPS sur l'évolution

des phénomènes sectaires qui demandent une approche à la fois prudente et pragmatique. Dans cette optique, il est envisagé de reprendre les formations assurées, jusqu'en 2015, par la Miviludes, avec des modalités à définir (formation nationale, accompagnement des correspondants et référents pour construire des formations en académie).

Afin de permettre un suivi, la DGESCO et la Miviludes ont mis en place des réunions régulières. À ces moments de concertation, s'ajoute la transmission automatique des saisines de la Miviludes, concernant l'Éducation nationale.

Les domaines qui appellent actuellement à une vigilance particulière

Dans le cadre de la prévention de la radicalisation en milieu scolaire, mise en place par la DGESCO, dès septembre 2014, sous le pilotage du Comité de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), l'expertise de la Miviludes a permis d'ajuster les approches et les analyses des mécanismes de basculement chez les jeunes (l'emprise mentale pouvant constituer une première phase mais les phénomènes de dérive sectaire et de radicalisation gardant leur nature spécifique). Les experts de la Miviludes, en particulier le chargé de mission spécialiste du salafisme et des courants rigoristes, peuvent être sollicités pour intervenir dans les séminaires de formation des référents prévention radicalisation. Il est à noter que, selon l'organisation choisie par le recteur, une même personne peut avoir en charge la prévention de la radicalisation et la prévention des dérives sectaires, ce qui justifie le renforcement du partenariat MEN-Miviludes.

On assiste depuis un certain temps au développement de mouvements proposant des modes d'éducation dits alternatifs et qui discréditent ainsi à l'Éducation nationale, ses méthodes pédagogiques et son fonctionnement.

Ce phénomène est particulièrement prégnant pour les enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire avec la vogue d'écoles privées qui se réclament de diverses tendances ou courants de pédagogies alternatives, en ne proposant que des programmes vagues et lacunaires qui ne permettent pas à l'enfant de s'engager dans un apprentissage concret pour le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Dans le cadre des activités péri-éducatives, la Miviludes est particulièrement vigilante aux dérives possibles et a établi un programme de contrôle renforcé avec les services en charge de la jeunesse et de la vie associative.

En 2016, le ministère de l'Éducation nationale a suivi le cas des enfants d'une communauté d'inspiration chrétienne installée dans les Pyrénées-Atlantiques, qui entend vivre comme au temps des premiers chrétiens. La situation de la quarantaine d'enfants élevés dans la communauté est

extrêmement préoccupante (instruction lacunaire, refus de se conformer aux injonctions des autorités académiques après contrôle) et elle a fait l'objet d'un signalement à l'autorité judiciaire.

Il convient aussi de rester vigilant sur les mouvances proposant des modes d'éducation alternative pour des enfants et jeunes en difficultés scolaires et notamment dans le cas d'élèves autistes.

De même, la prudence s'impose face à la montée de formations d'adultes et notamment de personnels de l'éducation nationale sur la « communication non-violente ».

Le domaine de la santé est particulièrement touché avec la remise en cause des vaccinations par des groupes de soutien qui diffusent leurs messages d'alerte sur Internet et les réseaux sociaux. Le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un partenariat étroit avec la Miviludes pour suivre des situations de refus d'obligation légale comme les refus de vaccination.

L'Éducation nationale reste, en outre, très attentive à la transparence de son fonctionnement, en particulier, en ce qui concerne les formations dans lesquelles la Miviludes peut intervenir. Si, récemment, une association appartenant à l'Église de scientologie a demandé le contenu de telles formations, il n'en demeure pas moins que l'école publique redouble de vigilance pour donner à tous les enfants et adolescents un enseignement de qualité, dans la promotion d'une citoyenneté active, dans une société plurielle et inclusive.

Cadre d'intervention de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

Lutte contre les dérives sectaires et protection des mineurs en accueils collectifs (ACM)

Cadre juridique

Code de l'action sociale et des familles : articles L.227-4 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30

Code de la santé publique, notamment les articles : L.2324-1, L.2324-3 et R.2324-10 à R.2324-15

En application de l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF), «*La protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire (...) qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en Conseil d'État, est confiée au représentant de l'État dans le département*».

Enjeux

Il revient donc à l'administration centrale (DJEPVA) :

- de proposer un **cadre garantissant la santé et la sécurité physique et morale des mineurs en accueils collectifs**, en s'assurant notamment de la qualité éducative des activités proposées ;
- de mobiliser les services déconcentrés et leur fournir les outils adaptés pour assurer un contrôle et une surveillance efficaces sur les accueils collectifs de mineurs et s'assurer du respect des dispositions réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à l'hygiène et la sécurité ;
- de simplifier et faire connaître la réglementation aux organisateurs et veiller à son application.

Mise en œuvre

La DJEPVA a dans ce cadre pour fonction de mobiliser les agents des DRJSCS et des DDI sur la mission de contrôle afin de maintenir le taux de contrôles des accueils, faire connaître et respecter le cadre législatif et réglementaire des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, en particulier la circulaire du 4 juin 2010 relative à la protection des mineurs

en ACM aux termes de laquelle est confiée au représentant de l'État dans le département la mission de :

1) Contrôler les ACM :

- en amont du séjour : examen des déclarations d'accueils transmises par les organisateurs, vérification de l'honorabilité des intervenants ;
- durant le déroulement : visites de contrôle, suivi des événements graves.

2) Assurer la police administrative : opposition à ouverture, interdiction ou interruption d'un accueil, fermeture d'un local, suspension en urgence d'un intervenant ou interdiction d'exercer.

3) Informer, conseiller, accompagner et mettre en œuvre des actions de formation des organisateurs et des équipes pédagogiques.

Le plan annuel de performance (PAP) du programme 163 «jeunesse, vie associative» fixe pour 2017 un objectif de contrôle de 16 % pour les accueils avec hébergement et sans hébergement. Pour les accueils périscolaires, l'objectif de contrôle est de 11 %.

Moyens, acteurs et partenaires

Les missions sont assurées par les agents administratifs, les personnels techniques et pédagogiques et les personnels d'inspection des services déconcentrés, ces derniers réalisant 10 000 missions de contrôles par an (sur pièce et/ou sur place).

Un système d'information relatif aux accueils collectifs de mineurs (SIAM) collecte la déclaration par les organisateurs et la gestion et le suivi des déclarations d'accueils par les services de l'État.

Les différents acteurs et partenaires :

- l'administration centrale,
- les services déconcentrés (DRJSCS, DDCS et DDCSPP),
- les organisateurs d'accueils (associations, collectivités territoriales, comités d'entreprise, sociétés commerciales, etc.),
- les organismes de formation préparant aux diplômes professionnels et non professionnels dans le champ de l'animation,
- les directeurs et animateurs (saisonniers ou permanents, bénévoles ou salariés),
- la CAF et la MSA (contractualisation avec les collectivités, aide à la personne et prestation de services aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs),
- les prescripteurs des accueils (collectivités territoriales, comités d'entreprise, organismes sociaux,...).

L'accent est particulièrement mis sur l'importance du contenu du projet éducatif élaboré par l'organisateur, étant précisé dans la circulaire

précitée que le document devra prendre en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique de diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs.

La circulaire précise également que la nature des activités proposées et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont organisées.

Enfin, le projet éducatif et le projet pédagogique doivent être communiqués aux représentants légaux de l'enfant avant l'accueil.

Pilotage et coordination

Au niveau régional. Sous réserve des compétences du préfet de département et sous l'autorité du préfet de région, la DRDJSCS assure le pilotage et la coordination de l'ensemble des politiques de jeunesse et plus particulièrement celles portant sur la qualité éducative des loisirs collectifs des mineurs et leur sécurité.

Cette coordination régionale assure une harmonisation des pratiques, notamment en matière de contrôle et d'évaluation.

Au niveau départemental. Sous l'autorité du préfet, le DDCS (ou DDCS-PP) élabore le plan départemental de protection des mineurs en ACM permettant notamment d'identifier les priorités départementales et objectifs à atteindre en matière de contrôle et d'évaluation.

Précision : la loi relative à l'information de l'administration par l'institution judiciaire et à la protection des mineurs du 14/04/16 définit un cadre juridique précis régissant les modalités de communication entre le ministère public et l'autorité administrative en cas de mise en cause, de poursuite ou de condamnations de personnes exerçant une activité soumise à l'autorité ou au contrôle des autorités publiques. L'objectif est de permettre à ces dernières de prendre les mesures à caractère conservatoire ou disciplinaires nécessaires pour assurer la protection des personnes, et en particulier des mineurs.

S'agissant des accueils collectifs de mineur, la loi renforce le régime des incapacités afin de supprimer la condition relative au quantum de la peine prononcée lorsqu'il s'agit d'une condamnation pour des délits de nature sexuelle commis envers des mineurs.

Échanges entre la DJEPVA et la Miviludes en 2016

La DJEPVA a été sollicitée trois fois à titre préventif par la Miviludes :

- sur un centre dans l'Hérault qui organise des séjours d'enfants, créé il y a une trentaine d'années par l'École internationale de la Rose-Croix d'Or;

- sur un accueil de loisirs périscolaire dans le Finistère dont l'animatrice est *a priori* membre d'un mouvement d'inspiration New Age ;
- sur une association culturelle dans le Finistère qui accueille des enfants.

La DJEPVA (en lien avec la DS et l'IGJS) a sollicité la Miviludes lors de l'instruction d'une demande d'agrément national de Jeunesse éducation populaire (JEP) formulée par la fédération des professionnels de Biodanza.

Séminaire de formation des référents radicalisation

La circulaire du Premier ministre du 13 mai 2016 relative à la prévention de la radicalisation vise au renforcement de la mise en œuvre territoriale du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes. Dans ce cadre, le ministère alors en charge de la jeunesse et des sports a introduit la mesure n° 45 dans le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) qui prévoit la mise en place d'un dispositif spécifique de veille et de signalement au moyen d'un réseau national de référents «prévention radicalisation» agissant dans le champ du sport et de l'animation. Ces référents, un par DRDJCSC et un par DDCS(PP), ont bénéficié de formations. La Miviludes est intervenue lors de deux sessions de formation, en septembre 2016 puis janvier 2017 sur le thème suivant : «Processus de radicalisation et phénomène d'emprise mentale».

La DJEPVA co-anime un groupe franco-belge de travail et d'échanges de bonnes pratiques en matière de lutte contre la radicalisation violente installé à l'initiative des ministres français et des trois communautés belges en charge des politiques de jeunesse comme suite aux attentats survenus dans les deux pays. La Miviludes a été invitée à intervenir en février 2017 sur le thème suivant : « L'attractivité du salafisme djihadiste et son impact sur l'engagement radical violent ».

Soutien aux associations (agrées JEP)

L'Union nationale des Associations de défense des Familles et de l'Individu (UNADFI) a été soutenue en 2016 sur deux actions en reconduction : «Structuration du réseau des ADFI» et «Renforcement de l'action envers les différents publics».

Le Centre contre les manipulations mentales (CCMM) a été soutenu en 2016 sur la même action : «Prévention, information auprès du public, notamment en faveur des jeunes et des personnes âgées. Accueil, aide aux victimes et assistance aux familles et réinsertion sociale. Prévenir et désamorcer la radicalisation, prévention de la radicalisation violente».

Contribution de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Une relation conventionnée depuis 2011

La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est engagée depuis plusieurs années dans un partenariat avec la Miviludes. Une première convention de partenariat avait été signée entre les deux institutions le 19 octobre 2011, dans le but de renforcer leur collaboration, en visant en particulier l'échange d'informations, la prévention et la prise en charge des mineurs et de leurs familles exposés à des dérives sectaires. Ce partenariat s'est traduit par l'intervention régulière de la Miviludes dans les formations dispensées d'une part par l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) et d'autre part dans les pôles territoriaux de formation (PTF). La DPJJ entretient également des relations productives et réciproques avec la Miviludes en participant aux groupes de travail qui abordent des sujets et thématiques relevant de ses compétences et des problématiques liées aux mineurs. Dans ce cadre, la Miviludes a contribué activement à l'élaboration du document thématique sur l'emprise mentale⁴. Par ailleurs, une expertise de la Miviludes est mise à la disposition de la PJJ sur les situations individuelles qui laissent apparaître un contexte à caractère sectaire.

L'intensification du partenariat portant sur le phénomène de radicalisation

L'objet du partenariat s'est élargi autour de la problématique de la radicalisation. En effet, les professionnels de la PJJ sont désormais confrontés à des situations de mineurs radicalisés ou en voie de l'être et la Miviludes s'est également investie sur le sujet tout en restant vigilante à ne pas confondre les concepts, la radicalisation n'impliquant pas nécessairement emprise mentale et dérive sectaire.

Une nouvelle convention a ainsi été signée le 15 mai 2017 afin de prendre en compte ce nouveau volet. En effet, depuis la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes du 23 avril 2014, la collaboration entre la PJJ et la Miviludes s'est intensifiée.

La Miviludes contribue au plan de formation dédié mis en place par l'École nationale de la protection judiciaire en termes de connaissance du

4. http://intranet.justice.gouv.fr/site/dpjj/art_pix/1_emprise_mentale.pdf

phénomène de radicalisation et plus particulièrement au module « clinique de l'emprise mentale ». Sollicitée à de nombreuses reprises par les pôles territoriaux de formation (PTF), la Miviludes a engagé un programme de formation de formateurs opérationnels qui seraient à même d'assurer des cycles de formation. Après trois sessions de formation organisées par la Miviludes, ce sont 19 professionnels (7 référents laïcité et citoyenneté et 12 formateurs) qui ont pu bénéficier de la formation des formateurs relais Miviludes. Ainsi, depuis début 2016 ces formateurs peuvent intervenir dans le cadre de la formation à l'ENPJJ ou en PTF.

La Miviludes est l'interlocutrice privilégiée de la Mission nationale de veille et d'information (MNVI) placée auprès de la directrice de la PJJ pour décliner le plan de lutte contre de la radicalisation violente et les filières terroristes depuis avril 2015. De plus, depuis février 2016, la chargée de mission de la MNVI ainsi que trois référents laïcité et citoyenneté participent au « comité d'experts pour la prise en charge des personnes radicalisées » mis en place par la Miviludes au sein duquel experts, institutions, et associations partagent leurs expériences en cours et développent des outils destinés notamment aux psychologues qui interviennent auprès des personnes radicalisées.

La Miviludes a également participé aux auditions organisées en avril 2017 par la DPJJ dans le cadre de ses travaux relatifs à la prise en charge éducative des mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente. Les apports transmis à cette occasion, tenant tant au profil des mineurs qu'au processus d'engagement ou encore aux outils mobilisables pour les professionnels viennent utilement alimenter la réflexion institutionnelle. Les apports attendus de la Miviludes portaient plus spécifiquement sur la thématique « contenu et outils de la prise en charge » et notamment sur les points suivants :

- la nécessité ou non d'une spécificité de l'action éducative conduite auprès de mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation, ses éventuelles modalités ;
- le processus d'engagement, les motivations et modalités d'engagement mais aussi les facteurs de sortie de l'engagement et les outils grâce auxquels les professionnels peuvent favoriser cette sortie ;
- la dimension religieuse ;
- les actions de prévention primaire envisageables ;
- les outils et dispositifs permettant la mise en place de conditions favorables à la prise en charge.

La Miviludes, à travers ses réponses, a contribué à clarifier certaines notions, approfondir les définitions, effectuer des distinctions pertinentes et envisager des outils spécifiques à mettre en place en fonction des objectifs visés.

Contribution de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

L'amélioration de la qualité des actions de formation professionnelle continue a été l'un des enjeux forts de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, avec notamment la création d'un nouvel article du code du travail qui y est consacré (article L.6316-1). Depuis le 1^{er} janvier 2017, les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA), les organismes paritaires agréés pour la prise en charge du congé individuel de formation (OPACIF), l'État, les régions, Pôle emploi et l'Agefiph doivent s'assurer – lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle continue – de la capacité de l'organisme de formation à dispenser une formation de qualité. Cette exigence permettra d'améliorer également la vigilance face aux risques de dérives sectaires et thérapeutiques (I). Ce sujet fait également l'objet d'actions plus spécifiques de la part de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), avec notamment des groupes de travail réunissant différents ministères, la Miviludes et les principaux financeurs de formation (OPCA, OPACIF, Pôle emploi) dans le but d'élaborer des outils de veille et d'analyse sur ces questions (II). Enfin, la vigilance face aux risques et la sensibilisation des agents se poursuivent, notamment grâce aux liens de travail constitués depuis plusieurs années entre la DGEFP et la Miviludes (III).

Le décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 : un levier dans la lutte contre les dérives sectaires

Pour s'assurer de leur obligation légale de contrôle de la capacité d'un organisme de formation à dispenser une action de qualité, les principaux financeurs visés par la loi s'appuient sur six critères définis par le décret susmentionné :

1. l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Les financeurs doivent également :

- s’assurer du respect des obligations légales des organismes de formation : établissement d’un règlement intérieur, établissement d’un programme de formation, remise au stagiaire avant son inscription définitive d’un certain nombre d’informations et de documents) ;
- veiller à l’adéquation financière des prestations achetées aux besoins de formation, à l’ingénierie pédagogique déployée par l’organisme, à l’innovation des moyens mobilisés et aux tarifs pratiqués dans des conditions d’exploitation comparables pour des prestations analogues ;
- mettre à disposition du public un catalogue des organismes qu’ils financent et qui remplissent les conditions fixées par le décret.

Outre une responsabilité d’assurance qualité, les financeurs ont aussi un rôle de « contrôle de service fait », pour s’assurer tout simplement de la bonne utilisation des fonds mobilisés.

Cette mission de « contrôle de service fait » est désormais clarifiée et formalisée s’agissant des OPCA et des OPACIFS. En cas de fraude, ces organismes doivent signaler les faits aux services régionaux de contrôle (SRC) des DIRECCTE/DIECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi).

Cette nouvelle obligation a été accompagnée d’un renforcement de la coopération entre les organismes financeurs, avec notamment des outils communs d’analyse de l’offre de formation et une volonté de mutualiser son contrôle. Cette rationalisation des moyens qui renforce l’échange d’informations entre les organismes financeurs doit permettre davantage de contrôles ciblés sur des organismes qui poursuivent d’autres buts que la réalisation d’actions de formation ou des formations qui peuvent induire en erreur les bénéficiaires sur les sanctions aux formations suivies ou leurs modalités de financement.

Des groupes de travail permettant d’initier des démarches collaboratives

Travail d’identification sur l’offre de formations

En février 2016, un groupe de travail réunissant la DGEFP, le Direction générale de l’offre de soin, la Direction générale de la santé, la Miviludes et Pôle emploi a été constitué en vue de refonder la fiche du code ROME K1103 – Développement personnel et bien-être de la personne qui avait fait l’objet d’une observation de la Commission d’enquête parlementaire dans son rapport remis au président du Sénat en avril 2013 (cf. rapport 2013-2014 de la Miviludes).

Ce travail a abouti à une meilleure information et à des mentions utiles pour bien différencier le champ du bien-être de celui de la santé, avec

notamment un rappel sur les risques d'exercice illégal de profession réglementée. La fiche renvoie également aux pages du site Internet du ministère de la Santé concernant les pratiques de soins non conventionnelles ainsi que sur la page du guide sur la santé et les risques de dérives sectaires de la Miviludes. La partie « Activités » de la fiche, qui listait de nombreuses méthodes et pratiques non éprouvées, pouvant laisser croire à une forme de reconnaissance, a été modifiée.

Le groupe de travail préconise également la modification de la partie « Appellation » de la fiche pour éviter que certaines pratiques et méthodes puissent se réclamer d'une forme de reconnaissance par Pôle emploi (« énergéticien, intervenant en iridologie, en kinésiologie, en médecine chinoise, en réflexologie, praticien reiki, shiatsu... »). Cette modification demandée reste à être prise en compte par Pôle emploi.

Pôle emploi a également soumis au groupe de travail un document d'information destiné à informer les conseillers sur les risques de dérives sectaires dans un projet de formation lié à la fiche ROME K1103. Le groupe a ainsi pu proposer des compléments d'information permettant d'améliorer la vigilance des conseillers Pôle emploi sur les risques de dérives notamment par la description des signaux d'alerte. La fiche décrit également la procédure que doit suivre le conseiller en cas de doute sur un organisme et affiche les coordonnées utiles à la collecte d'information (Miviludes, Union nationale des associations de défense des familles et des individus-UNADFI, Centre contre les manipulations mentales-CCMM Roger Ikor).

Travail à une meilleure identification des risques

En lien avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) – association constituée entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel –, il a été proposé au réseau des OPCA et OPACIF un séminaire de rencontre avec les services régionaux de contrôle (SRC) des DIRECCTE, organisé le 18 mars 2016 sur le thème des bonnes pratiques dans la détection et le traitement de la fraude. La journée a été l'occasion d'une intervention de la Miviludes pour sensibiliser les acteurs sur le thème des risques de dérives sectaires dans la formation professionnelle. À la suite d'un échange avec les participants, il a été fait le constat par les conseillers travaillant au sein des organismes paritaires d'un déficit d'information sur ce sujet. Ainsi, un groupe de travail réunissant des représentants du FPSPP, de la DGEFP et de la Miviludes a travaillé sur un outil d'analyse des risques. Il s'agit d'une grille décrivant, par points de contrôle, les faisceaux d'indices permettant d'alerter les professionnels lors de leur examen des demandes de financement, notamment au travers des programmes de formation, des parcours de formateurs ou

des activités annexes des organismes. Cette grille a été élaborée pour faciliter le travail des conseillers et pourra être utilisée lors des demandes de formation sur les dérives sectaires.

Des agents publics destinataires d'actions de sensibilisation

Depuis 2016, un module de 4 demi-journées consacré à la qualité de l'action de formation a été intégré au parcours mobilité des nouveaux agents arrivant dans les services régionaux de contrôle (SRC) rattachés au sein des DIRECCTE. Une partie de ce module de formation est consacré aux fondamentaux (définition, critères, veille, traitement) de la dérive sectaire pour mieux l'appréhender lors de sa pratique professionnelle, avec l'appui et l'expertise d'une représentante de la Miviludes.

La Commission nationale de certification professionnelle (CNCP) a invité fin 2015 la Miviludes à venir sensibiliser aux risques de dérives sectaires les auditeurs qui instruisent les demandes d'enregistrement de certifications. Cette première action de sensibilisation a été renouvelée en juillet 2017 par l'intervention du président de la Miviludes devant la commission plénière de la CNCP.

À l'invitation de la Miviludes, la DGEFP est intervenue à la session inter-écoles 2017 du réseau des écoles de service public consacré au « phénomène sectaire : réalités des dérives et contours de l'action publique » qui se déroulait à l'École des hautes études en santé publique (EHESP).

Enfin, les liens de partenariat entre la Miviludes et la DGEFP assurent un travail régulier permettant, par l'échange d'informations, d'assurer une veille permanente des organismes de formation et d'apporter une expertise juridique et pratique aux agents de contrôle.

Contribution de la Direction générale de la gendarmerie nationale

Au regard du contexte de lutte anti-terroriste, le suivi des dérives sectaires sur le territoire national demeure toujours d'actualité et fait l'objet d'un suivi particulier par la Gendarmerie nationale. Après une baisse des enregistrements de plaintes constatée en 2015, les chiffres sont en hausse en 2016.

Il convient ainsi de mentionner une augmentation des infractions liées au domaine de la santé et de l'ésotérisme.

À la suite du courrier du 17 juillet 2017 adressé à la DGGN afin de collecter des éléments aux fins d'élaborer le rapport Miviludes 2016, le SCRCGN, la DOE/SDAO, la direction de l'enseignement de l'EOGN et le CNFPJ sont sollicités pour rapporter leur expertise en matière de dérives sectaires.

Méthodologie

Dans le cadre de la contribution annuelle de la Gendarmerie nationale au rapport Miviludes, le SCRCGN s'appuie sur la circulaire n° 108363/GEND/DOE du 01.03.2012 relative à l'action de la Gendarmerie nationale en matière de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

La contribution du SCRCGN s'appuie sur une circulaire annuelle du ministère de l'Intérieur définissant les orientations en matière de lutte contre les dérives sectaires. En 2016, la circulaire n° INTD1623117J est parue le 17 août 2016.

Un message est alors adressé à destination de l'ensemble des unités de Gendarmerie plus particulièrement en charge du renseignement et des enquêtes judiciaires, offices centraux compris, afin qu'au 1^{er} octobre de chaque année, remontent au SCRCGN les enquêtes judiciaires et les fiches relatives à cette thématique (mouvements à caractère sectaire bien identifiés, les « pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique », etc.).

L'analyse du SCRC réalisée pour 2017 se base sur les enquêtes judiciaires présentes dans le fichier TAJ (antécédents judiciaires) pour la période demandée et sur les contributions des unités.

Activité des unités de gendarmerie en matière de lutte contre les dérives sectaires

Résultats et focus sur les enquêtes en cours 2016/2017

D'un point de vue statistique, 91 procédures en relation avec des dérives sectaires ont été initiées par les unités GN en 2016. Dans le cadre de ces

procédures, 112 infractions ont été relevées (dont 12 infractions spécifiques d'abus frauduleux de l'état de faiblesse – article 223-15-2 al.1 du code de procédure pénale), 39 en matière d'atteintes aux personnes et 73 en matière d'atteintes aux biens. 95 victimes dont 64 de sexe féminin et 31 de sexe masculin ont été recensées.

L'une de ces affaires, concernant un abus frauduleux de la faiblesse d'une personne à l'encontre d'un dirigeant d'un groupe sectaire, a été initiée dans le département de l'Ardèche par des enquêteurs du SCRC. Bien qu'il soit difficile de caractériser ces faits (pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique), les enquêteurs avaient recueilli des renseignements directement auprès des victimes lors de leur présence à un colloque organisé à Marseille (13) en 2016. Ces dernières avaient été orientées vers les services de gendarmerie territorialement compétents.

Depuis le début de l'année 2017, 42 enquêtes ont été ouvertes par les services de la Gendarmerie. Nous constatons une augmentation de faits de dérives sectaires dans les domaines de la santé et de l'ésotérisme (agressions sexuelles par thérapeutes en tout genre à la suite de séances payantes et escroqueries et abus de confiance par des voyants/médium).

Depuis 2015, les pratiques déviantes dans le domaine de la santé sont en progression. Sur ce dernier point, il est proposé par le Groupe national de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (GNVLDS) de faire une réunion au dernier trimestre 2017 avec les pôles santé et sécurité de la Miviludes.

Implication de la Gendarmerie dans le domaine des dérives sectaires

À l'échelon central (SCRCGN)

Outre son implication dans le cadre de la coordination du GNVLDS, le SCRCGN est investi dans ce champ d'application sur un spectre large intégrant :

– **Une «équipe» de renseignement et d'enquête** : composée à la fois du Département des atteintes aux personnes de la Division des Opérations, et du département Élaboration de la Division du Renseignement. Cette équipe a vocation à évaluer la menace sectaire en analysant l'évolution des mouvements et l'émergence des nouvelles tendances, tout en assurant le suivi judiciaire des enquêtes en cours. Par sa connaissance détaillée des dérives sectaires, elle prête également son « expertise » aux unités territoriales et de recherches, en matière d'auditions de victimes et d'auteurs de dérives sectaires.

L'objectif est de fournir aux unités, un soutien opérationnel afin de faciliter la caractérisation du délit d'abus frauduleux de sujétion psychologique pour lequel il convient de procéder à des actes d'enquête spécifiques.

Enfin, elle entretient et participe à des échanges réguliers avec la Miviludes et l'ensemble des partenaires sociaux (Associations de victimes de dérives sectaires, Conseils des ordres professionnels de la santé (médecine, pharmacie, kinésithérapeute...)).

– **Le Centre de Lutte contre les criminalités numériques (C3N)** : le département des Activités illicites sur Internet du C3N apporte un appui judiciaire, sur initiative ou renseignement, aux investigations via les réseaux Internet. Il effectue en outre une veille active des sites et forum susceptibles d'être impliqués en matière de dérives sectaires.

La mise en cohérence opérationnelle est assurée au sein de la Gendarmerie nationale par le GNVLDS, qui outre le SCRCGN, regroupe différents bureaux de la DGGN (SDPJ/BAC et SDAO) et offices concernés par la problématique des dérives sectaires.

L'objectif de la collégialité est d'intégrer la transversalité nécessaire à la compréhension du phénomène et d'anticiper toute menace sur un plan de sécurité publique comme judiciaire.

Un compte rendu des réunions du GNVLDS a pour ambition d'orienter et de définir l'expression des besoins du renseignement criminel sur la thématique des dérives sectaires.

Le GNVLDS a organisé une réunion le jeudi 23 mars 2017 au sein du SCRCGN à Pontoise (95). Après une présentation succincte des représentants de chaque service (DGGN/SDAO, SCRC, SCRC/Division Science du Comportement, SCRC/C3N, la Miviludes) les thèmes suivants ont été abordés : la radicalisation, les salons du bien-être, un état des lieux des enquêtes judiciaires et des signalements importants reçus par la Miviludes.

– **Les actions sur le terrain** permettent d'actualiser les connaissances sur le phénomène. Ainsi le 29 septembre 2016, deux personnels du SCRC se sont rendus au salon Zen espace Champperret à Paris (75) afin de détecter les nouvelles tendances.

À l'échelon local (cellules Renseignement)

Les cellules Renseignement assurent au niveau départemental l'animation du travail des unités territoriales et synthétisent les éléments recueillis. Au-delà des grandes organisations déjà connues, les théories du bien-être et du développement personnel font l'objet désormais et depuis quelques années d'une attention particulière.

Les analystes de la chaîne renseignement, sensibilisés à ces problématiques, intègrent les données recueillies dans BDSP (RENS). Cette base de données permet un suivi dans la durée des organisations de type sectaire et facilite les recoupements de renseignement. Des contacts réguliers entre la gendarmerie et la Miviludes sont réalisés, notamment

via l'officier de liaison gendarmerie. Les cellules renseignements des groupements sont ainsi saisies sur des questions spécifiques et apportent les précisions détenues.

Action de formation et de sensibilisation du personnel

La singularité des dérives sectaires nécessite une formation des personnels des unités territoriales par des spécialistes afin de leur permettre de détecter les signaux faibles, d'analyser une menace sectaire latente et de caractériser une situation d'emprise mentale et psychologique.

Les personnels accèdent à des formations diplômantes⁵, des formations continues⁶, et assistent à des colloques sur le sujet⁷.

En matière de renseignement, chaque année depuis 2015, entre 120 à 210 militaires de la Gendarmerie (sous-officiers et officiers) sont sensibilisés à la problématique des dérives sectaires lors de stages de formation dispensés au Centre national de formation en renseignement opérationnel situé à Rosny-sous-Bois (93).

À l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN), à Melun (77), les élèves officiers reçoivent chaque année une information de la Miviludes dans le cadre de leur scolarité.

L'officier de Gendarmerie de liaison à la Miviludes a donné une conférence de 3 heures sur les dérives sectaires à environ 70 élèves (OG + OCTA) du 2^e groupement dans le cadre du cours de police administrative, pour l'année 2016/2017.

De même, pour le 3^e Groupement (OGR – dominante SPG), la Miviludes intervient durant 4 heures pour chacune des deux sessions OGR de la dominante SPG (sécurité publique générale) soit 120 personnels par an.

Cette intervention faite à deux voix, par les officiers de gendarmerie et de police détachés à la Miviludes, est appréciée des stagiaires officiers rang (OGR), notamment en raison du lien entre les éléments évoqués et les emplois de ces futurs commandants d'unité.

5. Formation universitaire de 3^e cycle « Emprise sectaire et processus de vulnérabilité. Enjeux éthiques » - 2016-2017 – Université Paris Descartes. Un personnel du SCRCGN.

6. Stage SOINT (Sources ouvertes sur Internet) : un personnel du SCRCGN. Formation sur les « Dérives sectaires » à l'ENM PARIS durant 5 jours pour le Chef du département des « Atteintes aux personnes » du SCRCGN.

7. 30 septembre 2016 – Colloque du GEMPPI à Marseille intitulé : « La méditation et les croyances des dérives sectaires thérapeutiques ». Deux personnels du SCRCGN. 12 octobre 2016 – Colloque du CCMM à la mairie de Paris sur « L'entreprise face aux risques sectaires ». Trois personnels du SCRCGN.

Dans le cadre de la scolarité suivie à l'EONG, certains officiers élèves ont la possibilité de choisir en liaison avec la Miviludes et l'Université Paris II Melun, des thèmes de recherches en rapport avec les dérives sectaires.

En 2016, 70 élèves polytechniciens en formation à l'EONG ont aussi pu bénéficier d'une sensibilisation sur les dérives sectaires sur quelques heures.

Depuis 2015, au Centre national de formation en police judiciaire situé à Rosny-sous-Bois (93), les enquêteurs de la Gendarmerie dans leur cursus de formation, continuent de bénéficier d'une sensibilisation réalisée par les conseillers de la Miviludes sur 3 heures concernant les problématiques spécifiques des dérives sectaires. Cela recouvre environ chaque année entre 50 à 140 personnels sensibilisés, toute unité confondue.

Enfin, des formations complémentaires peuvent être dispensées aussi par les conseillers sécurité de la Miviludes, à la demande des autorités de la Gendarmerie, tant au niveau groupement que région. Il s'agit d'apporter, au plus près du niveau local, une meilleure compréhension du phénomène sectaire complexe existant mais en constante évolution.

En 2015, cela a pu être réalisé pour le groupement de Gendarmerie d'Indre-et-Loire ; en 2016 pour le groupement de Gendarmerie du Maine-et-Loire, la région de Gendarmerie de Franche-Comté (regroupant 4 départements), et au 1^{er} semestre 2017 pour la région de Gendarmerie d'Aquitaine (8 départements représentés). Des séances d'informations ont pu être dispensées également à des gendarmes en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion, lors de déplacements des conseillers sécurité de la Miviludes.

Les retours sur ces formations déconcentrées ont tous été unanimement perçus comme très bénéfiques par les personnels sensibilisés.

Cela a permis à la fois une meilleure appréhension des problématiques sectaires actuelles, ainsi qu'une connaissance plus approfondie des possibilités d'actions en renseignement et en judiciaire. Le but est de leur permettre de mieux appréhender les aspects de délinquance voire criminels de certains individus ou mouvements sectaires.

Contribution de la Direction générale de la police nationale

Les dérives sectaires font l'objet d'un suivi particulier des services de la police nationale dans les domaines du renseignement (I) et de la police judiciaire (II) appuyés par une politique de formation dédiée, en partenariat avec la Miviludes (III).

Le suivi des dérives sectaires par le renseignement territorial

*Analyse de l'évolution du phénomène
par les services de la police nationale*

Le Service central du renseignement territorial (SCRT) de la Direction centrale de la sécurité publique participe pleinement à la lutte contre les dérives sectaires.

Afin de faire face à un phénomène protéiforme, dont les acteurs font preuve d'adaptabilité, à ses mutations rapides, le service s'appuie sur un réseau de référents « dérives sectaires » au niveau départemental qui assurent la transmission de l'information à l'échelon central.

L'expertise du SCRT sur le phénomène des dérives sectaires se traduit par la production de notes d'analyse, recoupées et enrichies au niveau central.

Sur l'ensemble des notes actuelles émanant des services départementaux du renseignement territorial (SDRT), certaines connaissent des prolongements judiciaires.

S'inscrivant pleinement dans le cadre de la circulaire du Premier ministre relative à la lutte contre les dérives sectaires, la judiciarisation du renseignement est un objectif majeur du service. Ainsi, tout dossier permettant l'éventuelle qualification pénale des faits signalés fait l'objet d'une transmission à la cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (CAIMADES), groupe spécialisé dépendant de l'Office central de répression des violences aux personnes (OCRVP) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).

Grâce à son positionnement et à sa vision transversale, le SCRT est en capacité de dégager certaines tendances et évolution de la thématique sur le plan national.

Au titre de l'année 2016, trois points de vigilance peuvent ainsi être mis en exergue :

– Le domaine de la santé et du bien-être : vecteur privilégié des dérives signalées

Face à ce véritable phénomène de société qu'est le bien-être, sur lequel repose la définition de la santé, l'approche «holistique» prônée par les «pseudo-thérapeutes» conduit un nombre croissant de personnes fragilisées à se détourner de la médecine allopathique. Or, certaines thérapies alternatives peuvent aboutir à une mise en danger de l'usager, eu égard au caractère non éprouvé scientifiquement des préceptes avancés.

– Les écoles dites «hors-contrat» : une constellation en plein essor

Généralement associées au nom des pédagogies qu'elles délivrent (Montessori, Freinet, Steiner, pour les plus connues), les écoles alternatives et apparentées connaissent depuis quelques années un succès croissant sur l'ensemble du territoire national. La vigilance du service se porte principalement sur les risques d'entrisme des groupes à caractère sectaire auprès de ce public jeune et par conséquent, vulnérable.

– Le néo-chamanisme

Surfant sur l'effet de mode du développement personnel et sur la cause écologique, le néo-chamanisme conquiert un public, de plus en plus large, et de nombreux week-end et festivals lui sont consacrés. Ces événements rassemblent des adeptes en quête d'expériences extatiques, parfois associées à l'usage de produits stupéfiants. L'interpellation d'un chaman péruvien en possession de plusieurs bouteilles d'ayahuasca en fin d'année 2016 dans l'Est de la France confirme la prégnance de ce phénomène auquel le SCRT attache la plus grande attention.

*Actions mises en œuvre pour prévenir les risques
ou lutter contre le phénomène*

En matière de dérives sectaires, les signalements par le biais du canal associatif constituent le principal fait générateur de l'action des SDRT. C'est pourquoi, les référents entretiennent sur leur ressort géographique, des relations privilégiées avec l'ensemble des associations qui œuvrent dans le domaine de la lutte contre le phénomène sectaire. Ils participent également aux réunions en préfecture du groupe de travail spécifique, mentionné dans la circulaire du ministre de l'Intérieur du 25 février 2008.

Par ailleurs, afin de parfaire la connaissance et l'appréhension du phénomène, des journées de formation dédiées à cette problématique sont organisées au niveau national, depuis plusieurs années, au profit de ces personnels spécialisés. En partenariat avec les conseillers du pôle Sécurité de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, deux actions de sensibilisation ont ainsi été organisées dans les régions Centre et Île-de-France.

Au niveau central, des échanges sont menés avec l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI) ainsi que le Centre contre les manipulations mentales (CCMM).

Enfin, la section en charge des dérives sectaires au sein du SCRT a également répondu à des demandes d'information émanant de divers services du ministère de l'Intérieur (Bureau central des cultes, OCLTI, etc.) ou du ministère des Affaires étrangères.

Coopération avec la Miviludes

Le SCRT est un interlocuteur privilégié de la Miviludes.

Point d'entrée unique au niveau national (aussi bien en zone police qu'en zone gendarmerie), il relaie aux services départementaux les signalements reçus par la Mission et rend cette dernière destinataire des notes d'information qu'il produit, dans le cadre d'échanges bilatéraux.

Enfin, le service participe au comité exécutif de pilotage opérationnel, placé sous la présidence de la Miviludes, et fournit sa contribution au rapport annuel publié par la Mission.

La répression des dérives sectaires

Présentation du dispositif

Au sein de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) de la Direction centrale de la police judiciaire, la cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (CAIMADES) a été mise en place en 2009.

Seule unité d'investigation spécialisée en la matière au niveau national, elle intervient comme service d'enquête ou d'appui aux services territoriaux de la police ou la gendarmerie nationales.

La cellule CAIMADES diligente elle-même des enquêtes relatives aux dérives sectaires constitutives d'infractions pénales. Il s'agit d'investigations longues et particulièrement délicates et techniques, nécessitant parfois de conduire des investigations à l'étranger.

Elle apporte également son expertise aux services d'enquêtes généralistes amenés à traiter des infractions pénales commises dans un contexte de dérives sectaires, qui sollicitent son appui technique ou opérationnel.

Activité

Le spectre des dérives sectaires recouvre de nombreuses qualifications pénales (infractions à caractère sexuel ou financier essentiellement).

Depuis sa création, la CAIMADES a traité une cinquantaine d'affaires et gère actuellement un portefeuille d'une vingtaine de dossiers. Ces derniers, relatifs à des milieux sectaires très diversifiés, visent principalement l'infraction d'abus de faiblesse de personne en état de sujétion psychologique (article 223-15-2 du code pénal).

Conformément à la tendance observée depuis quelques années, la CAIMADES traite peu de dossiers en lien avec des contextes religieux ou culturels.

La majorité des procédures traitées vise des thérapeutes ou des *coachs* proposant des soins divers ou des séances de développement personnel ayant en apparence pour but le bien-être des clients, mais en réalité l'enrichissement personnel des auteurs.

Il s'agit d'affaires dans lesquelles sont généralement mises en lumière des infractions financières aux préjudices parfois très importants et des atteintes souvent graves aux personnes, notamment des infractions à caractère sexuel et une pratique illégale de la médecine ou de la pharmacie parfois susceptible de mettre les victimes en danger.

Un autre volet important de son activité concerne les individus ayant construit des théories d'organisation du monde, cherchant à diffuser des principes de vie ou éducatif ou encore prétendant pouvoir « sauver le monde ». Le volet financier est alors moins présent.

Dans tous les cas, le leader du groupe fédère des individus autour de lui, de façon plus ou moins structurée, les amenant à rompre progressivement avec leur entourage, à adhérer pleinement et sans condition aux préceptes énoncés, à abandonner leur liberté de choix et à se mettre parfois gravement en danger. Le travail d'enquête vise ainsi à caractériser l'emprise mentale.

Partenariat

La CAIMADES a, dans le cadre de son activité judiciaire, des contacts réguliers et privilégiés avec trois des principaux acteurs de la lutte contre les dérives sectaires et l'emprise mentale :

- la Miviludes : sur un plan stratégique d'une part, en participant aux réunions du comité de pilotage de l'institution, sur un plan opérationnel d'autre part, par un lien avec le pôle sécurité de cette institution dans le cadre des signalements et du suivi des dossiers ;
- les services centraux et territoriaux du renseignement territorial ;
- le monde associatif (les réseaux des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes – ADFI, et du Centre contre les manipulations mentales -CCMM, le Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire CAFFES, etc.).

La CAIMADES a enfin vocation à coordonner et former les services de police en matière de lutte contre les dérives sectaires, y compris les services étrangers dans le cadre de la coopération internationale. Elle intervient chaque année lors de la formation initiale des commissaires et des officiers de police ainsi que lors du module « dérives sectaires »

commun aux formations continues des magistrats et des commissaires de police.

Les formations partenariales

Au-delà de son cadre général d'intervention, la Miviludes a mis en place des partenariats spécifiques avec un certain nombre d'administrations, afin de faciliter la mise en œuvre coordonnée d'actions plus ciblées. La Mission intervient dans ce cadre à l'École nationale supérieure de la Police (ENSP) à :

– Saint-Cyr-au-Mont-d'Or :

En juin 2017, la Miviludes est intervenue dans le cadre d'un module d'approfondissement du stage intitulé « Lutte contre la radicalisation », qui regroupait une cinquantaine de participants en formation continue.

La prestation a été évaluée positivement par les stagiaires, considérant qu'il y avait une véritable plus-value dans la compréhension du phénomène. Il serait opportun que cette intervention puisse être reconduite.

– Cannes-Ecluse :

S'agissant de la formation initiale des officiers de police, la Miviludes intervient durant leur scolarité, sur un créneau de quatre heures. La conférence, appréciée des élèves, est riche d'enseignements, même si le phénomène sectaire (hors radicalisation djihadiste) occupe actuellement moins l'espace médiatique.

La Miviludes intervient également à la demande de l'ENSP, lors du stage intitulé « identification à la radicalisation ». Nonobstant les liens existant avec les processus psychologiques de dépendance et de perte d'identité des individus, le recentrage de ce stage sur la radicalisation islamiste fait que l'intervention de la Miviludes n'est plus systématiquement sollicitée.



Troisième partie

**Renforcement
de la contribution
à la prévention
de la radicalisation**

Un effort de compréhension du processus de radicalisation

L'expérience de la Miviludes sur les phénomènes de type sectaire a été mise à profit dans le dispositif de prévention et de lutte contre la radicalisation dès mi-2014 du fait de points communs entre les deux phénomènes : l'adhésion inconditionnelle à un corpus de croyances ; leur rôle pivot dans la constitution du groupe, dans la motivation de l'individu et la légitimation de son action ; le caractère « extrême » de ces croyances.

La Miviludes a précisé dans son précédent rapport d'activité (rapport 2015, p. 61-66) son approche et ce qui lui semblait devoir distinguer la radicalisation salafiste djihadiste de la dérive sectaire telle qu'elle est entendue par les pouvoirs publics. Devant l'hétérogénéité des profils des personnes signalées engagées dans un processus de radicalisation, devant l'ampleur du phénomène et ses particularités, il importait de ne pas s'enfermer dans un cadre d'interprétation au risque de sous-estimer la part de l'engagement volontaire politique et/ou religieux, la part pulsionnelle, la part de solidarité avec un groupe ou une communauté.

Les nombreux échanges tout au long de l'année 2016 avec des professionnels impliqués sur le terrain dans la prise en charge de personnes en voie de radicalisation, avec des chercheurs et des professionnels de santé, et le travail d'analyse qu'a poursuivi la Miviludes confirment qu'il convient d'être nuancé dans l'analyse de la radicalisation violente. En effet, si des facteurs de disponibilités à la réception d'un discours radical

et à l'engagement pour servir la cause sont clairement identifiés et si les mécanismes à l'œuvre ne sont pas inconnus, la généralisation peut empêcher de saisir des parcours de vie très différents qui conduisent à l'acceptation de la violence jusqu'au passage à l'acte de certains.

Pour donner aux acteurs de la prévention des éléments de compréhension sur lesquels fonder leurs interventions, la Mission s'appuie sur la recherche et les retours d'expériences. Démonter les mécanismes d'adhésion et d'engagement invite au décroisement, à la coopération et à la mobilisation de nouveaux intervenants.

La contribution de la Miviludes a porté plus précisément sur les mesures 4, 32, 38, 39, 44, 45, 50, 51, 56, 60 du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme présenté le 9 mai 2016.

Les formations

Au total, la Mission a réalisé 112 formations sur le processus de radicalisation en 2016 (contre 74 en 2015) et 53 au 1^{er} semestre 2017.

La Miviludes a participé à la formation d'environ 30 000 agents publics sur le processus de radicalisation depuis trois ans, notamment dans le cadre des sessions organisées par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Le contenu des interventions de la Miviludes est modulé selon le format, le public, la présence ou non des services de l'État directement en charge du dispositif de prévention (SG-CIPDR) ou de la lutte anti-terroriste (l'UCLAT), d'islamologues ou de spécialistes du djihadisme. Centrée sur le processus de radicalisation, l'intervention donne un aperçu de l'offre politico-religieuse salafiste djihadiste, des facteurs qui jouent quasi invariablement dans la radicalisation et les mécanismes qui conduisent progressivement à l'acceptation de la violence et à la nécessité de l'action. Au besoin, la Miviludes contextualise le phénomène en dressant un rapide panorama des grands registres d'explications : géopolitique, socio-économique, évolution du paysage religieux, et évolution de l'idéologie politico-religieuse djihadiste. Selon les professionnels auxquels s'adresse la Mission, des éléments à retenir pour la prévention sont tirés de la compréhension du phénomène et des retours d'expériences.

Outre la participation aux modules de formation organisés par le CIPDR et les préfetures, la Miviludes a répondu aux demandes de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP). La nouvelle convention signée entre la Miviludes et la DPJJ le 15 mai 2017 prévoit la formation des personnels, la formation de formateurs relais, la mutualisation des informations et des outils pédagogiques, non plus seulement en matière de dérives

sectaires mais également sur le volet de la prévention de la radicalisation. Le même type de convention pourrait être signé avec la Direction de l'administration pénitentiaire qui a aussi d'importants besoins de formation de ses personnels.

La collaboration avec le ministère des Solidarités et de la Santé s'est traduite par quelques formations générales, mais surtout par la participation de la Miviludes à la réflexion sur les modules de sensibilisation que les Agences régionales de santé organisent. La Miviludes s'est ainsi engagée auprès des ARS pour participer à la formation des professionnels de santé (psychiatres, psychologues...) qui doit être proposée par chacune des ARS d'ici la fin 2017. La Mission aura participé à 8 sessions sur les deux années 2016 et 2017. Le concours de la Miviludes dans ces sessions de sensibilisation repose sur les travaux du groupe d'experts qu'elle a réuni au cours de l'année 2016 (voir ci-après).

S'agissant du ministère de l'Éducation nationale, la conseillère Éducation nationale de la Mission a apporté des éléments pour l'élaboration des ressources pédagogiques diffusées par Canopée et a participé aux formations des personnels d'encadrement et à des sessions de sensibilisation organisées à l'initiative conjointe des DASEN et des préfetures (départements 59, 78, 75, 94).

On peut encore mentionner que, au cours de l'année 2016, la Miviludes a répondu à des demandes émanant de collectivités locales. Après une participation à l'atelier « Prévention de la radicalisation » au congrès de l'Association des maires de France en juin 2016, des associations départementales des maires ont sollicité la Mission. Quelques conseils régionaux et conseils départementaux se sont associés aux préfetures pour organiser des sessions de formations, auxquelles la Miviludes a participé, à destination des personnels. La Miviludes a participé à deux colloques organisés par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) – délégation Première Couronne d'Ile-de-France à Pantin en septembre 2016 puis Pays-de-Loire à Angers en décembre 2016 – qui ont été suivis par le déploiement d'une offre de formation dans l'ensemble des CNFPT. La Miviludes a à ce titre participé à une session de formation en février 2017 à la Réunion (974).

L'implication des collectivités locales, plus développée dans certains pays européens, rend particulièrement intéressantes les rencontres qui font intervenir des personnes qui peuvent témoigner des actions engagées en Europe avec un recul suffisant pour en tirer des leçons. C'est pourquoi la Miviludes a participé avec beaucoup d'intérêt aux journées de formation et d'échanges organisées par le Forum européen de sécurité urbaine (janvier 2017) et par l'Euro métropole de Strasbourg (mai 2017). Ces initiatives mettent en relation des acteurs de la politique de la ville,

présents dans des quartiers sensibles, dont le rôle sur le terrain pourrait être beaucoup plus valorisé en France.

Coopérations et participations aux groupes de travail

La Miviludes a poursuivi sa participation aux travaux du CIPDR, ce qui a représenté une vingtaine de réunions au cours de l'année 2016 : groupe de travail pour l'élaboration d'outils de détection (indicateurs de basculement et indicateurs de désengagement); comité de suivi de l'équipe mobile d'intervention; conseil d'administration et comité pédagogique du GIP Réinsertion Citoyenneté (centre de Pontourny).

Tout au long de l'année 2016 et début 2017, la Miviludes a participé aux réunions régulières du groupe de travail réuni par le Service d'information du Gouvernement (SIG) pour l'élaboration du contre discours notamment sur le site Stop-djihadisme.

Parmi les nombreux échanges avec différents services, on peut mentionner l'audition en avril 2017 de la Miviludes par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse sur le thème : «Prise en charge éducative des mineurs radicalisés ou en danger de radicalisation violente – contenu et outils de la prise en charge».

La Miviludes a apporté son concours à l'élaboration du guide *Acteurs du sport et de l'animation. Mieux connaître, mieux comprendre et mieux prévenir les phénomènes de radicalisation*, publié en 2016 par le ministère en charge de la ville, de la jeunesse et des sports.

La Miviludes a participé à plusieurs colloques sur la radicalisation dont : le colloque franco-belge organisé par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA, février 2017); le colloque sur la prise en charge des adolescents difficiles organisé par l'Orspere-Samdarra au ministère de la Santé (Paris, décembre 2016); le colloque de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS) sur «L'emprise mentale et processus de radicalisation» (mai 2017), ou encore à un temps d'échanges organisé par l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité (OFQSS, mars 2017). En revanche, la Miviludes regrette de n'avoir pas pu dégager un temps suffisant pour pouvoir participer aux travaux du Radicalisation Awareness Network (RAN) initiés par la Commission européenne.

Rapprochement avec la recherche

La Miviludes, soucieuse de s'appuyer sur des travaux de recherche a souhaité nouer un partenariat universitaire pour renforcer son équipe. Dans la mesure où sa participation à la prévention de la radicalisation djihadiste s'est faite à moyens constants, il s'agissait, outre l'apport de

compétences scientifiques, de trouver un relai pour honorer des demandes de formations de plus en plus nombreuses. Il était capital que l'engagement de la Miviludes dans la prévention de la radicalisation ne se fasse pas au détriment de la lutte contre les dérives sectaires.

La Mission a ainsi passé une convention avec une unité de recherche de l'Université de Versailles-Saint-Quentin (CESDIP UMR 8183) dans le cadre de laquelle a été signé un contrat post doctoral pour deux ans avec un chercheur ayant travaillé précisément sur les mécanismes de la radicalisation salafiste djihadiste.

Le renfort d'un chercheur, chargé de mission auprès de la Miviludes, permet de maintenir la qualité des formations dispensées et de répondre à davantage de demandes d'intervention depuis octobre 2016. Il permet aussi d'approfondir certaines hypothèses de travail.

Groupe de travail sur la prise en charge de personnes radicalisées

En concertation avec le CIPDR et le ministère de la Santé, la Miviludes a réuni en 2016 un groupe de travail composé d'une cinquantaine de professionnels (psychiatres, psychologues, éducateurs) ayant une expérience de suivi de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation exerçant dans différentes structures (maisons des adolescents, centres médicaux-psychologiques, associations spécialisées...). Il s'agissait d'offrir un espace d'échanges aux professionnels sur des retours d'expérience et des cas cliniques, et d'identifier des bonnes pratiques de prise en charge.

Après une synthèse des travaux, la Miviludes a élaboré au 1^{er} semestre 2017 un rapport d'étape sur la prise en charge des personnes radicalisées qui avance des pistes d'amélioration du dispositif.

Le besoin d'échanges entre l'administration, les professionnels et les chercheurs ne faiblit pas. Après une période caractérisée par l'urgence de répondre à un nouveau défi et de mettre en place des dispositifs, il faut prendre le temps de l'analyse, de la concertation et de l'évaluation.

Les professionnels de santé doivent trouver leur place dans le dispositif de prévention et de prise en charge, et à ce titre la Miviludes ne peut que soutenir la démarche de la Fédération française de psychiatrie qui a lancé fin 2016 une recherche-action notamment auprès des pédopsychiatres sur la question de la place de la psychiatrie dans la prévention de la radicalisation.

Soutenir que la radicalisation relève de la maladie mentale, comme soutenir qu'elle n'a aucun lien avec l'état psychique des individus traduit

souvent un positionnement d'opposition aux orientations supposées de la politique de prévention, quand ce n'est pas une méconnaissance du sujet. Dans bien des cas, préexistent à l'engagement pour la cause djihadiste un besoin de soutien psychologique, d'étayage ou une prise en charge thérapeutique. Ces situations doivent être identifiées et elles favorisent peut-être un risque de passage à l'acte plus élevé et rapide. Il est probable que le processus de radicalisation lui-même, en transformant progressivement l'individu, nécessite pour en sortir le même type d'accompagnement.

Les données scientifiques sont insuffisantes et les enjeux trop importants pour céder à toute généralisation. La voie de l'évaluation psycho-sociale et d'un suivi sur différents registres, au cas par cas, reste plus opérationnelle. Le défi est donc celui d'une réelle coopération entre des professionnels d'horizons différents et celui de la co-construction avec les individus eux-mêmes et leur entourage, d'un projet qui à tout le moins les désengage des actions violentes.

Extrait du rapport d'étape

Le contexte

L'instruction du 8 janvier 2016 précisant l'action du ministère de la Santé dans le dispositif de prévention et de lutte contre la radicalisation est venue conforter l'initiative de la Miviludes de favoriser les échanges entre professionnels de la « sphère psy » afin qu'ils soient mieux associés au travail de recherche, de formation et d'action en matière de prise en charge des personnes signalées en voie de radicalisation ou radicalisées.

La Miviludes, avec le soutien des ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice, des Familles ainsi que de la Fédération française de psychologie et le Syndicat national des psychologues, a organisé tout au long de l'année 2016 des ateliers de partage d'expérience et d'informations afin de dresser l'état des lieux des initiatives prises sur le territoire. La Mission a poursuivi les échanges avec des praticiens, des associations et les référents en préfecture à l'occasion de ses déplacements en région.

Le groupe a réuni une cinquantaine de personnes qui participent à des titres et des degrés divers au dispositif de prise en charge, afin de croiser les expertises disciplinaires et statutaires. Etaient présents des psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, psychanalystes, sociologues, éducateurs spécialisés.

L'ambition des travaux menés par le groupe était triple :

- permettre aux pouvoirs publics et aux différents acteurs sur le terrain d’avoir un cadre d’échanges ;
- proposer un panorama des situations qui mette en valeur le retour d’expérience et les questions qui restent en suspens et mettre en lumière de bonnes pratiques afin qu’elles se développent sur l’ensemble du territoire ;
- poser les bases d’un module de sensibilisation/formation pour les professionnels de santé qui voudront travailler dans ce domaine nouveau de prise en charge.

Méthodologie

Trois ateliers de travail se sont tenus les 14 mars, 1^{er} avril et 25 mai 2016 à Paris pour traiter de 3 thèmes : 1) le diagnostic psycho-social, 2) les modalités de prise en charge, 3) l’évaluation de la prise en charge. En amont des réunions, les participants ont élaboré une courte présentation de leur travail à partir d’un questionnaire. Lors des ateliers, ils ont présenté des situations concrètes auxquelles ils ont dû faire face et les difficultés rencontrées afin que, de la discussion, soient dégagés des éléments méthodologiques. À la suite de ces ateliers un questionnaire a été proposé pour compléter ces travaux et une contribution écrite a été sollicitée.

Travail de synthèse

L’hétérogénéité des interventions et des contributions, liée aux différentes spécialités des intervenants, exerçant dans des structures très différentes (établissements de santé, associations, administrations), prenant en charge des publics au niveau de radicalité faible à très élevé et selon des modalités judiciaires, administratives ou autres, a fait toute la richesse des échanges. En faire la synthèse a été un défi pour la Miviludes.

Il s’en dégage des points positifs et prometteurs pour l’avenir :

- la variété des approches est une richesse, à mettre en parallèle avec l’extrême diversité des personnes concernées par la radicalisation ;
- les ressources mobilisables sont nombreuses ;
- des points importants de la compréhension du phénomène font consensus et se traduisent par une vision commune des prérequis pour une prise en charge utile.

Pourtant ressortent aussi des divergences conceptuelles, des cloisonnements, des points flous qui se traduisent sur le terrain par des lacunes et une incapacité d’évaluer le travail engagé et qui peuvent décourager les acteurs de la prise en charge et surtout être des pertes de chance d’aider les personnes concernées.

La collecte de données objectives

Les administrations et chaque acteur du dispositif enregistrent des données sur les situations signalées et les prises en charge. Il manque pourtant un référentiel général qui permettrait de situer les interventions. Une collecte de l'ensemble des données disponibles – issues des signalements, des cellules de suivi préfectorale, de la PJJ, de l'administration pénitentiaire, de tous les acteurs qui interviennent à un titre ou un autre permettrait d'établir : 1/ une cartographie faisant apparaître les ressources et les besoins ; 2/ une grille d'analyse qualitative permettant de préciser le niveau d'intervention, et la nature et l'intensité des besoins.

En effet, les acteurs évoquent des situations d'une intensité très différente abordées dans des contextes variés, sans pouvoir les situer dans un cadre de référence, ce qui ne facilite pas l'échange sur les retours d'expérience et leur évaluation.

Nous ne sommes pas assurés aujourd'hui que les critères retenus pour parler de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation sont communs. Les indicateurs de basculement construits sous l'égide du CIPDR ont été utiles au repérage des situations à risque mais, depuis, les données collectées fournissent une matière qui n'est pas suffisamment exploitée et qui empêche de capitaliser pleinement l'expérience des trois dernières années (le dispositif gouvernemental de prévention et de lutte contre la radicalisation date d'avril 2014).

Prendre en compte les degrés de radicalisation et la complexité des situations

Le nombre et le profil des personnes rencontrées par les professionnels varient selon la place que ceux-ci occupent dans le dispositif, la présence de mesures judiciaires et le choix des conventions passées avec la préfecture. Certains intervenants ont face à eux une population relativement homogène (mineurs faiblement engagés / majeurs sous main de justice) quand d'autres suivent des situations très diverses et balayent un panel large allant de la « pré-radicalisation » à l'engagement terroriste.

Concernant le seul facteur d'adhésion idéologique par exemple, il ressort des observations cliniques que l'on peut distinguer des postures sans commune mesure : provocation / revendication / idéologisation / fanatisme / prosélytisme violent. Ces degrés d'adhésion distincts ne recouvrent pas à eux seuls les degrés d'engagement, d'autres facteurs de motivation sont à prendre en compte comme l'inscription dans un groupe et les diverses fonctions dévolues à l'individu : recruteur, logisticien, propagandiste, mercenaire, relais, exécutant des basses œuvres.

La diversité des personnes signalées ne permet pas de dégager un ou des profils types à des fins explicatives et prédictives. C'est dans une toute autre perspective que certains intervenants ont établi une typologie : les profils servent de schèmes de compréhension. Ils répondent au besoin qu'ont les équipes de « savoir à qui ils ont affaire », et offrent ainsi un cadre d'échange pour apprécier une situation, collecter des éléments d'information et adapter la prise en charge. Le type de profils établis varie selon le nombre et les caractéristiques des personnes suivies, mais également selon le corpus théorique des équipes et l'utilisation spécifique qu'elles en ont au cours d'une prise en charge. De ce fait les éléments pris en compte varient d'une équipe à l'autre. Il faut d'ailleurs souligner le danger de la généralisation à partir d'une typologie unique.

L'enjeu majeur du diagnostic interdisciplinaire des situations signalées

L'analyse d'une situation signalée détermine les risques de passage à l'acte, les choix de prise en charge, les objectifs et l'évaluation des actions engagées, qui s'inscrivent dans une temporalité variable mais nécessairement longue. L'origine et les circonstances du signalement influent grandement sur le parcours de prise en charge et il faut en tenir compte dans l'analyse de la situation.

L'entrée dans le dispositif est une étape déterminante pour la suite et il faut s'assurer dès lors que le maximum d'informations a été recueilli, que l'ensemble des acteurs ayant connaissance de la situation aient été consultés et qu'un diagnostic soit posé par une équipe pluridisciplinaire dans laquelle l'expertise des psychologues et des psychiatres est indispensable.

Les attendus du diagnostic psycho-social

Le diagnostic est au croisement de l'interprétation du phénomène, de l'évaluation clinique et de l'appréciation de la dangerosité. Il a une double visée :

- répondre aux exigences de sécurité en estimant la dangerosité de la personne pour elle-même et pour autrui. En l'espèce il s'agit d'apprécier l'éventualité d'un départ sur un terrain de guerre et/ou un possible passage à l'acte ;
- permettre une prise en charge adaptée de la personne et orienter selon les cas vers des mesures thérapeutiques, éducatives et/ou de réinsertion sociale.

Pour ce, le diagnostic doit :

- évaluer le niveau d'engagement de la personne à savoir le degré d'adhésion à un corpus idéologique, le degré d'allégeance à un groupe ou

une cause et la possibilité d'un passage à l'acte (départ, violence, participation à un acte terroriste) ;

– apprécier les facteurs de radicalisation dans une histoire personnelle et singulière afin d'adapter la prise en charge.

Des éléments clefs de diagnostic

La plupart des intervenants se disent soucieux de retracer des trajectoires de vie et apprécient le degré de radicalisation par faisceaux d'indices. À ce stade, il n'y a pas eu d'échanges suffisants pour proposer une grille de lecture commune, on relève toutefois des éléments clefs récurrents.

Le diagnostic s'établit par un travail pluridisciplinaire, il prend en compte tous les aspects d'une situation en appréciant :

- Un état physique
 - facteurs favorisant une soumission comme la fatigue par la privation de sommeil, un régime carencé ; le sevrage à un produit toxique ; une addiction (à une substance, aux réseaux sociaux, etc.)
 - facteurs de vulnérabilité : minorité, grossesse, maladie, handicap, deuil, etc.
- Une inscription sociale
 - facteurs favorisant une rupture sociale, un vécu d'injustice sociale, une marginalisation
 - l'histoire familiale
 - proximité avec des individus radicaux violents
- Un état émotionnel
 - facteurs désinhibants : anesthésie affective, intolérance, haine, diabolisation du monde, rejet de la société
 - facteurs motivants : indignation, rage, recherche de reconnaissance, désir d'engagement, désir de changer le monde, désir de métamorphose de soi, désir de réaliser un idéal, obsession normative (quête de pureté/respect/dignité)
- Un état intellectuel
 - degré d'adhésion à l'idéologie : présence de doute, conviction forte, prosélytisme, refus de la discussion, intolérance à la contradiction, fanatisme
 - facteurs de légitimation : prétention à détenir la vérité, discours manichéen et normatif, lecture orientée de la situation sociale, géopolitique, complotisme
 - facteurs d'attrait : quête existentielle, identitaire, spirituelle (illumination de la révélation), obsession pour des valeurs, des doctrines, des situations
- Un état relationnel
 - nature des relations avec sa famille, son entourage, son histoire, sa filiation

- implication de l'individu dans un groupe : nature du groupe, relation hiérarchique, place et rôle assignés, dépendance, soumission, désir de sacrifice
- présence du groupe radical : physique / par Internet; fréquence des relations, proximité, pressions observées
- Une dynamique
 - appréciation des éléments précédents à travers le temps
 - prise en compte de tout changement de comportement, de personnalité
 - stratégies de dissimulation et de duplicité
 - stratégie de ruptures délibérées

Le diagnostic doit également repérer les « facteurs de protection » sur lesquels s'appuyer lors de la prise en charge : réseau social stable, non radicalisé et soutenant, bon sens critique, gestion des émotions, empathie, obtention de réponses dans le réseau scolaire, familial, amical, etc. L'environnement familial et l'histoire familiale elle-même sont des éléments importants dans la construction d'un filet psycho-social sécurisant.

Une approche davantage psychiatrique permet d'affiner l'évaluation d'un possible passage à l'acte. Il est à noter que les différentes prises en charge engagées à ce jour par des psychiatres et des psychologues ne révèlent pas plus de troubles psychiques sévères dans la population radicalisée que dans le reste de la population. Ces observations rejoignent le constat des études sur le terrorisme.

La définition des objectifs de prise en charge

Les objectifs d'une prise en charge varient selon que les intervenants se placent en amont, sur le volet préventif, ou en aval, face à une personne radicalisée. Chaque expérience de prise en charge est singulière et trouve, dans la spécificité de la personne suivie comme dans celle du ou des praticiens, sa finalité propre.

Il importe toutefois de pouvoir énoncer les objectifs que l'on se donne afin de pouvoir orienter et évaluer concrètement la prise en charge.

L'intérêt d'un travail commun sur les bonnes pratiques est d'inviter chaque praticien à faire ce travail de clarification qui rejoint les questions de déontologie et de posture professionnelle.

Des objectifs généraux à clarifier

Les termes de « déradicalisation », « désengagement », « désendoctrinement », « désembrigadement » sont employés sans que l'on ne se soit accordé sur leur définition précise ni sur le ou les objectifs qu'ils postulent. Sont proposés ci-dessous quelques définitions qui méritent d'être approfondies.

– Parler de « **désendoctrinement** », c'est sous-entendre une lecture de la radicalisation comme phénomène de manipulation voire d'emprise : il y a eu « endoctrinement », à savoir soumission d'un individu à l'enseignement d'une doctrine par des moyens annihilant son esprit critique et pouvant le placer en état de dépendance. Il importe alors de pouvoir en établir le diagnostic et y répondre par une prise en charge qui s'oriente avant tout sur l'aspect manipulateur du phénomène (a été évoqué le fait d'inviter l'individu à faire retour sur lui-même, à « prendre conscience » du processus et de son statut de victime) et sur le rôle et le sens de la doctrine pour la personne radicalisée.

– Parler de « **désembrièvement** », c'est faire allusion au fait que l'individu a été enrôlé dans un groupe, y occupait une place et une fonction précise. Le diagnostic doit s'en assurer et, dans ce cas, le travail mené doit veiller d'abord à l'évaluation de la dangerosité et ne peut se faire qu'en lien avec les services du renseignement pour s'assurer d'une rupture effective des liens avec le groupe et de l'arrêt de toute velléité d'action (qu'il s'agisse d'action violente ou de tout autre rôle : logisticien, communicant, passeur, etc.).

– Le « **désengagement** » est un terme plus large que désembrièvement car l'objectif est de contrer le processus par lequel un individu en vient à changer son comportement pour l'indexer sur les idéaux et les normes auxquels il adhère et s'orienter vers l'action violente (la part active prise au groupe, la recherche d'informations, l'entraînement physique, le départ vers des terrains de guerre ou de « formation », etc.).

– La « **déradicalisation** » est un concept plus flou car le terme de « radicalisation » embrasse un champ plus large où l'adhésion à une idéologie radicale s'accompagne de la légitimation de la violence sans que l'on puisse en induire la possibilité d'un passage à l'acte. À ce jour, nous ne disposons pas d'études permettant d'envisager un protocole de « déradicalisation » ainsi définie. Indépendamment des problèmes déontologiques que poserait l'objectif d'une prise en charge visant à agir sur les consciences, l'effectivité de toutes les méthodes rapportées reste à prouver. Si la prise en charge globale, reposant sur des dispositifs antérieurs qui visent la réinsertion sociale, scolaire, familiale, etc. peut sur le long terme permettre d'amorcer un changement de mentalité, nous n'avons pas le recul nécessaire pour pouvoir affirmer qu'une prise en charge spécifique de déradicalisation a été efficace dans le temps.

La distinction entre « désengagement » et « déradicalisation » reste pour une part artificielle. Les approches psychologisantes sur la violence et le terrorisme dans le monde anglo-saxon ont davantage recours à la notion de désengagement prise dans un sens large où se distinguent « désengagement physique » (désaffiliation organique, abandon de l'action...) et

« désengagement psychologique » (moral, idéologique...); elles rejoignent en ce sens le terme « déradicalisation » qui recouvre l'un et l'autre de ces aspects, tandis que les approches davantage sociologisantes reprennent le terme de « désengagement » dans le sens commun de désengagement comportemental – les travaux d'Isabelle Sommier par exemple voient dans le désengagement un changement comportemental qui manifeste une démobilisation et un renoncement à la violence.

Dans une perspective de clarification des positions, on peut utilement employer le terme « désengagement » pour désigner le changement de comportement (désaffiliation, désescalade de la violence) tandis que le terme « déradicalisation » suppose un changement cognitif des valeurs et des idéaux des individus radicalisés.

Il importe d'avoir des retours plus précis sur les fins poursuivies par les prises en charge, il apparaît à ce jour que celles-ci visent d'abord et avant tout un désengagement.

Des objectifs adaptés au cas par cas prenant en compte la temporalité du processus

Des objectifs adaptés et un protocole de prise en charge doivent être clairement fixés, reposant sur une évaluation complète de la situation (l'individu, son entourage, son implication dans un groupe ou un réseau), des facteurs de risque et des facteurs de protection, et en s'inscrivant dans les objectifs généraux de prise en charge. C'est à cette condition que pourront être évaluées les actions.

Toutefois, un aspect important ne doit pas être négligé par les pouvoirs publics : le facteur temps. Certaines prises en charge ont un caractère d'urgence. D'une façon générale, intervenir au plus tôt dans le processus facilite la prise en charge. Pourtant, mettre en place des stratégies d'approche de la personne, obtenir la coopération des proches, une acceptation d'aide par la personne elle-même peut prendre beaucoup de temps. Il faut accepter l'idée que le processus de désengagement n'est pas linéaire, qu'il peut y avoir des retours en arrière. En l'absence d'études précises sur le sujet et sans établir un parallélisme arbitraire entre les processus de radicalisation et ceux du désengagement, il faut intégrer dans la réflexion sur les objectifs le temps long de la stabilisation de la situation.

Le soutien des familles

L'accompagnement des familles est à soi seul un objectif de prise en charge, dans la double perspective de proposer à celle-ci l'aide psychologique, juridique et matérielle dont elle aurait besoin et de faciliter le suivi de la personne radicalisée. Cela suppose que soit désignée dans le dispositif une personne référente clairement identifiable qui permette

d'établir une relation de confiance et de faciliter également l'échange d'informations. Une analyse des facteurs de protection ou au contraire de vulnérabilité voire d'endoctrinement doit en effet être menée par un travail de terrain. Une attention particulière doit être portée aux fratries.

L'offre de prise en charge

Les variables déterminant la prise en charge doivent être mieux maîtrisées

Le rôle de la cellule de suivi préfectorale est de recueillir les informations, d'apprécier l'évolution de la situation du point de vue des risques et d'orienter la prise en charge en proposant des évaluations sociales et des interventions. La cellule est aidée dans l'orientation par le référent ARS qui dispose d'une cartographie des ressources. La cartographie semble bien avancée au sein des ARS qui œuvrent à mobiliser plus largement les réseaux professionnels. Ce schéma peut varier selon la composition de la cellule préfectorale et selon le circuit de l'information.

Un pré-diagnostic peut avoir été effectué ou une interprétation peut avoir déjà été donnée selon que les informations transmises ont déjà été appréciées à un autre niveau (CNAPR, EMS), et selon la source de l'information : le signalement porte déjà avec lui l'interprétation de celui qui l'effectue, et celle-ci est orientée selon que la source vient d'institutions (EN, CAF, PJJ, etc.), d'associations ou des familles.

Ainsi l'évaluation psychologique joue un rôle plus ou moins prépondérant selon les institutions ou la spécialisation des associations et cette évaluation reposera sur des grilles d'interprétation qui peuvent varier selon le type d'approche proposé, la formation des praticiens mais également la compréhension théorique du phénomène de radicalisation. La diversité des interprétations influe jusqu'aux conditions même du signalement, lesquelles peuvent orienter le diagnostic et la prise en charge. Il a été constaté que la prise en charge de la personne signalée peut être fortement liée à la demande de ceux qui signalent, selon qu'il s'agit de proches, d'éducateurs ou de soignants.

Les différentes écoles de pensée auxquels les praticiens se réfèrent ne sont pas toujours explicitement mentionnées et les paradigmes dans lesquels ils se placent ne sont pas clairement identifiés. Ainsi, même si on retrouve fréquemment mention de certaines clefs d'interprétation, celles-ci peuvent tenir des rôles variables dans le diagnostic et la prise en charge qui en découle selon que le praticien s'intéresse davantage au psychisme de l'individu, à son histoire familiale et sociale ou à son environnement (inscription sociale, appartenance à un groupe).

Panorama des prises en charge existantes : les acquis des expériences de prise en charge

Avoir une approche réellement pluridisciplinaire et individualisée

Une prise en charge sérieuse repose sur des professionnels de disciplines différentes qui échangent régulièrement sur les situations. Parce que la radicalisation violente est multifactorielle, à la fois individuelle et groupale, qu'elle s'inscrit dans une dynamique singulière et qu'elle est d'autant plus difficile à appréhender que les personnes radicalisées développent des stratégies sophistiquées de dissimulation ou sont dans l'ambivalence, l'évaluation des situations nécessite de prendre en compte l'ensemble de ces regards professionnels.

Chaque professionnel ne peut intervenir que dans son champ de compétences et avec ses propres « outils » théoriques. Il doit pouvoir réorienter des cas, ce qui suppose d'avoir connaissance des différentes offres de prise en charge.

L'expertise des psychiatres et des psychologues est indispensable, alors même que l'on ne peut réduire la radicalisation à un problème psychologique ou psychiatrique sous-jacent.

La prise en charge de publics difficiles nécessite pour le professionnel d'avoir lui aussi un soutien, des moments d'échange et une supervision. Il ne doit pas resté isolé.

L'importance de la collégialité dans les prises de décision

La cellule préfectorale de suivi s'appuie sur les observations et l'analyse d'un ensemble d'acteurs (sécurité, justice, ARS, conseil départemental, éducation nationale, DDCS, CAF, missions locales, institutions ou associations de prise en charge psychosociale...). L'évaluation de la situation au départ de la prise en charge doit se faire collégalement avec la participation de l'ensemble des acteurs, dont nécessairement un expert psy.

L'évaluation est poursuivie tout au long de la prise en charge ; elle intègre les observations et interprétations de chacun des acteurs et engage la responsabilité collégiale de la cellule de suivi. Un référent désigné évalue et décide sur la durée de la pertinence d'une information à transmettre, assure le circuit de l'information entre les différents acteurs et sert d'interlocuteur privilégié avec la famille.

Selon les situations signalées, la collectivité locale, les associations locales et bien d'autres acteurs connaissant la personne et son environnement peuvent agir. C'est pourquoi la première mission du référent désigné est d'établir le contact avec toutes les structures et les personnes qui permettent d'évaluer au plus près les risques et les atouts de la situation.

Le manque d'échanges entre les différents intervenants, la question des doubles suivis ou celle du manque de continuité dans la prise en charge sont des problèmes rencontrés sur le terrain. La clarification du dispositif, dont l'importance du rôle référent, est nécessaire dans certains territoires.

L'intérêt de rechercher des ressources au plus près

Une intervention rapide et au plus près des personnes concernées et de leur famille justifie de s'appuyer d'abord sur des équipes locales et de favoriser le développement en région d'équipes pluridisciplinaires qui peuvent venir au soutien, étayer, superviser, réunir les intervenants locaux afin de tisser un réseau interdisciplinaire de professionnels.

Certaines institutions sont structurellement plus à même de concilier pluridisciplinarité, coordination des acteurs, information et supervision par un professionnel de santé.

Certaines structures présentes en région ont développé des compétences en matière de radicalisation et disposent de ressources pluridisciplinaires. Ces structures peuvent soutenir plus localement des associations et des professionnels qui prennent part à la prise en charge. La ressource que représentent les structures plus spécialisées qui ont développé un savoir-faire auprès de publics particuliers doit être identifiée pour l'orientation de ces publics et pour les formations qu'elles peuvent dispenser.

Avoir une recension plus complète de la diversité des dispositifs

La plupart des dispositifs se construisent avec un partenariat local et reposent sur des structures et des pratiques préexistantes que les professionnels adaptent à l'enjeu de la radicalisation par une vigilance particulière et une prise en charge renforcée. Les associations spécialisées s'appuient elles-mêmes sur leur expérience antérieure (expérience de médiation interculturelle ou d'accompagnement des victimes de dérives sectaires). De ce fait, les prises en charge proposées sont diverses et il faudrait les recenser plus complètement. On peut mentionner :

- les maisons des adolescents : lieu d'accueil et d'accompagnement des adolescents et de soutien aux familles, elles offrent des possibilités de prise en charge très complète et en assurent la continuité et la cohérence. En effet dans leur cahier des charges est inscrite l'interdisciplinarité pour des accompagnements médical, éducatif, social...
- les services de la PJJ proposent une prise en charge pluridisciplinaire pour des actions éducatives dans le but d'une réinsertion sociale et professionnelle, dans le cadre du suivi de mineurs sous mandat judiciaire ;
- les acteurs de la prévention spécialisée proposent un accompagnement social des familles, des conseils pour maintenir le lien avec la personne signalée et, selon les cas, des actions éducatives dans le but d'une réinsertion sociale ;

- les instituts et associations spécialisés dans l’addictologie proposent des approches intégrant un accompagnement psychologique (psychothérapies de soutien, entretiens motivationnels, thérapies cognitives et comportementales, thérapie psychanalytique), un accompagnement familial, éventuellement une réorientation vers un accompagnement psychiatrique ;
- les approches psychiatriques insistent sur le double aspect individuel et familial et proposent l’« analyse de la dynamique de la constellation familiale » / des « thérapies familiales » ou encore de l’« ethnopsychiatrie » ;
- les associations spécialisée dans la radicalisation et les associations de lutte contre les dérives sectaires proposent une prise en charge pluridisciplinaire (psychologique, éducative, sociale) qui passe par des entretiens individuels et des groupes de parole et vise la prise de conscience et la réinsertion ; ainsi que des prises en charge de type « cognitive émotionnelle et comportementale » ;
- certaines associations se chargent presque exclusivement de l’accompagnement familial et rencontrent rarement les personnes radicalisées elles-mêmes.

[Avoir une recension plus complète des pratiques spécifiques](#)

La recension des dispositifs doit s’accompagner d’une recension des pratiques. À titre d’exemple, on relève :

- **Canaliser, chercher un produit de substitution.** Certains intervenants travaillent à « réorienter l’engagement » en proposant des activités intenses, par exemple un entraînement sportif, on parle également d’« accrocher » le jeune ou, à l’instar des intervenants qui s’appuient sur le paradigme de l’addictologie, en proposant un « produit de substitution ».
- **Cumul de différentes approches.** Faire naître le doute, permettre une identification avec des repentis, raviver le lien familial, permettre à l’individu de lui faire prendre conscience d’un processus, de découvrir son histoire par d’autres yeux, etc. Pour ce, il est intéressant de privilégier les accompagnements qui multiplient les approches et favorisent le croisement de divers interlocuteurs, points de vue et supports d’identification.
- **Intégrer la dimension groupale.** Le processus de radicalisation n’étant pas un processus solitaire, intégrer la dimension du groupe au sein même de la prise en charge peut être une piste intéressante, qu’il s’agisse de travailler sur les fratries, la dimension identitaire de l’appartenance ou d’intégrer à la pratique l’impact des réseaux sociaux.
- **Intégrer la dimension religieuse.** Les prises en charge diffèrent grandement sur la question du religieux. Pour certains, le fait religieux est considéré comme un indicateur d’une problématique sous-jacente, et c’est celle-ci qui sera traitée, tandis que pour d’autres le point de départ

de la prise en charge est de prendre en compte la place de la religion, comprendre qu'ils ont été fascinés par une religion et pas par autre chose.

De là des divergences sur le recours à la présence d'imams dans les dispositifs, avec les questions annexes que ce type d'intervention soulève :

- questions administratives concernant la transmission d'informations et le secret professionnel ;
- questions portant sur leur légitimité : formation, compétences. Le réseau des aumôniers de prison est déjà mobilisé ;
- questions de déontologie quant à la légitimité de l'État d'être maître d'œuvre d'un contre-discours, quant au risque potentiel d'induire une reconversion ou une conversion déplacée sur un autre objet : jusqu'où l'État peut-il être maître d'œuvre d'un contre-discours, quel risque de reconversion ou de conversion déplacée sur un autre objet ?

Plusieurs intervenants soulignent le besoin des équipes et des familles d'avoir des échanges avec des référents religieux qui sont en mesure d'apporter des éléments de compréhension du discours de la personne signalée. En revanche, il n'est pas envisagé, à notre connaissance, d'intervention directe auprès de ce public.

Reconnaître le rôle pivot que peut jouer le professionnel de santé

Qu'il s'agisse de palier un manque de pluridisciplinarité ou de résoudre des problèmes de coordination, le professionnel de santé peut avoir un rôle pivot en matière de coordination des acteurs, de centralisation de l'information et d'évaluation continue de la prise en charge. À ce titre, le psychologue clinicien peut endosser des fonctions d'expertise distinctes : analyse d'une situation, transmission-interprétation à la cellule de suivi préfectoral qu'il aide à mettre en œuvre un travail pluridisciplinaire et personnalisé de prise en charge selon les ressources locales, intégration du travail multidisciplinaire pour l'évaluation en continu et en « contenance » qui consiste pour le psychologue clinicien en une « gestion » émotionnelle des affects tant pour les familles, les autorités, les acteurs de terrain que pour la personne signalée.

Pistes de travail

• ***Mener une étude de l'ensemble des données disponibles pour affiner la connaissance du phénomène en France et construire un référentiel d'aide au diagnostic.*** Ce travail pourrait être mené par une équipe restreinte offrant toutes les garanties du respect de la sensibilité des données. Les données brutes pourraient être agrégées de sorte à fournir aux chercheurs et aux professionnels la matière pour un travail interdisciplinaire et concerté.

- **Établir un maillage territorial de toutes les ressources avec leurs spécificités.** Le travail de recensement et d'évaluation doit faciliter le choix des préfectures lorsqu'elles sollicitent les associations et les professionnels pour la prise en charge et l'accompagnement des familles.

Cela suppose la mise en commun d'informations détenues par les préfectures, les ARS et les collectivités locales. Informations qu'il faut normaliser au travers d'une grille de recueil de renseignements sur les statuts, les modalités d'intervention, les ressources, l'expérience....

Les pouvoirs publics doivent accompagner la structuration en réseau, en favorisant les coopérations et en évitant les mises en concurrence (sauf celles qui sont obligatoires dans le cadre de l'attribution de marchés publics). Il est à noter que des associations sont parfois missionnées sans avoir été formées et certains intervenants constatent qu'un « marché de la radicalisation » se met en place dans certains lieux, marché qui n'offre pas toujours de garanties au sujet des compétences revendiquées.

- **Construire des outils méthodologiques pour l'évaluation de la prise en charge.** L'évaluation est un sujet particulièrement sensible car les résultats de ce type de prise en charge ne s'enregistrent pas simplement. Pour les professionnels comme pour les pouvoirs publics disposer d'évaluations est précieux, mais encore faut-il qu'elles reposent sur une méthodologie admise et éprouvée. Les critères d'appréciation sont multiples, selon que l'on se place sur le terrain de l'ordre public ou de la santé mentale par exemple. Parvenir à accorder l'ensemble des acteurs sur une évaluation la plus objective possible prend du temps et il faut développer cette démarche sans attendre.

- **Favoriser le retour d'expérience et les échanges autour de cas cliniques.** Une étude quantitative systématique des prises en charge doit s'accompagner d'une approche qualitative tout aussi nécessaire.

Il serait utile que soient mis en commun des retours d'expériences autant négatives que positives afin d'enrichir les connaissances de chacun, avoir des éléments de comparaison, favoriser les échanges et le dialogue entre praticiens sur le territoire. Cette connaissance pratique est seule à même de pallier le manque de recul et de formation dans lequel nous place la nouveauté du phénomène et de permettre de mieux évaluer et d'affiner les prises en charges.

Une mise en commun d'expériences et un meilleur échange d'informations pour proposer une réponse la plus adaptée possible face à des problèmes récurrents : la question de la dissimulation qui nécessite un travail de repérage plus minutieux des signes faibles ; le problème de l'adhésion au soin et du volontariat ; l'impact du groupe physiquement présent ou via les réseaux sociaux.

- **Développer la recherche et les recherches-actions**, notamment :
 - modélisation des phases distinctes de radicalisation qui intègre l'ensemble des facteurs ;
 - si les facteurs de vulnérabilité sont identifiés, il reste en revanche difficile de déterminer ce qui est compulsif et ce qui est choisi, ce qui relève de l'engagement et ce qui ressort de l'état induit, ce qui est de l'ordre de l'aliénation ou d'une démarche volontaire, de même l'impact psychique d'une révélation ou d'une conversion, ou des techniques d'approche et de manipulation des recruteurs ;
 - sur la violence et la dangerosité : avoir une vision chiffrée des situations que suivent les différents acteurs de la prévention de la radicalisation. L'idéal serait de constituer une base de données et à cette fin de proposer à tous les intervenants une grille commune élaborée sur le modèle de celle de la DAP qui relèverait les manifestations de la violence dans le parcours long de la personne et les formes de sa radicalisation ;
 - l'impact des interventions de médiateurs religieux, de repentis, de victimes.

- **Apporter des réponses aux professionnels dans le cadre de la formation** :
 - présentation du cadre institutionnel d'intervention adapté au territoire. L'objectif est de faciliter le travail interdisciplinaire par un cadre d'appréciation et d'intervention clairement établi ainsi qu'un référent désigné chargé de centraliser l'information et de veiller à la coordination des acteurs entre eux et avec la cellule de suivi. Ce cadre doit prendre en compte les aspects de sécurité et de confidentialité ;
 - secret professionnel : une clarification quant au cadre légal et aux pratiques liées au secret professionnel doit être apportée en formation à tous les acteurs concernés. Un vademecum sur les modalités d'échanges et d'information (cadre légal et pratiques liées au secret professionnel) à établir en concertation avec les différents partenaires, en fonction des besoins, de la culture professionnelle mais aussi des enjeux de sécurité et de confidentialité ;
 - circuit de l'information : la question du choix de l'information pertinente à transmettre entre les états-majors de sécurité, les cellules de suivi et les associations ou institutions chargées de la prise en charge. On ne peut établir *a priori* quelles sont les informations pertinentes que doivent connaître les associations ou institutions et celles qu'elles doivent faire remonter à la cellule de suivi. Il est donc nécessaire de s'assurer de la formation suffisante des professionnels afin qu'ils soient en capacité d'apprécier la situation, de prendre en compte la clause de sécurité et de ne pas passer à côté de certaines situations, ce quel que soit le « degré de radicalisation estimé » de la personne prise en charge ;
 - étayage théorique et pratique. Les professionnels expriment leur souhait de disposer d'un outillage théorique pour prendre en compte la dimension

des réseaux sociaux lors des entretiens ; d'un lexique commun (personne radicalisée, dangerosité, violence, adhésion idéologique, conversion, engagement, désengagement, emprise mentale...), et d'outils conceptuels (rôle des familles « déficientes » ou facteur de protection, analyse des conditions du passage à l'acte...); d'un état des lieux des différentes approches et analyses de la radicalisation en France et dans d'autres pays.

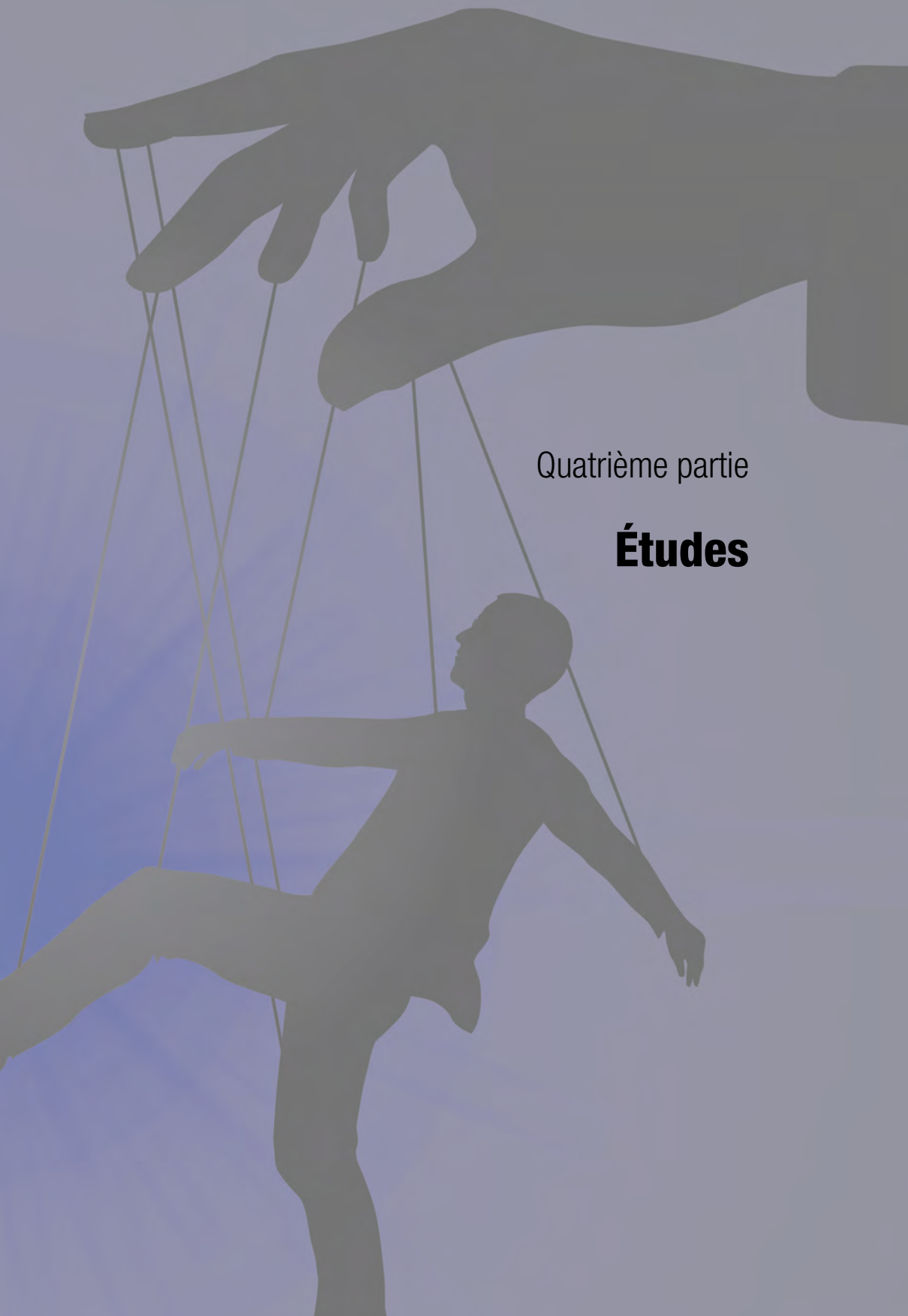
* *
*

Depuis l'élaboration de ce bilan d'étape au printemps 2017, la situation a évolué.

Les cellules de suivi préfectorales trouvent des relais avec des équipes sur le terrain qui ont acquis de l'expérience et qui s'appuient sur de nouvelles compétences.

La connaissance du dispositif a progressé grâce aux nombreuses journées de sensibilisation. Le travail de coordination du CIPDR et l'engagement des ARS améliorent la prise en charge sur l'ensemble du territoire.

Cependant, il reste beaucoup à faire alors que l'évolution de la situation géopolitique modifie la nature des situations auxquelles le pays doit faire face. La question des Français de retour des zones de combats d'Irak et de Syrie, avec de jeunes enfants, suit le changement de stratégie de Daech qui n'appelle plus les volontaires à se déplacer vers ces territoires, jusqu'à la perte complète de son emprise territoriale dans la zone. L'évolution ou la recomposition stratégique des mouvements djihadistes a inévitablement une incidence sur le phénomène de radicalisation et sur les réponses que l'on peut y apporter.



Quatrième partie

Études

Les quatre études rassemblées ci-après présentent une variété de contributeurs et de sujets qui illustrent à leur manière la diversité des approches possibles du phénomène sectaire et des processus d'emprise qu'observe la Miviludes.

Ces articles illustrent aussi la volonté de la Miviludes de développer des coopérations avec des chercheurs et des professionnels de différentes disciplines pour confronter ses propres observations et analyses à celles issues d'une démarche scientifique ou directement issues du terrain.

La Miviludes a souhaité faire paraître une étude sur la résistance à la vaccination abordée sous l'angle de la recherche géopolitique. En effet nous avons constaté une défiance de plus en plus forte vis-à-vis des vaccins. Cette défiance ancienne, née en même temps que la prévention vaccinale, est renforcée aujourd'hui par des affirmations pseudo scientifiques et ces arguments ont trouvé un écho auprès des mouvements sectaires, au nom de la liberté thérapeutique et se développent dans un climat idéologique traversé par le complotisme comme l'a montré une récente enquête de l'IFOP!

La Mission se félicite donc de la décision annoncée par le Premier ministre et la ministre de la Santé de porter à 11 les vaccinations obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Ce sujet de la vaccination est emblématique du discours de défiance à l'encontre du système de santé publique qui alimente la demande et le développement des thérapies alternatives.

Souvent interpellée par des parents (en particulier en cas de séparation conflictuelle) ou des grands-parents, la Miviludes a souhaité approfondir l'analyse par une psychologue clinicienne, des violences exercées à l'encontre des enfants dans les groupes sectaires. La seconde étude permet de comprendre combien sont préjudiciables les dérives sectaires dans lesquelles sont impliqués des mineurs. La Miviludes souhaite que cette attention particulière soit partagée par les professionnels des services sociaux, des CRIP et également par les juges aux affaires familiales.

La troisième étude porte sur la situation particulière des maltraitances financières à l'encontre des personnes âgées. Il a paru particulièrement important de mettre en exergue ce sujet émergent mais encore mal connu en France. La présentation de la mission d'information sur ce sujet qu'a bien voulu nous livrer son président fait écho au public fragilisé qu'évoque souvent la Miviludes pour prévenir les risques d'emprise.

Enfin, il était important de réserver un espace pour approfondir certains aspects du processus de radicalisation violente alors que la Miviludes est sollicitée pour en présenter les principaux éléments de compréhension au sein de formations institutionnelles. La Miviludes s'appuie sur la recherche universitaire et a l'ambition d'apporter une synthèse interdisciplinaire et réactualisée. La coopération engagée avec M. Ainine, qui offre ici un aperçu de ses derniers travaux, aide la Miviludes à répondre aux attentes des administrations et du grand public.

La résistance aux vaccinations : d'un défi de santé publique à un enjeu de société

Lucie Guimier

*Docteure en géopolitique, Institut français
de géopolitique, Université Paris 8*

Dans son discours de politique générale prononcé le 4 juillet 2017, le chef du gouvernement Édouard Philippe a confirmé l'extension du nombre de vaccins obligatoires annoncée mi-juin par la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn. Cette décision, qui amorce un tournant majeur dans la politique vaccinale française, a bénéficié d'une couverture médiatique inédite soulignant le climat de défiance à l'égard des vaccins dans le pays. D'après un récent sondage Odoxa, un Français sur deux serait ainsi opposé à cette mesure¹.

« Des maladies que l'on croyait éradiquées se développent à nouveau sur notre territoire. Des enfants meurent de la rougeole aujourd'hui en France » a souligné le Premier ministre, avant d'ajouter que cela était inadmissible « dans la patrie de Pasteur »². C'est donc la réapparition de maladies à prévention vaccinale sur le territoire français qui a incité le gouvernement à prendre des dispositions.

On sait en effet que pour des maladies très contagieuses comme la rougeole ou la coqueluche, plus la couverture vaccinale est élevée, plus le risque d'épidémies est faible. La crise de confiance envers les vaccins représente donc un défi majeur pour la santé publique mais pas seulement. L'analyse des mouvements de résistance aux vaccinations montre que, au-delà d'un choix pris dans l'enceinte privée, le refus vaccinal s'inscrit

1. Sondage réalisé par Odoxa auprès d'un échantillon de 1011 Français interrogés par Internet les 12 et 13 juillet 2017. Publié le 20 juillet 2017.

2. Déclaration de politique générale de M. Édouard Philippe à l'Assemblée nationale, mardi 4 juillet 2017.

parfois dans une dynamique de pratiques et de représentations partagées avec un groupe social.

Cette étude se concentre sur ces mécanismes de résistances collectives et sur ce que celles-ci disent des processus d'auto-ségrégation à l'œuvre actuellement dans la société française. Comprendre pourquoi la vaccination est devenue un marqueur identitaire pour certains groupes sociaux nécessite une approche transdisciplinaire. La démarche suivie dans cette analyse résulte de ma recherche doctorale³, au cours de laquelle je me suis attachée à construire une géopolitique de la résistance aux vaccinations en retraçant le parcours de récentes épidémies de rougeole en Europe.

Le raisonnement géopolitique appliqué au cas des résistants à la vaccination offre une palette d'outils indispensables à la compréhension des enjeux de ce sujet complexe. Il s'appuie en effet sur l'observation de différents niveaux d'analyse territoriale – du local au global – afin d'appréhender la complexité d'un phénomène en considérant les stratégies et les motivations des acteurs impliqués. L'étude des représentations et idéologies des acteurs en question permet de déchiffrer des comportements qui, en dépit parfois de leur apparente irrationalité, ont une fonction dans les processus d'influence de l'opinion publique. Pour appréhender les représentations qui entrent en jeu dans la résistance aux vaccinations, j'ai conduit de nombreux entretiens semi-directifs avec des décideurs politiques, des spécialistes de la vaccination, des professionnels de santé ou encore des militants anti-vaccins. Outre ces acteurs, j'ai rencontré 300 parents de jeunes enfants pour comprendre leurs préoccupations vis-à-vis des vaccinations.

Cette étude est articulée autour de deux axes. Dans un premier temps, je propose de mettre en évidence les conséquences du refus vaccinal pour en comprendre les enjeux. Dans un second temps, je présenterai des éléments explicatifs permettant d'identifier les conditions sociales dans lesquelles les discours anti-vaccinaux se créent et se propagent.

3. « Approche géopolitique de la résistance aux vaccinations en France : le cas de l'épidémie de rougeole de 2008-2011 », Thèse soutenue le 7 novembre 2016 à l'Université Paris 8.

Le cadre légal de la vaccination en France

L'extension de la liste des vaccins obligatoires, qui prend effet au 1^{er} janvier 2018, suscite de nombreuses crispations au sein de la population. Outre les traditionnels arguments sur la protection des libertés individuelles, les adversaires de l'obligation s'appuient de plus en plus sur les ambiguïtés du cadre légal de la vaccination en France pour défendre leur position.

Pour rappel, trois vaccinations étaient jusqu'à présent obligatoires pour l'ensemble de la population : la diphtérie, le tétanos (deux injections suivies d'un rappel à l'âge de 11 mois, les rappels à différents âges sont ensuite recommandés) et la poliomyélite (primovaccination et rappels obligatoires jusqu'à l'âge de 13 ans). La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les personnes de plus de 12 mois résidant en Guyane française. Les autres vaccins n'étaient jusqu'alors pas obligatoires sauf pour certains profils (ex. : professionnels de santé ou de la petite enfance). Néanmoins, sur le plan juridique, les contradictions sont patentes et ne manquent pas d'être régulièrement relevées par les associations anti-vaccinales.

L'obligation vaccinale se heurte en effet au principe que « toute personne prend avec le personnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé » inscrit dans la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Suivant le consentement libre et éclairé du patient « aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être réservé à tout moment », une volonté que le médecin est tenu de respecter après avoir informé le patient des conséquences de ses décisions. Le Conseil de l'Ordre des médecins mentionne cependant que « le médecin est dans l'obligation éthique de vaincre les réticences des patients et une telle négligence dans cette circonstance serait dès lors considérée comme une faute de nature à engager sa responsabilité s'il était prouvé que le patient n'en a pas été informé avec conviction » (Gaudelus, 2008). Le médecin peut ainsi être sanctionné par le Conseil de l'Ordre s'il est prouvé qu'il n'a pas rempli son devoir de conseil. Le refus vaccinal est donc clairement un droit, au nom de la liberté de conscience et l'inviolabilité du corps humain, qui rentre en contradiction avec un devoir et parfois une obligation. Si l'obligation n'est pas respectée, l'inscription à l'école peut être refusée mais les sanctions sont rares et le principe de l'obligation fait surtout appel au sens civique des individus.

Le refus vaccinal, une décision qui a des répercussions sur la santé publique

Les leçons de la progression spatiale de l'épidémie de rougeole de 2008-2012

Entre 2008 et 2012, plus de 22 000 cas de rougeole ont été portés à la connaissance des autorités sanitaires françaises, dont 15 000 cas pour la seule année 2011. La France était alors le sixième pays le plus affecté par ce virus dans le monde, après le Congo, l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria et la Somalie. Pendant cette période, on a déploré 1 023 victimes de pneumonie, 27 complications neurologiques et quatorze décès dus à la maladie⁴. Les autorités publiques ont unanimement attribué cette épidémie aux faibles taux de couverture vaccinale enregistrés dans le pays, qui se situent en dessous du seuil des 95 % préconisés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour stopper la circulation du virus.

Cet épisode contagieux est évidemment dépendant du contexte sanitaire européen. D'importantes vagues épidémiques ont ainsi été constatées ces dernières années en Europe, autant dans des États riches (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, France, Royaume-Uni, Suisse) que dans des pays où les conditions économiques et sociales sont plus difficiles (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Roumanie, Ukraine).

Le parcours géographique des épidémies de rougeole récemment observées en Europe confirme que l'impact de la maladie dépend essentiellement des couvertures vaccinales des territoires dans lesquels elle évolue. Ainsi, la France, qui figure parmi les pays les plus impactés par la rougeole ces dernières années, affiche régulièrement les taux d'immunisation les plus bas d'Europe. En 2008, par exemple, alors que 89 % des enfants français étaient vaccinés, la moyenne européenne s'élevait à 93 %. À l'inverse, le virus est maîtrisé dans les territoires où les taux de couverture sont élevés. La rougeole est ainsi éliminée depuis plus de quinze ans en Finlande et en Suède, des pays où la couverture vaccinale des jeunes enfants avoisine 99 %.

La territorialisation de l'épidémie française, de ses foyers initiaux à son expansion, permet de mettre en lumière les populations les plus vulnérables face au risque infectieux.

Les premiers foyers de rougeole apparaissent dès janvier 2008. Leur distribution géographique est alors disparate : une vingtaine de cas est

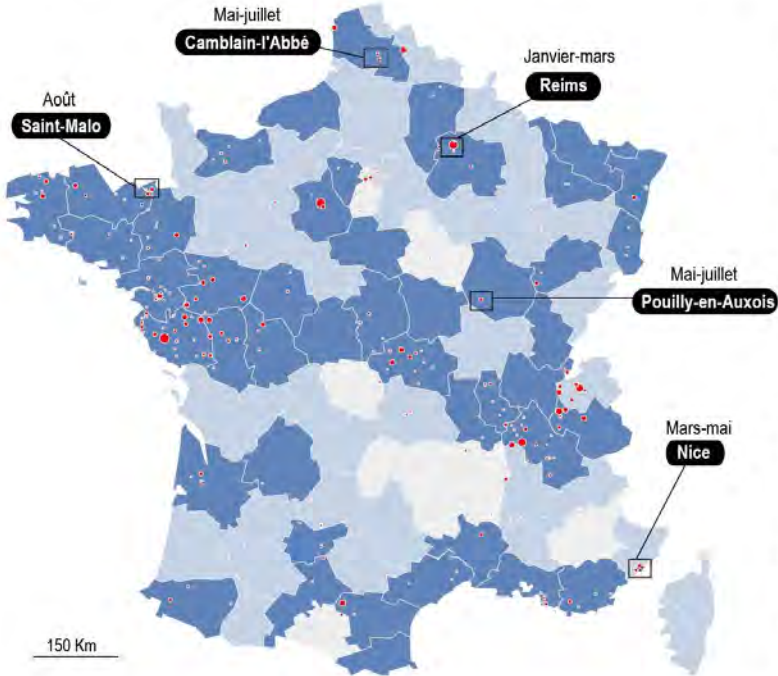
4. La source concernant les décès est le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Inserm. Les autres données épidémiologiques proviennent de : Antona *et al.*, (2012); données comprises entre janvier 2008 et mai 2012.

déclarée à Reims et son agglomération et une quarantaine de cas est déclarée à Nice, la majorité des victimes n'est pas vaccinée. La dynamique contagieuse s'accélère entre début mai et mi-juillet, lorsque plus d'une centaine de personnes sont touchées (voir carte n° 1 ci-après). Il s'agit de l'éruption la plus importante depuis 2005, année du lancement du Plan national d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale par le gouvernement français. Cette éclosion est détaillée par une enquête épidémiologique menée conjointement par des personnels des Cellules interrégionales d'épidémiologie (Cire) de Dijon et de Lille (Noury *et al.* 2008). Le rapport révèle des indications socio-spatiales particulièrement instructives à propos des foyers ayant engendré la contagion nationale observée les années suivantes.

On apprend dans ce document que quatre enfants non vaccinés et issus de la même fratrie contractent simultanément la rougeole en deux points différents : trois fillettes sont vues par un médecin en Bourgogne et un adolescent est diagnostiqué dans le Nord-Pas-de-Calais. Le jeune garçon est en internat, scolarisé dans un établissement d'enseignement privé religieux, comme ses sœurs. L'épidémie progresse dès lors très rapidement : sur les 147 fillettes et adolescentes de l'école bourguignonne, 43 sont contaminées parmi lesquelles 39 ne sont pas immunisées (Noury *et al.*, 2008). Dans cette institution, 26 % des élèves ont reçu les deux doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) et 40 % sont partiellement immunisés ; un tiers des fillettes n'est donc pas vacciné. Une enseignante âgée d'une trentaine d'années est également infectée à défaut d'avoir reçu le vaccin. Dans l'établissement pour garçons, neuf élèves sur 154 sont contaminés dont aucun n'est immunisé. Pourtant, la couverture vaccinale au sein de cette école n'est pas optimale : 65 % des élèves sont alors partiellement immunisés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, et seulement 44 % ont reçu les deux doses du vaccin (Noury *et al.*, 2008).

Dans la même période, plus d'une cinquantaine de cas secondaires sont recensés en dehors des deux écoles, principalement dans l'environnement familial des enfants. Parmi ces 57 cas secondaires, 96 % ne sont pas vaccinés. En août, après la déclaration de plusieurs cas par un médecin généraliste de Saint-Malo, une investigation menée par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) d'Ille-et-Vilaine identifie une soixantaine de cas de rougeole dans un camp de vacances affilié à la même communauté religieuse. Aucun des sujets atteints n'est immunisé. Trois élèves scolarisés dans les établissements cités plus tôt sont identifiés comme étant à l'origine de ce foyer épidémique (Barataud et Huber, 2008). Une expertise épidémiologique conduite à l'été 2008 nous en dit plus sur ces foyers de rougeole :

Carte n° 1 - Foyers de rougeole préfigureurs de l'épidémie (2008) et maillage territorial de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X



© Lucie Guimier, 2017. Sources : INVS (2013) ; Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, répertoire des lieux de culte traditionnels (mis à jour en 2011), consulté en janvier 2016 ; établissements scolaires affiliés Saint-Pie-X : <http://laportalaine.org/>.

PROGRESSION DE L'ÉPIDÉMIE

Cas de rougeole par zone postale

- 1
- 10
- 100

MAILLAGE DE LA CONGRÉGATION RELIGIEUSE

Établissements de l'institution Saint-Pie-X par département

- Pénétration importante du mouvement : au moins un établissement scolaire et plusieurs lieux de culte
- Pénétration moyenne : présence de lieux de culte
- Aucune pénétration du mouvement

L'investigation a permis d'identifier la fréquentation par les cas de rougeole de collectivités scolaires et d'autres camps. L'ensemble de ces établissements et camps identifiés, ainsi que ceux de Pouilly-en-Auxois et de Camblain-l'Abbé, où sont survenues des épidémies de rougeole en juin dernier, sont gérés par une même société religieuse. Celle-ci dirige plus de 60 établissements scolaires, répartis sur le territoire national.⁵

5. Barataud Delphine, Huber Bruno, (2008), « Investigation de cas de rougeole parmi les participants à un camp de vacances et leurs familles – Rapport final du 23 septembre 2008 », Institut de veille sanitaire, Cire Pays de la Loire, 14 p.

Au cours d'entretiens que j'ai menés auprès des personnels des Agences régionales de santé et de la Direction générale de la santé, il m'a été précisé que la communauté religieuse impliquée lors de cette vague épidémique était la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X. Une information confirmée par une simple navigation sur le site Internet du mouvement religieux, où l'on apprend qu'une école de filles est établie à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), et qu'une école de garçons est située à Camblain l'Abbé (Pas-de-Calais), là où d'importants foyers de rougeole étaient rapportés au printemps 2008.

La suite de l'enquête épidémiologique a permis d'identifier le patient zéro de l'infection. Il s'agit d'une élève d'origine suisse partiellement vaccinée qui, lors d'une visite familiale à Feldkirch (Autriche) en avril 2008, est entrée en contact avec un cousin infecté par la rougeole, lui aussi scolarisé dans un établissement affilié à la même communauté religieuse.

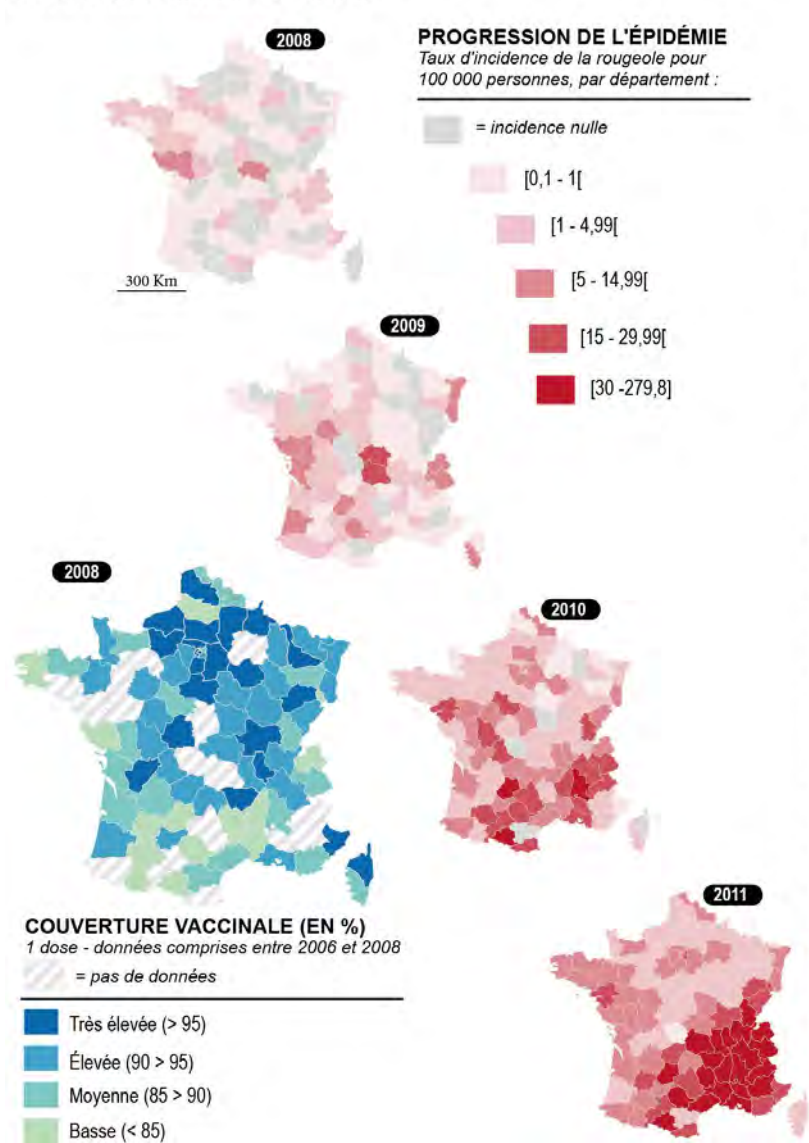
Le contexte communautaire du vaste réseau d'écoles privées religieuses⁶ (voir carte n° 1), le caractère volontaire de l'absence de protection vaccinale – une grande partie des parents ayant refusé la vaccination de leurs enfants en raison de convictions personnelles – et la période de fin d'année scolaire réunissent toutes les conditions pour que l'épidémie se diffuse à l'échelle nationale. Le terme de l'année scolaire couple en effet le retour dans leurs familles des élèves inscrits en pension et leur départ en vacances, ce qui induit la contamination du reste de la fratrie mais aussi des nombreuses personnes rencontrées au cours de ces trajets.

À la fin de l'été 2008, les autorités de santé sont en alerte. Des cas de rougeole sont signalés dans l'ensemble des régions françaises et mettent en évidence une contamination diffuse. Au total, 580 cas sont recensés en 2008, alors que 35 cas étaient signalés l'année précédente. À partir de la rentrée scolaire 2008-2009, l'épidémie se développe de manière exponentielle avec 1 500, 5 000 et 14 700 cas respectivement en 2009, 2010 et 2011, année de l'atteinte du pic épidémique. Le nombre de personnes touchées a baissé significativement à partir de 2012 (820 cas) pour atteindre 35 cas en 2014. Des épidémies ont depuis été observées, notamment en Alsace en 2015 (230 cas). Les autorités de santé ont noté une amélioration de la couverture vaccinale entre 2011 (67 %) et 2015 (79 %), très probablement parce que la résurgence de la rougeole a justement fait prendre conscience de l'importance du vaccin⁷.

6. Le mouvement compte une dizaine d'écoles pour garçons, une dizaine d'écoles pour filles et plus de trente écoles mixtes réparties sur l'ensemble du territoire français.

7. Couverture vaccinale rougeole, oreillons, rubéole « 2 doses » à l'âge de 24 mois, source : Drees, Remontées des services de PMI – Certificat de santé du 24^e mois. Traitement Santé publique France.

Carte n° 2 - Évolution de l'incidence de la rougeole en France (2008-2011) et couverture vaccinale associée



La cartographie de l'épidémie (carte n° 2) met en évidence qu'au fur et à mesure de son trajet, le virus s'est considérablement développé dans le Sud-Est du pays, où il a trouvé un terrain favorable à son développement car la couverture vaccinale y est plus faible qu'ailleurs. Outre cette géographie particulière, je propose de revenir plus en détails sur les groupes sociaux qui se sont démarqués lors de cette épidémie.

L'épicentre : un réseau d'écoles appartenant à un mouvement religieux intégriste

L'étude des foyers préfigurateurs de l'épidémie met en évidence l'implication d'un courant religieux peu connu de l'opinion publique et pourtant très actif sur certaines questions sociales.

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X est un mouvement catholique intégriste fondé en Suisse en 1970 à l'initiative de Monseigneur Lefebvre, en réaction à l'aggiornamento de l'Église catholique entrepris par le Concile Vatican II (1962-65). La Fraternité est en état de schisme avec l'Église depuis 1988, lorsque Mgr Lefebvre prend la liberté d'ordonner quatre évêques sans requérir l'accord du pape Jean-Paul II. Cette provocation leur vaut l'excommunication immédiate. Celle-ci est levée en 2009 par le pape Benoît XVI dans un climat tendu : des propos négationnistes à l'égard des chambres à gaz tenus quelques mois plus tôt par l'un des évêques lefebvristes sur une chaîne de télévision suédoise refont surface. L'évêque en question, Richard Williamson, sera excommunié par la Fraternité en 2012.

Le mouvement revendique aujourd'hui entre 150 et 200 000 fidèles, dont 35 000 en France. La congrégation religieuse a pendant un temps bénéficié d'un puissant relais médiatique avec l'institut Civitas (fondé en 1999), association satellite de la Fraternité Saint-Pie-X, jusqu'à ce que l'association ne devienne un parti politique en 2016, déclenchant la distanciation de la congrégation religieuse.

La dispersion rapide de la rougeole à l'échelle intrafamiliale dans le réseau d'obédience lefebvriste résulte de toute évidence d'une couverture vaccinale insuffisante des enfants de la communauté, des carences possiblement liées aux aspirations spirituelles de leur famille. Les circonstances des prises de décision de ces parents restent toutefois inconnues et il serait imprudent d'en tirer des conclusions univoques. Toutefois, le cas de ce réseau d'adeptes religieux peut être mis en parallèle avec celui d'un autre groupe social, également mis en lumière par des enquêtes menées au cours d'épidémies de rougeole en Europe : les adeptes de l'anthroposophie.

Les adeptes de l'anthroposophie, à l'origine de nombreux foyers de rougeole dans le monde

Au printemps 2008, une épidémie de rougeole se déclare au sein d'une école anthroposophique affiliée à l'association Steiner-Waldorf à La Haye (Pays-Bas). Sur les 34 enfants atteints, 31 ne sont pas vaccinés. Peu après, une épidémie est constatée au sein d'une autre école anthroposophique du pays, provoquant 16 cas. Dans les deux établissements, le taux de couverture vaccinale avoisine 65 %, quand la moyenne nationale atteint 93 % (Van Velzen *et al.*, 2008). Ces données ne concernent toutefois

pas la Bible Belt, un espace géographique caractérisé par l'implantation d'une importante communauté protestante conservatrice, régulièrement touchée par des épidémies de maladies évitables par la vaccination, en raison de couvertures vaccinales insuffisantes. Néanmoins, la protection globalement élevée à l'échelle nationale explique la circonscription de l'épidémie à l'entourage proche des enfants. En guise de riposte, la municipalité de la Haye mène une campagne d'information ciblée auprès des parents d'élèves issus de ces deux établissements en proposant des vaccinations gratuites. Seules deux familles acceptent d'immuniser leurs enfants.

Cet épisode, loin d'être un cas isolé, met en évidence l'influence du mouvement anthroposophique dans des épidémies de maladies contagieuses à prévention vaccinale comme la rougeole ou la coqueluche. Le refus vaccinal au sein du mouvement anthroposophique est d'autant plus préoccupant que ce mouvement spirituel connaît une expansion grandissante, tant au niveau de son influence sur les populations qu'à l'échelle de ses territoires d'implantation.

L'anthroposophie, une approche philosophico-spirituelle dans tous les domaines

L'anthroposophie est un mouvement philosophico-religieux créé en Suisse au début du xx^e siècle par le philosophe autrichien Rudolf Steiner. Sa doctrine syncrétique emprunte à l'ésotérisme, aux philosophies orientales (karma et réincarnation), au christianisme et plus tard au New Age. Les préceptes steineriens s'appliquent à de nombreux secteurs : scolaire, à travers les nombreuses écoles Steiner-Waldorf, médical, avec le développement d'une médecine dite « anthroposophique », agricole, au sein de « l'agriculture biodynamique », et bancaire. Les personnes susceptibles d'être intéressées par les idées d'inspiration anthroposophique progressent dans ces secteurs et cela s'accompagne de pratiques consuméristes rendues possibles par la création de marques en lien avec le mouvement.

Le courant a en effet pensé son propre système de production agricole, avec l'agriculture biodynamique qui allie les principes du biologique, de l'ésotérique et de l'astral, et commercialise les produits répondant à ses exigences sous la marque de certification Demeter. L'anthroposophie possède également son système de financement avec, en France, la société Nouvelle Économie Fraternelle (Nef), dérivée de la banque communautaire allemande GLS (créée en 1974). Le mouvement a une doctrine médicale avec la médecine anthroposophique qui s'articule autour d'un diagnostic holistique selon lequel la santé dépend d'un équilibre entre l'émotionnel, le spirituel, le mental et le physique. Cette médecine est disponible au travers d'une large gamme de préparations pharmaceutiques et cosmétiques distribuées par le groupe Weleda. Enfin, le courant

de pensée est aussi impliqué dans le milieu éducatif avec les écoles Steiner-Waldorf, dont la première est fondée en 1919. L'enseignement dérivé de l'anthroposophie insiste sur le développement personnel, le spiritualisme cosmique et l'ésotérisme.

Le mode de scolarisation : un passage formateur de la résistance vaccinale

On dénombre actuellement un millier d'écoles Steiner-Waldorf dans le monde, dont plus de 700 en Europe où le tiers de ces établissements est implanté en Allemagne. En France, l'anthroposophie compte officiellement 1 250 adhérents et probablement plusieurs milliers d'adeptes discrets. Le quart d'entre eux se situe en Alsace où la situation frontalière, les racines culturelles, historiques et linguistiques communes avec la Suisse alémanique (lieu d'origine du courant) ainsi que la proximité de la ville de Bâle, laquelle accueille le siège de la Société anthroposophique (le Goetheanum), y ont facilité la stabilisation du mouvement. On comprend alors que les premières écoles Steiner françaises trouvent leur ancrage en Alsace à partir de 1946, d'abord à Strasbourg (Bas-Rhin), puis à Colmar (Haut-Rhin). La multiplication de ce type d'établissements fait écho à l'émergence, dans les années 1920, du mouvement international pour l'Éducation Nouvelle signant la remise en cause des méthodes d'apprentissage traditionnelles. Particulièrement soucieuses de l'épanouissement de l'enfant, ces nouvelles pédagogies développent des méthodes éducatives fondées sur l'apprentissage par l'expérimentation en insistant sur l'autonomie de l'enfant. Le réseau français s'est progressivement étoffé pour comprendre une vingtaine d'écoles officiellement affiliées à l'association Steiner-Waldorf à ce jour. Mis à part le foyer alsacien historique, on note une implantation importante dans le sud-est du pays et notamment dans les départements de forte tradition protestante.

Sous l'effet de l'expansion du mouvement anthroposophique ces dernières années, de nombreuses études épidémiologiques, anthropologiques et sociologiques menées après l'apparition d'épidémies de maladies prévisibles par la vaccination ont mis en évidence que les parents adeptes de ce courant de pensée sont moins enclins que les autres à vacciner leurs enfants. Cela s'est vérifié en Allemagne (Wadl *et al.*, 2011), aux Pays-Bas (Van Velzen *et al.*, 2008; Harmsen *et al.*, 2012), en Belgique (Sabbe *et al.*, 2011), en Suède (Alm *et al.*, 1999; Byström *et al.*, 2014), en Suisse (Zuzak *et al.*, 2008), en Autriche (Kasper *et al.*, 2009), au Royaume-Uni (Duffell, 2001) et aux États-Unis (Sobo, 2015) où près de 20 % des écoles Steiner sont situées en Californie⁸. L'élément le plus saillant de

8. Les États-Unis comptent environ 135 écoles dont 22 en Californie.

ces publications est la convocation par les enquêtés de leur volonté de « laisser faire la nature », les maladies infantiles étant perçues par ces parents comme essentielles pour le développement mental et physique de leur(s) enfant(s). Les écoles Steiner-Waldorf ne sont pas les seules à accueillir une importante part d'enfants non vaccinés. Les enquêtes épidémiologiques soulignent également l'implication, dans des épidémies de rougeole, d'autres écoles à pédagogies alternatives.

J'ai rencontré au cours de mes recherches un père de famille ardéchois qui m'a expliqué avoir retiré son enfant d'une de ces écoles, jugeant que le projet pédagogique n'était pas celui qu'il espérait. Ayant perdu confiance envers l'Éducation nationale après avoir « souffert dans le système classique », il n'a pas hésité à déboursier 2 400 euros de frais de scolarité annuels pour assurer une bonne éducation à son enfant. Il m'a par ailleurs expliqué avec désarroi que la mère de l'enfant avait dû accepter de travailler quelques heures par semaine au sein de l'établissement pour combler les frais de cantine s'élevant à une centaine d'euros par mois.

Lors de notre entretien, il a soutenu que le choix d'une éducation en dehors du système classique s'accompagnait, pour lui et pour les parents qu'il côtoyait, d'une vision bien précise de la santé :

À l'école, les parents vont voir un médecin dans la Drôme qui va partager leurs idées pour tel ou tel acte. Ils ne vont pas là-bas pour obtenir l'avis de quelqu'un. Le médecin en question leur fournit des attestations de contre-indication pour ne pas faire vacciner les enfants au cas où la préfecture les contrôle. [...] ils vont aussi voir un magnétiseur, moi-même à l'époque j'avais trouvé un médecin qui m'avait fait une contre-indication. [...] Dans ce milieu, vacciner est perçu comme une faiblesse du corps : si tu te vaccines tu vas devenir faible ! Alors on suit le même régime alimentaire, le même mode de vie et on a la même spiritualité, comme si c'était une force.⁹

Ce témoignage est d'un grand intérêt pour la compréhension des phénomènes de capillarité que mobilise la résistance vaccinale. Il illustre notamment qu'en matière d'éducation comme dans le domaine de la santé et des vaccinations, les individus reproduisent les comportements du milieu auquel ils s'identifient.

En conclusion de cette première partie je tiens à rappeler que, entre 2006 et 2016, près de 270 000 cas de rougeole ont été signalés en Europe où la maladie a provoqué 73 décès selon l'OMS. La description de certains groupes sociaux impliqués dans les récentes épidémies de rougeole, en France et ailleurs en Europe, a le plus souvent montré que les épidémies se sont diffusées dans des réseaux de populations non vaccinées en raison de

9. Entretien avec le père de l'enfant, le 19 septembre 2013 en Ardèche.

leurs convictions religieuses ou philosophiques. Ces cas ne sont pas isolés et dessinent des tendances de l'idéologie anti-vaccinale. Parallèlement, on constate une augmentation du refus et de l'hésitation envers les vaccins en population générale. Cela s'explique par une imbrication de déterminants collectifs et individuels qui prennent place dans des contextes politiques, sociétaux et médiatiques qu'il convient désormais de décrypter.

Des messages contradictoires sur les vaccins qui nourrissent la défiance de la population

Les effets du contexte social sur l'intention de vacciner : le cas de la grippe A (H1N1)

Les travaux menés sur la manière d'appréhender la médecine préventive décrivent que notre rapport au corps dépend de notre appartenance sociale et peut s'interpréter comme une manière de dialoguer avec la société (Herzlich, 1969 ; Boltanski, 1971 ; Bourdieu, 1977 ; Douglas et Calvez, 1990 ; Fassin, 1996). Les pratiques de santé recommandées par les autorités publiques érigent des normes auxquelles les individus décident de se conformer ou non, selon l'intégration sociale dont ils veulent et/ou peuvent faire preuve. La « culture somatique » (Boltanski, 1971) que chacun intériorise depuis sa prime enfance est donc à la fois dépendante du système social et partie prenante de l'expression de rapports de force entre la norme et les marges à l'œuvre dans une société. Les relations que les individus entretiennent avec leur corps, et donc par extension avec les procédés médicaux qui s'y réfèrent comme la vaccination, s'élaborent ainsi dans des espaces d'interactions au sein desquels ils usent de tactiques pour la préservation de leur identité individuelle et, par extension, de leur appartenance identitaire collective. Nous avons pu vérifier cette théorie dans la première partie, en étudiant les exemples des membres de la congrégation Saint-Pie-X et les adeptes de l'anthroposophie. J'ai fait la démonstration que les prises de décision qui se font à l'échelle individuelle sont particulièrement influencées par des facteurs sociaux et répondent à une identification personnelle à un groupe défini. Néanmoins, le choix vaccinal dépend également de déterminants qui prennent place au niveau national ou international.

Pour illustrer ce constat, les sondages d'opinion ont décrit un déclin du taux de personnes très favorables aux vaccins après la gestion controver-

sée de la grippe A (H1N1)¹⁰ en 2009-2010 (près de 44 % en 2000 contre 15 % en 2010) et on a constaté en même temps une franche augmentation de la proportion de personnes très défavorables aux vaccins (près de 3 % en 2000 contre 19 % en 2010) (Peretti-Watel *et al.*, 2013). Si, une fois la pandémie grippale passée, les sondages ont révélé un retour à la normale – avec un accroissement du taux de personnes favorables à la vaccination en 2014 –, le climat actuel de défiance résulte largement de cette crise politico-médiatique.

Il faut se souvenir du contexte inédit dans lequel la première pandémie du *xxi*^e siècle s'est diffusée : avant elle, jamais un événement sanitaire de portée mondiale n'avait été si débattu sur les réseaux sociaux, alors fraîchement développés. Ces derniers ont démultiplié l'impact des discours anti-vaccinaux, dont les capacités communicationnelles ont contrasté avec les messages gouvernementaux.

Avec la libéralisation d'Internet, les populations sont désormais confrontées à des flots de données scientifiques, opinions, anecdotes et théories du complot de toutes sortes. Des études ont notamment démontré que l'exposition à une théorie anti-vaccinale a un impact considérable sur l'intention de vacciner (Zimmerman *et al.*, 2005 ; Betsch *et al.*, 2010, 2012 ; Jolley et Douglas, 2014). Auparavant réservées à une poignée

10. La chronologie de l'épisode de la grippe pandémique de 2009-2010 permet d'en identifier les points de tension. En avril 2009, plusieurs foyers d'infection humaine due à un virus grippal alors méconnu sont signalés aux États-Unis et au Mexique : on compte dans ce pays des dizaines de morts. Un mois plus tard, les premiers cas sont observés en France. Le 11 juin 2009, devant la rapidité de circulation du virus et son caractère inédit, Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), annonce la décision du passage de l'épidémie de grippe due au virus A (H1N1) en phase 6, indiquant une pandémie en cours selon les critères définis par l'OMS. Au nom du principe de précaution, la ministre de la Santé et des Sports Roselyne Bachelot (entre 2007 et 2010) décide, peu après l'annonce de l'OMS, de valider une commande de 94 millions de doses de vaccins auprès de plusieurs laboratoires pharmaceutiques pour un montant avoisinant le milliard d'euros. Suivront l'achat du tiers du stock mondial du médicament antiviral Tamiflu – 330 millions de doses pour 20 millions d'euros – et l'acquisition de 1,7 milliard de masques chirurgicaux pour un coût de 150,6 millions d'euros. Malgré la promotion de la vaccination menée par le gouvernement, seuls 7 % des Français se sont déplacés pour recevoir le vaccin en l'espace de six mois. En août 2009, un rapport d'enquête sénatoriale pointe l'opacité de l'initiative de l'OMS – qui a incité les États à commander des quantités excessives de vaccins – en démontrant que certains des experts-conseillers mandatés par l'organisation internationale pour la décision de ce passage au niveau d'alerte maximal étaient liés à des laboratoires pharmaceutiques (Autain et Milon, 2009). Gâchis d'argent public pour des vaccins finalement revendus à d'autres pays ou même aux laboratoires auxquels ils ont été achetés ; tumulte médiatico-politique pour un virus moins meurtrier que la grippe saisonnière ; éviction initiale des médecins généralistes qui sont ensuite réinvestis dans la campagne de vaccination en janvier 2010 ; signalement de cas de narcolepsie et de syndromes de Guillain-Barré liés au vaccin pandémique, ou encore diffusion de messages contradictoires : toutes les conditions étaient réunies pour la formation de mouvements de rejet de la vaccination.

de ligues anti-vaccinales, de personnalités médicales ou politiques, les controverses sur la vaccination sont désormais largement présentes dans les débats publics et la presse se fait régulièrement l'écho de ce mouvement de fond. Parmi les polémiques contemporaines, la pétition d'Henri Joyeux nous offre des pistes de réflexions particulièrement intéressantes pour comprendre les enjeux idéologiques et sociétaux de la résistance contemporaine aux vaccinations.

Décryptage d'un discours vaccino-sceptique : l'exemple de la pétition d'Henri Joyeux

En mai 2015, le cancérologue montpelliérain Henri Joyeux lance une pétition intitulée « Vaccin obligatoire : les Français piégés par la loi et les laboratoires! ». Dans son pamphlet adressé à la ministre de la Santé Marisol Touraine, l'ancien président de l'association Familles de France (2001-2013) souligne avec justesse la pénurie vaccinale contraignant les parents à immuniser leurs enfants avec un vaccin hexavalent¹¹, protégeant notamment contre l'hépatite B, un vaccin très controversé en France¹².

11. Le vaccin hexavalent en question comprend, en plus des trois valences obligatoires (diphtérie-tétanos-poliomyélite), la coqueluche, les infections à *Haemophilus influenzae* de type b et l'hépatite B. Depuis 2008, la commercialisation du vaccin trivalent DTPolio a en effet été stoppée, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) justifiant ce choix par une « augmentation importante du nombre de manifestations allergiques ». Le vaccin trivalent est alors remplacé par un vaccin tétravalent (diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche) qui connaît des ruptures de stocks depuis septembre 2014 en raison d'une augmentation du nombre de pays ayant fait évoluer leur calendrier vaccinal à cause de la survenue d'épidémies de coqueluche, ou ayant ajouté des doses de rappel de ce vaccin. Ainsi, cette rupture de stock contraint les parents ne souhaitant administrer que les vaccins obligatoires à leurs enfants à utiliser des produits comprenant trois autres maladies pour lesquelles la vaccination n'était alors pas obligatoire.

12. Le vaccin contre l'hépatite B a été introduit en France en 1981, il s'agit du premier vaccin susceptible de protéger contre une infection sexuellement transmissible et contre un cancer (cancer du foie), mais il est également le premier vaccin issu du génie génétique (manipulation de génomes). À partir de 1994, des cas d'atteintes démyélinisantes survenues après des vaccinations sont notifiés aux services de pharmacovigilance. Des études épidémiologiques sont conduites et concluent à des résultats statistiquement non significatifs, qui toutefois ne permettent pas d'exclure que la vaccination puisse provoquer le développement de pathologies démyélinisantes (comme la sclérose en plaques) chez certains individus vaccinés. En 1997, le docteur Philippe Jakubowicz, qui se dit lui-même victime d'une sclérose en plaques suite à son immunisation, fonde l'association Réseau vaccin Hépatite B (REVAHB) pour défendre les victimes présumées du vaccin. Une importante pression médiatique s'ensuit et les tumultes médiatico-politiques de l'affaire incitent Bernard Kouchner, alors secrétaire d'État à la Santé, à suspendre la vaccination au collège précisant que cette décision n'est « ni un recul, ni une avancée » mais « vise essentiellement à calmer l'émotion, bien souvent négative, [...] connue ces derniers temps » (Libération, 02/10/1998). Censée apaiser les tensions, cette décision prise à l'automne 1998 provoque l'effet inverse. Elle est d'une part critiquée par l'OMS qui la juge infondée, et est d'autre part perçue par l'opinion publique comme un aveu de la dangerosité du vaccin. Les ventes de vaccins s'effondrent, passant de plus d'un million de doses vendues en septembre 1997 à

Néanmoins, le ton anxigène de cette pétition – « Tout cela n'est qu'une histoire de gros sous, avec des manœuvres sournoises pour exploiter les craintes légitimes des patients mal informés » – a surtout suscité des sentiments d'hostilité vis-à-vis des vaccinations, en n'apportant pas de solution à cette pénurie. En l'espace d'un mois, son appel a été crédité de près de 700 000 signatures.

J'ai voulu comprendre ce succès, ce qui exige d'analyser la stratégie de communication utilisée par ce médecin. À l'aide d'un logiciel d'analyse lexicométrique¹³, j'ai exploré plusieurs textes se rapportant à cette pétition, rédigés par les soins d'Henri Joyeux. Au total, 12 804 mots ont été considérés et triés selon leur rang d'utilisation et leur nombre d'occurrences. En excluant la ponctuation et les mots dont la fonction syntaxique n'apporte guère de valeur sémantique, je n'ai retenu que les termes utilisés dix fois ou plus dans les textes choisis. Cette analyse sémiologique fait d'abord ressortir un vocabulaire médical : *vaccin-s, vacciner, vaccination, santé, médicament-s, immunitaire, prévention*. D'autres notions récurrentes, plus connotées, ponctuent les assertions de l'émetteur : *risque-s, maladie-es, cancer, dangereux*. Elles créent une situation anxigène contre laquelle le locuteur utilise des termes d'action : *pour, contre, pétition, faire, lettre, recherche*. Henri Joyeux renforce sa posture d'expert en rappelant à vingt reprises son statut de *professeur*. Il positionne ensuite ses adversaires : *laboratoires, autorités, ministre*. Son discours s'adresse principalement à des familles : *enfant-s, parents, nourrissons*. Enfin, l'utilisation des termes *aluminium* et *adjuvants* fait

425 000 en septembre de l'année suivante. En dépit de la publication de nombreuses études démontrant l'absence de lien entre la maladie démyélinisante et l'immunisation (Aschiero *et al.*, 2001 ; Confavreux *et al.* 2001 ; Mikaeloff *et al.*, 2007), certains signaux contradictoires relancent épisodiquement la controverse. En 2007 et 2008, le Conseil d'État et la Cour de Cassation ont successivement reconnu un lien de causalité entre le vaccin et la sclérose en plaques déclarée chez plusieurs malades en déduisant de l'incertitude scientifique la possibilité d'établir la causalité juridique à partir d'un faisceau d'indicateurs (délai entre la vaccination et la survenue de la maladie, antécédents personnels et familiaux etc.) ; en 2009, la firme GlaxoSmithKline a été reconnue responsable dans le développement d'une sclérose en plaques chez une adolescente immunisée avec le vaccin Engerix B commercialisé par le laboratoire ; enfin, en 2014, l'État français est condamné à verser plus de deux millions d'euros à une infirmière ayant développé une sclérose en plaques après une vaccination contre l'hépatite B, rendue obligatoire par l'État pour l'exercice d'une profession médicale. 13. J'ai pour cela eu recours au logiciel d'analyse lexicométrique « Tropes ». Les quatre textes étudiés sont :

- la présentation de sa lettre hebdomadaire/mensuelle ;
- la pétition lancée le 20 mai 2015 ;
- un texte daté du 27 mai 2015 exhortant les Français à signer la pétition lancée le 20 mai ;
- un texte publié le 3 juin 2015 répondant aux attaques émises par les médias et autorités de santé publique suite à sa pétition. Ces documents sont disponibles sur le site d'Henri Joyeux (www.professeur-joyeux.com) et sur le site de l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle (www.ipns.eu).

référence à la controverse récente sur les adjuvants aluminiques, de plus en plus prégnante dans le débat public, et dont Henri Joyeux se saisit.

Ce schéma argumentatif est un condensé de ce que l'on retrouve traditionnellement dans les manifestes anti-vaccins. L'émetteur est le plus souvent issu du corps médical, ce qui renforce son autorité. Cette emprise est d'autant plus importante si le locuteur est un dissident parmi les siens : ancien cadre de laboratoires pharmaceutiques, prescription de thérapies alternatives lui ayant valu d'être rayé du Conseil de l'Ordre des Médecins, ou toute autre attitude dissidente. Dans ses textes, Henri Joyeux s'adresse davantage aux femmes (20 fois) qu'aux hommes (12 fois). Le choix de cibler son message vers un public féminin n'est pas neutre. Il est en effet admis qu'en matière de santé, les décisions prises pour les enfants incombent majoritairement aux mères, comme le démontre une étude de la fondation américaine Kayser Family¹⁴ qui met en avant le rôle prépondérant de la mère dans le choix du médecin des enfants (la mère décide dans 74 % des familles). En prêtant attention à la forme des discours anti-vaccins au cours de mes recherches, j'ai remarqué plusieurs constantes. Aux « victimes » auxquelles s'adressent les messages, les locuteurs opposent les responsables désignés, qui sont traditionnellement les laboratoires et les autorités politiques, qui forment ensemble un vaste système sourd aux revendications citoyennes et n'étant animé que par le profit. On persuade ensuite la mère que son enfant court des risques et l'on use de notions anxiogènes pour l'effrayer ou la culpabiliser. Le contenu des manifestes est en revanche fonction du système de valeurs dont dépend l'émetteur et auquel il veut faire adhérer son récepteur. De là, selon les sensibilités du public visé, le discours est ponctué, à des degrés divers, de références écologistes ou de théories du complot imputant des intentions meurtrières aux compagnies pharmaceutiques et à l'État qui organise les vaccinations – sur la base d'un fantasme de régulation de la population mondiale – et peignant le vaccin tantôt comme un sérum inutile, tantôt comme un dangereux poison. Parfois, ces arguments s'entremêlent. Le succès des théories anti-vaccins repose ainsi essentiellement sur la capacité des militants à transposer leurs valeurs idéologiques sur une structure discursive anxiogène et culpabilisante.

Outre ce que nous apprend cette analyse sémiologique sur les objectifs d'Henri Joyeux, il importe de connaître les réseaux dans lesquels ce dernier évolue. La pétition de mai 2015 a été diffusée par le biais d'une vidéo via la plate-forme YouTube, mais elle était également hébergée sur le site Internet de l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle (IPSN). Ce site basé en Belgique a été fondé par Augustin de Livois, ancien

14. RANJI Usha, SALGANICOFF Alina, (2014), "Balancing on Shaky Ground : Women, Work, and Family Health", The Henry J. Kayser Family Fondation, 4 p.

lobbyiste à Bruxelles. Il fait la promotion de produits de médecines non conventionnelles et dispose, grâce à ses souscripteurs, d'une base de données lui permettant des activités de mailing de masse pour promouvoir des pétitions, des souscriptions à sa newsletter, des demandes de dons de soutien ou encore la promotion de conférences payantes. Henri Joyeux a également été contributeur sur le site Santé Nature Innovation (SNI), aux activités proches de l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle (IPSN). Le site Santé Nature Innovation est édité par la société SNI Éditions. Basée en Suisse, SNI Éditions a été créée à l'initiative de Vincent Laarman, un expert en marketing qui est à l'origine du mouvement « SOS Éducation », fondé en 2001. Les liens entre éducation et santé dans les combats d'Henri Joyeux sont confirmés par une lettre envoyée à ses souscripteurs lors de la rentrée scolaire 2017-2018. Il dénonce alors « le nouveau programme d'éducation à la sexualité des enfants et des adolescents que l'on veut imposer dans les établissements scolaires, au mépris de l'éducation familiale et de l'intimité de chaque enfant » après avoir rappelé son inquiétude vis-à-vis « de l'intrusion du ministère de la santé dans nos établissements scolaires, en plus du grave sujet des 11 vaccins obligatoires que [...] le Pr Agnès Buzyn, ministre de la Santé, veut imposer de gré ou de force à tous nos enfants »¹⁵. Ces contestations s'inscrivent clairement dans un rejet de l'intrusion de l'État dans des domaines (éducation, vaccination) qu'Henri Joyeux considère comme des sanctuaires de libertés individuelles.

En outre, la médiatisation de la pétition du printemps 2015 a été l'occasion, pour les différents mouvements opposés ou critiques vis-à-vis des vaccinations, d'élever la voix et de mettre au jour leur positionnement.

Un coup d'éclat médiatique dévoilant les discordes qui traversent la sphère vaccino-sceptique

La sphère vaccino-sceptique est structurée de groupes épars aux horizons divers, sympathisants, s'ignorant ou parfois s'affrontant. Certains groupes militent par exemple pour l'amélioration de la recherche sur la sécurité des vaccins tandis que les plus excessifs discréditent l'ensemble des vaccins.

La pétition d'Henri Joyeux a été l'occasion de mettre au jour les diverses positions des associations et acteurs mobilisés dans ce domaine. Elle a ainsi été perçue comme étant trop angélique par la Ligue Nationale Pour la Liberté des Vaccinations (LNPLV), canal historique du militantisme

15. Lettre d'Henri Joyeux, « L'État veut-il promouvoir la pédophilie dès l'école ? », 22/09/2017, accessible en ligne : <https://professeur-joyeux.com/lEtat-veut-promouvoir-pedophilie-lecole/>.

anti-vaccins en France, qui a jugé qu'en revendiquant un vaccin sans aluminium, le cancérologue ne remettait pas en cause le caractère obligatoire de la vaccination, sujet de cristallisation des combats de la ligue.

Les responsables de l'association Entraide aux Malades de Myofasciite à Macrophages (E3M), qui militent pour le retrait de l'aluminium contenu dans les vaccins, se sont également désolidarisés de la pétition d'Henri Joyeux s'estimant contraints « de se dissocier d'une démarche jugée éthiquement contestable et insuffisamment élaborée sur le plan scientifique »¹⁶. L'association E3M se démarque à la fois du contesté « lanceur d'alerte » et des ligues les plus hostiles aux vaccins comme la LNPLV. Elle donne l'image d'une association plus ouverte à la discussion avec les autorités politiques. Cette posture a porté ses fruits car l'association a pu influencer l'opinion publique. C'est sous l'action de cette association qu'a émergé un véritable dossier politico-médiatique sur les adjuvants à base d'aluminium dans les vaccins.

Le survol de ces différentes prises de positions révèle que les alliances et les inimitiés observées sont autant de marqueurs qui rendent compte de l'identité et des motivations des différents groupes vaccino-sceptiques dans leur champ de mobilisation. Le positionnement de ces militants numériquement marginaux mais dont certains parviennent à acquérir une grande audience est avant tout une stratégie de distanciation des institutions de la République. Cette posture est sans conteste à l'origine de leur influence croissante auprès de l'opinion publique qui se montre de plus en plus méfiante vis-à-vis de toute forme de système. Au cœur de ce système se trouvent finalement les acteurs les plus influents de la politique vaccinale : les médecins. Dans une enquête conduite en 2005, plus de la moitié des personnes interrogées désignaient en effet leur médecin comme étant le promoteur de leur dernière vaccination (Baudier et Léon, 2007) : les positions des médecins sont donc cruciales pour détecter les évolutions comportementales de la population

Comment ne pas céder à la crise de confiance quand des médecins doutent ?

De nombreux travaux ont montré l'influence des médecins sur les comportements vaccinaux de leurs patients (Gust *et al.*, 2005 ; Downey *et al.*, 2010). Une étude allemande a même établi, cartes à l'appui, l'existence d'une corrélation entre les taux de couverture vaccinale des enfants contre la coqueluche et la rougeole à l'échelle infra-régionale et les pratiques vaccinales des généralistes et pédiatres interrogés (Weigel *et al.*, 2014). En

16. Lydia Archimède, « Vaccination : l'Ordre national porte plainte contre le Pr Joyeux », *Le Quotidien du médecin. fr*, 25/06/2015.

d'autres termes, l'étude montre que les couvertures vaccinales les moins élevées sont enregistrées là où les médecins sont les moins convaincus des bienfaits de la vaccination.

En France, les Baromètres santé conduits par l'agence Santé publique France (ex-Inpes), portant spécifiquement sur des populations de médecins, représentent la source d'information la plus riche d'enseignements. Les six enquêtes de ce type, menées entre 1992 et 2009, portent en moyenne sur 1 300 médecins et révèlent une baisse significative de la proportion de médecins les plus convaincus par l'utilité de la vaccination entre 1994 et 1998, année où 76 % des omnipraticiens interrogés se déclaraient être « très favorables » aux vaccinations. Il faut toutefois rester mesuré : en 2008-2009, plus de 97 % des généralistes se déclarent globalement favorables à la vaccination en général, un taux élevé qui s'est maintenu en 2013-2014 (Collange *et al.*, 2015 : 3) malgré les controverses qui ont émergé entre temps (grippe A-H1N1, adjuvants aluminiques).

L'exemple de la couverture vaccinale des médecins permet de saisir l'importance de l'environnement dans lequel ils évoluent pour comprendre leurs pratiques de prévention. En 2008-2009, 75 % des généralistes interrogés déclarent s'être vaccinés contre la grippe, une proportion qui a augmenté de 12 points depuis 2003. Parmi les vaccinés contre la grippe saisonnière, on note une part importante de médecins exerçant en cabinet de groupe et/ou ayant suivi une formation médicale continue ou une évaluation des pratiques professionnelles dans l'année. Au cours de la pandémie grippale de 2009-2010, ils sont 60 % à s'être vaccinés contre le virus A (H1N1) et 71 % à avoir conseillé ce vaccin aux jeunes adultes à risque. Les généralistes exerçant en cabinet de groupe se sont, là encore, plus vaccinés que ceux exerçant dans des cabinets isolés et, d'une manière générale, le fait de se vacciner régulièrement contre la grippe saisonnière est associé à la vaccination contre la grippe pandémique. Les principaux freins cités par les généralistes qui ont refusé le vaccin sont : la faible gravité de l'épidémie, la crainte de ses possibles effets indésirables et le manque de données fiables sur l'efficacité du vaccin (Verger *et al.*, 2011). L'exercice de la médecine dans un cabinet de groupe semble ainsi favoriser une pratique plus assidue de la vaccination des médecins sur eux-mêmes et auprès de leurs patients. Il faut comprendre ici que les médecins isolés qui ont une pratique vaccinale faible sont plus enclins à remettre en cause le calendrier vaccinal, peut-être parce qu'ils ont justement fait le choix de s'installer seul et d'avoir des pratiques plus hétérodoxes sans subir la pression de leurs collègues. Cette réflexion nous amène également à prendre en considération les variations géographiques de l'adhésion vaccinale des médecins.

En 2008-2009, lorsqu'en moyenne 21 % des médecins déclarent ne « jamais » proposer le vaccin hexavalent (contenant notamment l'hépa-

tite B) aux parents de nourrissons, ce taux s'élève à 29 % dans le quart sud-est de la France où il est le plus élevé (Jestin *et al.*, 2011 : 98). Les généralistes installés dans le Sud-Est, et dans une moindre mesure ceux du Sud-Ouest, ont en effet tendance à avoir une opinion plus négative sur les vaccinations que ceux exerçant dans le nord du pays, un phénomène qui s'observe particulièrement pour le vaccin anti-hépatite B (Gautier *et al.*, 2008 : 100). Logiquement, ce scepticisme influe sur leurs pratiques et attitudes puisqu'ils respectent moins les recommandations du calendrier vaccinal que leurs collègues de la moitié Nord (Collange *et al.*, 2015) ; or on sait également que les mêmes gradients géographiques sont observables à l'échelle de la population, comme le montrent les cartes de couverture vaccinale et la propagation de l'épidémie de rougeole illustrées dans la première partie de cet article. On mesure ainsi toute la force de l'environnement direct des médecins (cabinet de groupe/cabinet isolé, situation géographique) sur leurs opinions et pratiques vaccinales, celles-là ayant finalement des répercussions sur les comportements de leurs patients.

Conclusion

Quoique l'on soit tenté de définir des marqueurs pour mieux expliquer le refus de vaccins, les résultats aléatoires selon les enquêtes illustrent que cette résistance est multiple et réversible selon les mutations sociales (contexte médiatique, politique et social). Toutefois, les messages critiques vis-à-vis des vaccins trouvent parfois un écho particulièrement fort auprès de populations prédisposées à les recevoir. C'est le cas de certains groupes religieux ou philosophiques mais aussi de populations résidant dans des territoires accueillant une part importante de médecins peu convaincus des bienfaits de la vaccination.

Les cartes représentant la propagation de l'épidémie de rougeole entre 2008 et 2011 montrent comment certaines maladies contagieuses à prévention vaccinale peuvent se répandre lorsqu'elles rencontrent un nombre suffisant d'hôtes non immunisés. De la même manière, la défiance vaccinale que l'on observe aujourd'hui est devenue « virale », facilitée par la démocratisation d'Internet et la mise en réseaux des mouvements complotistes ou des groupes opposés à toute vaccination par principe.

Lorsqu'elle agit dans un groupe social, l'assimilation de la vaccination comme étant un danger se fait le plus souvent au nom de la défense des libertés individuelles, argument contre lequel il est délicat de se défendre. L'invocation du complot étatique ou des laboratoires pharmaceutiques est également fréquente dans les milieux réfractaires à la vaccination, qui mêlent dans leur discours des éléments véridiques à des arguments non fondés scientifiquement. Au terme de cette réflexion, la vaccination

apparaît ainsi être en lien avec des idéologies dont des mouvements de nature sectaire peuvent se servir pour gagner des parts de marché.

Face à l'idée aujourd'hui répandue que toutes les données disponibles se valent, de l'information scientifique aux « faits alternatifs », la question se pose de savoir comment renforcer la vigilance, notamment pour défendre le symbole que représente la politique vaccinale dans la construction du projet national de santé publique. Internet doit bien sûr être investi par les autorités de santé publique et les scientifiques pour faire la transparence sur les interrogations qui entourent les vaccins. Enfin, il est nécessaire que les principales institutions de l'État soient vigilantes à la propagation de théories et pratiques vaccino-sceptiques en leur sein, comme par exemple à l'école publique, lieu de socialisation et de promotion du vivre-ensemble par excellence.

Bibliographie

- Alm J. S. *et al.*, (1999), « Atopy in children of families with an anthroposophic lifestyle », *The Lancet*, vol. 353, n° 9163, p. 1485-1488.
- Antona D. *et al.*, (2012), « La rougeole en France », *Médecine/sciences*, vol. 28, n° 11, p. 1003-1007.
- Aschiero A. *et al.*, (2001), « Hepatitis B vaccination and the risk of multiple sclerosis », *New England Journal of Medicine*, vol. 344, n° 5, p. 327-332.
- Autain F., Milon A., (2009), *Rapport de la commission d'enquête sur le rôle des firmes pharmaceutiques dans la gestion par le Gouvernement de la grippe A (H1N1)*, Rapport du Sénat, n° 685, 163 p.
- Barataud D., Huber B., (2008), « Investigation de cas de rougeole parmi les participants à un camp de vacances et leurs familles – Rapport final du 23 septembre 2008 », Institut de veille sanitaire, Cire Pays de la Loire, 14 p.
- Baudier F., Léon C., (2007), « Le geste vaccinal : préserver sa place au cœur de la prévention », dans Beck François, Guilbert Philippe, Gautier Arnaud (dir.), *Baromètre santé 2005, Attitudes et comportements de santé*, Saint-Denis, Inpes, p. 279-296.
- Betsch C. *et al.*, (2010), « The Influence of Vaccine-critical Websites on Perceiving Vaccination Risks », *Journal of Health Psychology*, vol. 15, n° 3, p. 446-455.
- Boltanski L., (1971), « Les usages sociaux du corps », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 26, n° 1, p. 205-233.
- Bourdieu P., (1977), « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 14, p. 51-54.
- Byström E., (2014), « Parental attitudes and decision-making regarding MMR vaccination in an anthroposophic community in Sweden – A qualitative study », *Vaccine*, vol. 32, n° 50, p. 6752-6757.

- Collange F., (2015), « Vaccinations : attitudes et pratiques des médecins généralistes », *Études et Résultats*, n° 910, 8 p.
- Confavreux C., (2001), « Vaccinations and the risk of relapse in multiple sclerosis », *New England Journal of Medicine*, vol. 344, n° 5, p. 319-326.
- Douglas M., Calvez M., (2011), « L'individu comme preneur de risques. Une théorie culturelle de la contagion en lien avec le sida », (traduction de l'article paru en 1990, par Robert Aurélien), *Tracés*, n° 21, p. 195-214.
- Downey L. *et al.*, (2010), « Pediatric Vaccination and Vaccine-Preventable Disease Acquisition : Associations with Care by Complementary and Alternative Medicine Providers », *Maternal and Childhood Health Journal*, vol. 14, n° 6, p. 922-930.
- Duffell E., (2001), « Attitudes of parents towards measles and immunisation after a measles outbreak in an anthroposophical community », *Journal of Epidemiology and Community Health*, vol. 55, n° 9, p. 685-686.
- Fassin D., (1996), *L'espace politique de la santé. Essai de généalogie*, Paris, Presses Universitaires de France, 323 p.
- Gaudelus J., (2008), « Éthique et vaccination », *Archives de Pédiatrie*, vol. 15, n° 5, p. 772-774.
- Gautier A., Jauffret-Roustide M., Jestin C. (dir.), (2008), *Enquête Nicolle 2006, connaissances, attitudes et comportements face au risque infectieux*, Saint-Denis, Inpes, 252 p.
- Gust D. *et al.*, (2005), « Parent Attitudes Toward Immunizations and Health-care Providers », *American Journal of Preventive Medicine*, vol. 29, n° 2, p. 105-112.
- Harmsen I. A., *et al.*, (2012), « Factors That Influence Vaccination Decision-Making by Parents Who Visit an Anthroposophical Child Welfare Center : A Focus Group Study », *Advances in Preventive Medicine*, vol. 2012, 7 p.
- Herzlich C., (2005), [première édition 1969], *Santé et maladie, Analyse d'une représentation sociale*, Paris, Éditions de l'École des Hautes études en Sciences Sociales, 210 p.
- Jestin C., *et al.*, (2011), « Opinions et pratiques vaccinales des médecins généralistes », dans Gautier Arnaud (dir.), *Baromètre santé médecins généralistes 2009*, Saint-Denis, Inpes, p. 87-115.
- Jolley D., Douglas K., (2014), « The Effects of Anti-Vaccine Conspiracy Theories on Vaccination Intentions », *Plos one*, vol. 9, n° 2, 9 p.
- Kasper S. *et al.*, (2009), « Measles outbreak in Styria, Austria », *Eurosurveillance*, vol. 14, n° 40, p. 10-12.
- Mikaeloff Y. *et al.*, (2007), « Hepatitis B vaccination and the risk of childhood-onset multiple sclerosis », *Archives of Paediatrics and Adolescent Medicine*, vol. 161, n° 12, p. 1214-1215.
- Noury U., *et al.*, (2008), « Outbreak of measles in two private religious schools in Bourgogne and Nord-Pas-de-Calais regions of France, May-July 2008 » (preliminary results), *Eurosurveillance*, vol. 13, n° 35, 3 p.

- Peretti-Watel P., (2013), «Dramatic change of public attitudes toward vaccination during the pandemic A/H1N1 in France», *Eurosurveillance*, vol. 18, n° 44, 8 p.
- Ranji U., Salganicoff A., (2014), «Balancing on Shaky Ground : Women, Work, and Family Health», The Henry J. Kayser Family Fondation, 4 p.
- Sabbe M., *et al.*, (2011), «Measles resurgence in Belgium from January to mid-April 2011 : a preliminary report», *Eurosurveillance*, vol. 16, n° 16 (en ligne).
- Sobo E. J., (2015), «Social Cultivation of Vaccine Refusal and Delay among Waldorf (Steiner) School Parents», *Medical Anthropology Quarterly*, vol. 29, n° 3, p. 381-399.
- Van Velzen E. *et al.*, (2008), «Measles outbreak in an anthroposophic community in The Hague, The Netherlands, June-July 2008», *Eurosurveillance*, vol. 13, n° 31, 2 p.
- Verger P. *et al.*, (2011), «Attitudes et pratiques des médecins généralistes de ville relatives à la vaccination en général et à celle contre la grippe A/H1N1 en 2009. Une étude auprès d'un panel national et dans trois régions», *Études et Résultats*, n° 770, 8 p.
- Wadl M. *et al.*, (2011), «Measles transmission from an anthroposophic community to the general population, Germany 2008», *BMC Public Health*, vol. 11, n° 1, 8 p.
- Weigel M. *et al.*, (2014), «Impact of physicians' attitude to vaccination on local vaccination coverage for pertussis and measles in Germany», *European Journal of Public Health*, vol. 24, n° 6, p. 1009-1016.
- Zimmerman R.K. *et al.*, (2005), «Vaccine criticism on the World Wide Web», *Journal of Medical Internet Research*, vol. 7, n° 2, 17 p.
- Zuzak J. T., (2008), «Attitudes towards vaccination : users of complementary and alternative medicine versus non-users», *Swiss medical weekly*, vol. 138, n° 47-48, p. 713-718.

Spécificités des violences exercées à l'encontre des enfants dans les groupes sectaires

Delphine Guérard

*Psychanalyste, Psychologue clinicienne,
ancien expert près la Cour d'appel de Paris*

Dans cet article, nous allons aborder la violence sectaire exercée à l'encontre des enfants à partir de notre travail clinique issu de psychothérapies menées avec de très jeunes adultes et des adultes ayant vécu dans un groupe sectaire pendant leur enfance, mais, aussi, à partir de nos observations cliniques auprès d'enfants expertisés dans le cadre de notre pratique judiciaire.

Tout d'abord, soulignons que nous ne retrouvons pas d'enfants dans tous les groupes sectaires. Car, dans certains groupes, le Maître considère que ses adeptes ne sont pas « prêts » à enfanter, n'étant pas assez « purs » dans leur progression spirituelle, ne formant pas le couple idéal pour engendrer la perfection. Dans d'autres groupes, avoir des enfants est le moyen pour le Maître de régénérer l'humanité, de s'assurer une descendance afin de perdurer dans l'avenir, le moyen de pérenniser son pouvoir, d'accroître sa renommée, d'assouvir ses désirs. Dans ces groupes, l'enfant est considéré comme un objet que l'on pourrait pétrir à sa guise, il est le support de toutes les projections et des fantasmes du Maître. L'enfant doit incarner ce que le Maître perçoit de lui, s'identifier au « tu es ceci », coller au plus près de ses projections.

Alors que dans certains groupes les enfants sont totalement intégrés dans le fonctionnement et les pratiques du dispositif sectaire, dans d'autres groupes, ils sont plus ou moins écartés de certaines pratiques. Mais, dans tous les cas, les enfants sont éduqués selon les principes et les valeurs du Maître, contraints d'adhérer aux croyances du groupe et soumis au regard omniprésent du Maître.

Pour certains enfants, le groupe sectaire est leur milieu d'origine, leur groupe d'appartenance, ils y sont nés, leurs parents étant membres du groupe avant leur naissance ou à leur naissance. Pour d'autres, ils rejoignent le groupe au cours de leur enfance, au moment où leurs parents se convertissent. Leurs conditions de vie peuvent varier : il y a ceux qui vivent au sein d'une communauté et ceux qui vivent avec leurs parents au sein d'un domicile privé. Là, avec leurs parents, ils rejoignent le groupe lors des enseignements et doivent participer à certains de leurs rituels et/ou pratiques.

Dans les différentes configurations rencontrées, évoquons également le fait que dans certains groupes sectaires, les enfants sont retirés de leurs parents pour être confiés à d'autres membres du groupe, dotés de certaines qualités, considérés comme étant plus « élevés spirituellement » pour transmettre une « bonne » éducation. Enfin, il peut arriver que des parents soient incapables d'exercer leur fonction parentale tant ils se trouvent débordés par leurs responsabilités et les pratiques du groupe, tant ils se trouvent dans un état de grande vulnérabilité en regard de la fragilité engendrée par leur engagement. Ainsi, l'enfant a le « privilège » d'être éduqué directement par le Maître.

Le phénomène sectaire dans ses généralités concernant les enfants

D'emblée, il apparaît primordial de préciser ce que nous entendons par « groupe sectaire ». En effet, plusieurs formes de sectes existent depuis la nuit des temps, elles ne sont pas toutes nécessairement dangereuses. Il existe d'innombrables petits groupes à caractère philosophique, religieux, spirituel, ésotérique, qui se réunissent autour d'un maître spirituel et de son enseignement. Ces groupes organisent des rencontres, des conférences, des stages, des formations, éditent des ouvrages. Mais, à côté de ces groupes, il existe des sectes dangereuses, qui, de par leur fonctionnement, leurs pratiques, leurs procédés, leur dynamique groupale et la nature très spécifique des liens instaurés dans le groupe, portent gravement atteinte à l'intégrité physique et psychique des individus qui les côtoient.

Pour la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, une dérive sectaire se caractérise par la mise en œuvre de « pressions ou de techniques ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, à l'origine de dommages pour cette personne ou pour la société ». Une dérive sectaire suppose la présence de trois éléments :

- la mise en œuvre de pressions ou de techniques ayant pour effet d'altérer le jugement ;
- un état de sujétion psychologique ou physique ;
- des résultats néfastes pour l'individu ou pour le corps social.

Concernant la question des enfants dans les groupes sectaires, dans le *Guide sur la protection des mineurs contre les dérives sectaires* (2010), la Miviludes propose un faisceau d'indices des risques de dérives sectaires susceptibles de porter atteinte aux mineurs :

- l'isolement et la désocialisation ;
- les atteintes physiques ;
- les régimes alimentaires carencés ;
- la déscolarisation ;
- la rupture de suivi thérapeutique et la privation de soins ;
- le changement important du comportement de l'enfant ;
- l'embrigadement ;
- un discours stéréotypé ou l'absence d'expression autonome.

Selon nous, et à partir de notre clinique, nous avons pu repérer les procédés qui ont pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter, chez une personne, un état de sujétion psychologique ou physique . Ils s'observent à partir de :

- l'analyse des procédés liés au fonctionnement du groupe (règles de vie, répartition des tâches, rituels collectifs, réunions, entretiens individuels, temps d'études, temps de prières, apprentissage de techniques, exercices à pratiquer, confessions publiques...) ;
- l'analyse des multiples procédures et des techniques utilisées au sein du groupe (procédures de désaffiliation-réaffiliation, endoctrinement, exacerbation de la foi religieuse, états fusionnels, procédés suggestifs, expériences dissociatives à partir d'exercices spécifiques...) ;
- l'analyse de la nature des liens et des mécanismes intersubjectifs à l'œuvre dans la dynamique groupale ;
- l'analyse des effets des mécanismes et des procédés mis en place au sein du groupe et au sein des relations sur la vie psychique du sujet et sur sa vie professionnelle, familiale, affective et sociale ;
- l'analyse de la personnalité du leader du groupe et de ses diverses interventions.

Malgré la diversité et la singularité des situations et des histoires, toutes ces personnes rencontrées décrivent des conditions de vie tout à fait néfastes pour le bon développement d'un enfant, un milieu particulièrement pathogène dans lequel sont exercées de multiples violences.

Les violences exercées dans les groupes sectaires

Les violences exercées dans les groupes sectaires sont dirigées à l'encontre de tous les membres du groupe, de leur famille et de leurs enfants. Les maltraitements psychologiques et physiques ainsi que les abus sexuels peuvent apparaître en premier plan. Mais c'est surtout l'exacerbation de l'emprise et la mise à mort de la vie psychique qui caractérisent la violence sectaire.

La maltraitance se définit comme une atteinte à l'intégrité physique et psychique de l'enfant. Les conséquences engendrées par des actes de maltraitance peuvent causer des dommages immédiats ou à terme, que ce soit sur le plan comportemental, cognitif, affectif ou physique. L'American Professional Society on the Abuse of Children (APSAC, 1995) propose une typologie d'actes psychologiquement maltraitants :

- le rejet qui traduit une non-reconnaissance de la légitimité des besoins et des demandes de l'enfant ;
- le dénigrement qui vise à déprécier et dévaloriser l'enfant. Aussi, la culpabilisation, les paroles humiliantes induisent chez l'enfant le sentiment d'être en faute, l'idée d'être indigne ;
- la terreur liée à un climat capricieux, hostile ou imprévisible, terrorisant l'enfant ;
- l'isolement/le confinement, l'enfant est coupé de contacts sociaux, ce qui l'amène à croire qu'il n'a personne sur qui compter en dehors de ceux qui le maltraitent ;
- l'indifférence face aux demandes affectives de l'enfant traduit la non-disponibilité des parents à l'endroit de l'enfant ;
- l'exploitation ou la corruption consistent à favoriser les manifestations de comportements antisociaux et déviants chez l'enfant ;
- la négligence apportée aux soins, à la santé physique et mentale et/ou à l'éducation de l'enfant.

Dans les groupes sectaires, nous retrouvons toutes ces formes de maltraitance. Nous notons aussi que les enfants se retrouvent face à des exigences disproportionnées par rapport à leur âge : les enfants ont de multiples contraintes et devoirs, ils sont obligés de participer aux activités du groupe, à suivre les rites du groupe, les journées peuvent être ponctuées de multiples lectures et de diverses « prières » ou autres, jusque tard dans la nuit. De même, l'on observe bien souvent une exploitation domestique : l'enfant se retrouve contraint d'effectuer de nombreuses tâches ménagères ingrates et des corvées quotidiennes. Enfin, les enfants vivent en permanence avec la menace d'être séparés de leurs parents s'ils n'obéissent pas.

Les violences physiques que nous avons observées dans les groupes sectaires s'exercent sous forme de punitions, de privations diverses, de

châtiments corporels. Toutes ces formes de violence sont légitimées par le Maître et les membres du groupe : elles « forgent le caractère », elles « libèrent du mal », elles font parties de l'initiation, elles sont des « épreuves à endurer » pour progresser. Elles sont aussi présentées comme des récompenses : elles sont « méritées », voire « désirées » par l'enfant lui-même. Aussi, les abus sexuels sont présentés comme « l'union sacrée » des corps et des esprits et font partie de l'initiation, c'est un moyen de transmission. Ainsi, certains parents, membres du groupe, peuvent encourager leur enfant à avoir des rapports sexuels avec le Maître et certains d'entre eux peuvent même y assister.

Toutes ces violences sont inhérentes au fonctionnement totalitaire du groupe. Elles s'exercent à partir de l'enseignement, des pratiques et rituels, elles s'exercent aussi au sein des relations instaurées avec le Maître et avec les autres membres du groupe. En effet, le fonctionnement totalitaire du groupe induit inévitablement fermeture, coupure et contrôle. Replié sur lui-même, monde autarcique, le groupe est un entre soi, un « entre nous » dans lequel le Maître, omniprésent, omniscient et auto-suffisant, exerce tous les pouvoirs, même celui du contrôle des corps et des esprits. Il planifie l'existence de chacun, car il sait, il perçoit, il faut le suivre en toute confiance, aveuglément, humblement, sans se poser de questions, pour accéder à la « libération », à « l'élévation », au « perfectionnement » ... Rien ne doit contredire la parole du Maître. Car ce serait une catastrophe pour tous. Dans un climat d'exaltation et de terreur, chacun est « invité » à participer activement au « Projet » idéal. Tout ce qui ne concerne pas le « Projet » est insignifiant, hostile, mauvais, dangereux. Il faut ainsi se protéger, se distancier, se séparer de tout ce qui concerne le monde extérieur au groupe.

Le Maître enseigne. C'est à partir de son enseignement que le Maître s'impose en tant que tel. Dans cet enseignement, son savoir inédit est divulgué aux membres du groupe, qu'ils soient adultes ou enfants. Le savoir du Maître est fait de ses recherches, de ses perceptions, de ses intuitions, de ses représentations, de ses croyances, de ses théories, de ses fantasmes, de ses projections et de ses interprétations. Il est la pensée unique du groupe. En fait, il s'agit d'interminables discours sur ce qu'il faut penser, ressentir, percevoir, aimer... À travers cet enseignement, le Maître impose sa perception manichéenne du monde, sa tendance à diaboliser les autres, son désir de perfection et d'idéal, il énonce ses règles, il formule ses attentes, ses exigences d'obéissance, de transparence, de fidélité et d'abnégation de soi. Car, « il faut apprendre à servir le Maître pour devenir quelqu'un d'exceptionnel et régner à son tour ». Aussi, l'enseignement prépare les adeptes à l'acceptation des pratiques de contrôle, des prescriptions, des restrictions et, par des sous-entendus, incite à l'agir, aux passages à l'acte. À partir de cet enseignement, les

membres du groupe s'inscrivent dans un nouveau système de référence, dans une néo-réalité. Dans ce nouveau système de référence, une interprétation systématique et permanente du monde, des situations et des événements conduit à une transformation radicale du réel. De même, la non-reconnaissance de la différence des sexes et des générations, le détournement et le renversement des valeurs morales, l'inversion du sens de certains mots participent à une perversion du penser. Cette pensée ne connaît aucune limite, elle subvertit tout. Enfin, dans la vérité et la complétude, le discours du maître s'impose, il n'y a pas de manque à penser, il n'y a ainsi pas de place pour les remises en questions, les doutes, les critiques. Ainsi, l'activité de la pensée est fortement dirigée et contrainte. La pensée se retrouve appauvrie, rigidifiée et dénaturée.

De cet enseignement découlent toutes sortes de pratiques et de rituels : l'on retrouve ici des procédures de désaffiliation et de réaffiliation, des rituels qui signent le pacte d'alliance, des exercices psycho-corporels ainsi que des prescriptions et des restrictions (vestimentaires, alimentaires, culturels), des pratiques collectives d'initiation et des séances individuelles. Les procédés utilisés à partir de ces pratiques ont des effets confusionnants et sidérants sur la pensée, des effets d'emprise et des effets dissociatifs sur l'esprit et le corps.

La dynamique groupale a une fonction d'emprise sur les individus qui la composent : les liens entre les membres du groupe sont de nature pathologique, ils sont massifs, permanents, fusionnels, faits d'intrusivité et d'indifférenciation. Tous semblables, il n'y a pas de place pour le sujet, chacun doit être transparent, aucune intimité n'est préservée. Chacun doit se montrer garant et protecteur du système. Ainsi, selon sa position dans le groupe et son degré d'évolution spirituelle, chacun prend le relais du Maître en « veillant » aux autres. Chacun participe activement à un système de délation et de surveillance, tous se sollicitent en permanence, s'emballent, s'encouragent, se critiquent. Enfin, nous observons que la dynamique groupale est porteuse de processus pervers (non-reconnaissance de la différence des sexes et des générations, déni de la castration, déni de l'altérité, déni d'intériorité).

Si l'on ne retrouve pas forcément de violence physique et/ou d'abus sexuels dans tous les groupes sectaires, en revanche, nous retrouvons systématiquement des actes de maltraitance psychologique ainsi que des procédés visant à exercer une forte emprise qui fait effraction de par ses empiètements et ses disqualifications.

Destructivité de l'emprise et attaque de la vie psychique du sujet : la violence sectaire

Pour s'approprier un enfant, le posséder corps et âme, et pour s'assurer de sa fidélité, de multiples procédés sont exercés par le Maître. Tous ces procédés participent activement à exercer une emprise exacerbée sur le corps et l'esprit de l'enfant et à attaquer sa vie psychique. Celui-ci se retrouve dépossédé de lui-même, son corps et son esprit ne lui appartiennent pas. Ainsi, pour le Maître, il s'agit de :

- Créer des effets de fascination : le Maître capte par le regard, le toucher, la voix, par ses paroles pénétrantes et intrigantes. De par son charisme et son discours, il séduit l'enfant, cette séduction est narcissique. La toute-puissance de sa pensée et ses dons surnaturels, extrasensoriels, impressionnent l'enfant.
- Instaurer et maintenir un climat autoritaire menaçant : le Maître se montre particulièrement imprévisible, exigeant et violent verbalement, voire physiquement. Il profère toutes sortes de menaces, qu'elles soient spirituelles ou morales, il a recours à toutes sortes de sanctions. Ainsi, l'enfant est très souvent terrorisé par le Maître. La terreur induit sidération, passivité, résignation.
- Etre omniprésent et intrusif en permanence : tout passe par le Maître, il intervient dans tous les domaines de la vie de l'enfant, il lit même dans ses pensées intimes, il peut même intervenir à distance.
- Endoctriner : l'enfant doit répéter inlassablement des phrases de l'enseignement du Maître, apprendre par cœur ses formulations, faire constamment référence à ses principes, adhérer sans distance à la pensée du Maître. L'enfant va même s'auto-persuader de la véracité de ses dires et du bien fondé de ses procédés.
- Isoler : les enfants sont coupés du monde extérieur, les expériences sociales et les relations d'amitié avec les pairs étant peu « recommandables », voire interdites. Les enfants se retrouvent ainsi désocialisés, voire même déscolarisés, ils sont ainsi déliés de toutes attaches extérieures au groupe. De multiples restrictions participent à la coupure d'avec le monde extérieur au groupe : bon nombre d'enfants n'ont pas le droit de regarder la télévision, ni d'écouter la radio, ni de lire les journaux.
- Planifier l'existence de l'enfant sans respecter son rythme de vie, ni ses besoins élémentaires : chaque journée est programmée par les enseignements du Maître, les activités, les pratiques et les rituels du groupe.
- Priver de toute intimité, de tout espace privé : l'enfant est soumis en permanence au regard du Maître et des autres membres du groupe, il peut même se retrouver à dormir dans le lit du Maître ou d'un autre membre

du groupe, à partager la salle de bain sans pouvoir s'y enfermer seul... Sans aucune intimité, aussi bien physique que psychique, l'enfant doit dire tout ce qu'il fait, tout ce qu'il pense. Le droit au secret n'est pas toléré, le devoir de transparence est un impératif.

– Perversion du penser : certains mots sont détournés de leur sens initial, par exemple un châtement devient une récompense, les valeurs morales sont perverties, notamment en ce qui concerne la sexualité : dans certains groupes sectaires, il est considéré que la sexualité guérit, que le sperme purifie, que la pratique d'une sexualité adulte participe au bon développement de l'enfant. L'enfant absorbe par identification introjective cette forme de pensée.

– Organiser un système de contrôle et de surveillance à partir de la dynamique groupale : chacun participe à la délation et à la surveillance.

– Déconstruire la personnalité : de multiples pratiques, exercices, techniques sont utilisés afin d'effectuer un « travail sur soi ». Ce travail sur soi se fait par le biais d'interprétations du Maître sur les éprouvés, les perceptions, par le biais d'un travail de ré-interprétation du passé historique, d'induction et de falsification des souvenirs, par le biais d'exercices psycho-corporels, d'expériences de décorporation, d'expériences dissociatives (se couper de soi, de son corps), d'exercices de maîtrise des émotions (apprendre à se couper de ses émotions) et de vide de la pensée (se couper de sa subjectivité). Tous ces procédés ainsi que les interventions du Maître attaquent l'intégrité narcissique de l'enfant (estime de soi, confiance en soi) et disqualifie son être.

– Court-circuiter voire attaquer l'activité de penser : le fort impact émotionnel de certains rituels, les excès d'excitations procurés lors de certaines pratiques, mais aussi la pensée perverse du Maître font effraction dans la psyché de l'enfant et n'opèrent que disjonction et déliaison au niveau des processus de pensée. Contraint, empiété, pénétré, l'enfant se retrouve comme anesthésié au niveau de sa capacité à ressentir et sidéré au niveau de ses capacités à penser.

Face à cette violence, certains enfants vont mettre en place des défenses psychiques d'hyper adaptation, ils vont arrêter de penser, se résigner et répondre systématiquement aux exigences du Maître, se conformer à ses moindres désirs, se « brancher » sur lui, incorporer l'identité définie par le Maître. D'autres, malgré tous les risques encourus, vont s'opposer ou désobéir. Là, ils sont considérés comme ayant « un mauvais esprit » ou « trop d'égo », ils sont « fous », « possédés par le Mal », « arriérés » ... Des moyens, tout aussi violents, seront pris pour les remettre sur la voie désignée.

Clothilde est une jeune fille de 20 ans qui, à partir de l'âge de 5 ans, a vécu dans une communauté sectaire, ses parents étant devenus adeptes d'un groupe guérisseur de la mouvance New-Age » dit-elle. Plus précisément, il s'agit d'une école initiatique qui propose un ésotérisme synchrétique, l'enseignement y est présenté comme philosophie et religion. La communauté est dirigée par un Maître considéré comme un être exceptionnel, « il est l'image du Bien, il incarne les valeurs », précise Clothilde. La mission du Maître est de préparer la nouvelle civilisation, « une nouvelle race », qui transformera le monde. Des rites et des pratiques spécifiques découlent de la doctrine. Le groupe est composé d'une quarantaine de personnes vivant en communauté, mais les adultes conservent une vie professionnelle et les enfants vont à l'école publique.

Clothilde explique les exercices quotidiens préconisés aux enfants comme aux adultes afin de « se projeter vers la perfection ». Les enfants sont ainsi amenés à lire et à étudier les écrits du Maître, à écouter ses discours, à participer aux discussions entre le Maître et les fidèles après chaque repas, à rester éveillés certaines nuits pour prier et à effectuer quotidiennement toutes sortes de méditations. Enfin, « pour atteindre l'idéal du Maître », chacun est engagé dans une thérapie menée par le Maître lui-même. L'objectif de cette thérapie est de « conduire vers un monde nouveau ». Ainsi, il s'agit de sortir le fidèle de ses souffrances, de résoudre ses problèmes afin d'être meilleur, de perfectionner sa conduite et de contrôler ses pensées quotidiennes pour ne pas avoir de pensées négatives.

Très tôt, Clothilde a reçu l'enseignement « secret » du Maître, dit-elle, où prédominent le monde de l'irrationnel, l'ésotérisme et la magie. Initiée dès le plus jeune âge, elle dit être « envahie » de croyances insolites qu'elle ne peut comprendre, penser, ni même partager avec quiconque aujourd'hui. Clothilde se plaint d'être seule et d'être repliée sur elle-même, étant à la fois en dehors du monde profane et incomprise par les siens, ceux de sa communauté. Ainsi, elle se sent en détresse, « je ne peux vivre dans aucun des deux mondes, ni dans la secte, ni dans le monde extérieur », ce monde extérieur fait de « gens ordinaires qui ne sont pas sur le chemin de l'amour ». Elle dit souffrir de ne pas pouvoir établir de liens avec les autres, elle garde en elle la perception inculquée « d'un monde de pervers », « d'un monde dépravé et malveillant ». Clothilde a peur des autres et se montre particulièrement méfiante à l'égard des autres, elle a très peur de se « faire avoir » ou d'être « envahie par les autres ». Clothilde se sent profondément « envahie », « encombrée », « prise », par les enseignements et les principes du Maître. Pourtant, elle voudrait tant s'en dégager, elle voudrait tant pouvoir se faire sa propre opinion à partir de ses expériences. Aussi, elle se plaint de ne pouvoir prendre aucune décision seule, elle se sent totalement dépendante des autres et influençable, elle n'a aucune confiance en son propre jugement, elle pense d'ailleurs ne pas avoir d'avis sur les choses, elle se sent vide. Elle a en outre le sentiment permanent d'être « une idiote, une incapable, une moins-que-rien », d'autant plus qu'elle désire se dégager de la communauté et de ses principes. Clothilde a une très mauvaise estime d'elle-même. Elle pense ne pas mériter l'amour des autres, puisqu'elle n'a rien à leur donner, « un principe fondamental du groupe est que l'on ne peut atteindre l'amour que si l'on a parcouru les étapes pour accéder à la lumière. En dehors de cet idéal, les hommes sont des

pervers, des monstres, ils sont pris par leurs péchés et sont dans la faute». Renonçant à la perfection en quittant la communauté, elle se condamne elle-même et se perçoit ainsi comme étant un monstre : elle pense être dans la faute et s'interdit alors de communiquer avec les autres. Car, selon les principes du groupe, « pour communiquer avec les autres, il faut être utile et bon », dit-elle. Ayant renoncé à être « quelqu'un de bien », Clothilde pense être une mauvaise personne, « je ne peux pas me respecter », dit-elle, elle pense même ne pas mériter de vivre : « en refusant d'être parfaite pour servir mon Maître, je suis condamnée à vivre dans le péché ».

Enfin, lors de nos entretiens psychothérapeutiques, Clothilde évoque les dangers du groupe :

« ils transforment nos souvenirs, insultent violemment les fidèles et dirigent totalement toute notre vie. Ils m'ont toujours considéré comme une débile mentale, car je ne parlais pas et je ne voulais pas participer aux activités ». Elle explique qu'il lui était impossible d'exprimer la moindre critique, la moindre opposition, le moindre refus. Même auprès de ses parents, elle ne pouvait « réagir », dit-elle, sinon, « ils prenaient pour moi ». Car, selon les théories du Maître, c'est la mère qui transmet à son enfant toutes les valeurs, l'enseignement, la discipline et le respect envers le Maître.

Si un enfant s'oppose, cela signifie que la mère n'a pas assez la foi en ne donnant pas tout ce qu'elle a reçu du Maître : elle est donc en faute et peut se retrouver ainsi punie, humiliée, voire violentée... D'ailleurs, Clothilde raconte qu'un jour, alors qu'elle refusait simplement de participer à une activité imposée par le Maître, sa mère a été enfermée dans une pièce plusieurs jours sans pouvoir manger. Face à une telle violence, terrorisée, sidérée, mais se sentant également coupable d'avoir provoqué la punition, Clothilde ne pouvait que garder le silence, tenter de faire fi de ses pensées et de ses ressentiments, et se soumettre. Seulement, aujourd'hui, elle ressent la nécessité de parler, elle ne veut plus s'empêcher de penser, elle a envie d'exister, de vivre, elle désire révéler, dévoiler, mais surtout mettre des mots sur ce qui lui est impensable. Sa psychothérapie durera plusieurs années.

Privés de leurs droits d'être enfant, d'exister en tant que tel, les enfants dans les groupes sectaires sont victimes de multiples mauvais traitements. La violence est permanente, elle prend de multiples formes, elle peut s'exercer dans la relation à l'autre de façon invisible, elle peut être insidieuse, pernicieuse, elle atteint profondément le sujet et s'inscrit durablement dans la psyché. Exposés à toute forme d'intrusion, instrumentalisés, privés de leur droit de s'exprimer, d'explorer, d'expérimenter, de jouer, penser, fantasmer, rêver, ressentir, ils subissent en permanence des attaques contre leur activité de penser, contre leur intégrité narcissique et dans le fondement même de leur identité. Les répercussions psychologiques sont particulièrement graves.

Répercussions psychologiques et spécificités d'un tel traumatisme

Le milieu sectaire est fortement pathogène. De par son organisation, ses procédés, sa dynamique groupale, de par la personnalité du Maître, le groupe sectaire a des effets d'aliénation qui entravent le développement psycho-affectif des enfants et plus précisément les processus de maturation du Moi de l'enfant. Le milieu sectaire fabrique de la pathologie psychiatrique, induit des troubles psychologiques, génère des symptômes réactionnels post-traumatiques très sévères.

À partir de notre pratique psychothérapeutique auprès de très jeunes adultes, mais aussi auprès d'adultes ayant vécu, enfant, dans un groupe sectaire, ainsi qu'à partir de notre pratique expertale auprès d'enfants vivant dans des groupes sectaires, nous observons un certain nombre d'éléments cliniques qui mettent en évidence :

Une personnalité clivée

Le Maître définit l'identité de chacun, il impose avec la complicité des parents-adeptes une façon d'être au monde : il faut combattre toute subjectivité en soi, ne pas penser, « faire le vide en soi », s'effacer, voire faire fi de soi, « combattre son ego », se détacher de ses affects, se laisser totalement guider par le Maître, incorporer l'identité définie par lui. Et, l'enfant va se retrouver soumis à de multiples procédés pour incorporer cette identité. L'enfant va alors recourir à des défenses d'hyperadaptation et à la dissociation. Cet état de dissociation procure un sentiment d'irréalité, un sentiment d'indifférence, du détachement, une anesthésie émotionnelle.

Des pensées déliées

Le Maître demande, de façon explicite ou implicite, à chaque membre du groupe, qu'il soit adulte ou enfant, d'obéir. Obéir implique de ne pas penser. Ainsi, penser revient à désobéir et provoque alors chez certains enfants une forte angoisse. L'enfant ne peut s'exprimer sans le recours au discours du Maître : il plaque de multiples phrases-slogans, des formulations et des convictions sans nuance, ni distance. La pensée du Maître occupe tout l'espace de pensée de l'enfant. À côté de cette pensée du Maître incorporée par l'enfant, l'on observe une activité de penser inhibée, anesthésiée, sidérée. L'enfant ne peut exprimer aucun avis personnel, aucun commentaire, aucune critique, il est sans opinion personnelle, il s'interroge très peu et être amené à douter est particulièrement angoissant pour lui. Il n'y a pas de travail de la pensée, celle-ci n'est pas libre, ni créative : la pensée de l'enfant apparaît pauvre, comme

figée par la répétition et les automatismes, fragmentée. La pensée est faite de ruptures, de discontinuités, de cloisonnements, elle est déliée et le clivage est fortement à l'œuvre. L'on observe aussi un défaut de symbolisation.

Des défaillances narcissiques

L'on observe une oscillation entre un sentiment de toute puissance, un sentiment grandiose de soi, une image de perfection de soi et un sentiment d'indignité, une haine de soi, le sentiment de n'être rien. Une très mauvaise estime de soi coexiste avec le sentiment d'être supérieur aux autres. Enfin, des sentiments de faute et de culpabilité sont particulièrement présents.

Des troubles de l'image du corps

Le corps n'est pas véritablement investi, il est vécu comme étant éthéré, irréel, sans véritable limite. L'enfant est comme coupé de son propre corps, il ressent très peu de sensations.

Des angoisses d'empiètement et d'intrusion

La présence de l'autre est vécue comme étant potentiellement menaçante et intrusive. L'enfant craint de se retrouver à nouveau sous un phénomène d'emprise, il craint d'être à nouveau abusé dans la relation, dans l'impossibilité de faire à nouveau confiance, y compris dans un cadre bienveillant d'une prise en charge spécialisée.

Des troubles du lien à l'autre

L'enfant exprime le sentiment d'être comme « à part », seul, isolé des autres, coupé de tous. Ce sentiment s'accompagne d'un certain mépris et d'une grande méfiance à l'égard des autres. Les autres ne l'intéressent pas vraiment et le monde en général lui paraît vide de sens, sans intérêt, futile, voire particulièrement dangereux. Mais, à côté, coexiste un très fort désir de trouver une place dans ce monde, de pouvoir se projeter dans l'avenir, sans le groupe sectaire. Là encore, le clivage est fortement à l'œuvre.

Une invasion psychotique

Certains disent se sentir « possédés » par le Maître, se sentir « surveillés » à distance, observés en permanence par le Maître, celui-ci pouvant agir à distance ou deviner les pensées. Bien souvent, l'enfant vit dans la crainte d'une vengeance à venir du Maître, dans la crainte de représailles. Aussi, tout événement ou rencontre est associé à l'influence magique

du Maître. Des idées et des obligations intérieures lui semblent toujours imposées, voire dictées, l'enfant se sent dirigé à distance, comme télé-guidé, commettant des actes ou prononçant des paroles qui lui semblent comme automatiques. Pendant longtemps, ces symptômes d'allure psychotique peuvent être présents et sources de fortes angoisses, l'enfant pensant être fou.

Des troubles des conduites

Il s'agit le plus souvent d'attaques contre le corps. Certains enfants s'infligent toutes sortes de restrictions. Pendant longtemps, l'enfant va exercer une emprise sur son propre corps par injonction du Maître. Des scarifications, des comportements à risques ou des tentatives de suicide se rencontrent fréquemment, des addictions sont également possiblement présentes, comme des relations spécifiques à l'alimentation.

Même des années après la séparation physique d'avec le milieu sectaire, les enfants restent sous l'emprise du Maître : ils pensent encore qu'il est tout puissant, qu'il est capable de tout, qu'il détient peut-être la Vérité. La séparation physique d'avec le milieu sectaire ne suffit pas, il faut pouvoir s'en dégager psychiquement. Seulement, la séparation paraît comme impossible à faire, tant cela remet en cause les fondements même de l'identité, tant est forte la crainte de l'effondrement liée à la perte des convictions, au renoncement de l'idéal du groupe et à la rupture des liens avec les parents-adeptes. Face à un profond sentiment de solitude, de vide existentiel et identitaire, les risques de tentative de suicide et de décompensation sont importants. Les enfants victimes des groupes sectaires doivent être protégés et bénéficier d'une prise en charge de qualité. Ils doivent aussi pouvoir compter sur une justice qui reconnaisse les délits et crimes qui ont été commis.

Bibliographie

- Diet Emmanuel, (2007), « La groupalité sectaire : emprise et manipulation », in *Modernité du groupe dans la clinique psychanalytique*, sous la direction d'Edith Lecourt, Éditions Erès.
- Guérard Delphine, (2017), « La mise en état de sujétion psychologique dans les sectes », *Revue Experts*, n° 133 (août).
- Guérard Delphine, (2004), « Clothilde, petite fille dans une secte », *Bulletin de Liaison pour l'Etude des Sectes (BULLES)* n° 82, Union nationale des Associations de défense des familles et des individus victimes des sectes (UNADFI).
- Lebovici Serge, (1996), « Le point de vue d'un psychanalyste sur les mauvais traitements psychologiques », in *Maltraitance psychologique*, sous la direction de Marceline Gabel, Serge Lebovici et Philippe Mazet, Éditions Fleurus.
- Mazet Philippe et Simonnot Anne-Laure, (1996), « Qu'est-ce qui est au cœur de la maltraitance psychique à l'égard des enfants ? », in *Maltraitance psychologique, op. cit.*
- Racamier Paul-Claude, (1980), « De la séduction narcissique », in *Les schizo-phrènes*, Petite Bibliothèque Payot.
- Winnicott Donald Woods, (1960), « Distorsion du Moi en fonction du vrai et du faux self », in *Processus de maturation chez l'enfant*, Petite Bibliothèque Payot.

Les maltraitances financières à l'égard des personnes âgées

Alain Koskas

*Psycho gérontologue, Président de la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA),
Président de la Fédération 3977 de lutte contre les maltraitances envers les personnes âgées et handicapées,
Président de la mission d'information sur les maltraitances financières à l'égard des personnes âgées*

La mission que nous avons conduite à la demande de Madame Pascale Boistard, secrétaire d'État aux personnes âgées et à l'autonomie a mobilisé plus de 15 auditeurs, rapporteurs, rédacteurs et experts pour son bon déroulement et ce à compter du mois de septembre 2016 et dont la première mouture de préconisations a été rendue publique en mars 2017.

Les premières conclusions portent, tout comme en 2011 à l'occasion du rapport rédigé pour le Médiateur de la République, sur la nécessité de chiffrer, quantifier, qualifier, le phénomène de maltraitance financière. En effet, ce rapport met en évidence l'absence de données réelles, déplorée par l'ensemble des experts et structures audités qui nous ont tous déclaré que dans l'état actuel d'observation et de recensement, le phénomène reste extrêmement sous-évalué alors que tous les partenaires de la mission nous ont donné le sentiment que ce fléau s'accroît mais qu'il est difficilement détectable et qualifiable.

De plus, les données existantes nous montrent un accroissement certes mais aussi une difficulté à mesurer le phénomène ; c'est ainsi que les chiffres produits par Alma Paris dans son rapport d'activité font apparaître que 50 % des maltraitances avérées sont des maltraitances financières même si elles sont presque toujours précédées de maltraitances psychologiques et physiques.

Les mêmes phénomènes observés par la Fédération 3977 au niveau national estiment à 12,7 % l'évaluation de maltraitances financières directes au niveau national.

Enfin, ce qui reste constant c'est le refus permanent des victimes de porter plainte contre leurs prédateurs, surtout si ceux-ci s'inscrivent dans leur environnement familial ou environnemental proche. Cette absence de consentement, certe respectable, nous pose néanmoins le problème en termes de gestion d'emprise, voire en gestion de la double emprise entre le prédateur et le maltraité. Comme toutes les problématiques gérontologiques, il s'agit d'observer des situations toujours complexes et la sortie d'emprise est tout sauf simple car il s'agit bien souvent du seul ou des rares liens sociaux permettant à cet aîné-là de vivre un lien social et ou affectif.

Joseph Polard et Patrick Linx nous parlent dans leur excellent ouvrage *Vieillir en huis clos*, de la nécessité d'« étayages de maîtrise, par son environnement, ajustés à ses besoins ».

La complexité vient aussi du fait qu'au-delà de la manipulation par des véritables prédateurs qui disposent d'une stratégie et qui agissent bien souvent avec une forte préméditation, l'emprise à domicile est souvent le fait d'une double dépendance. L'enquête Daphné conduite en 2017 par la FIAPA en France, Italie, Espagne et Belgique a montré que les prédateurs se recrutaient hélas le plus souvent parmi les proches et particulièrement parmi ceux ayant une mission de protection à l'égard des aînés.

Alors bien sûr l'occasion peut faire le larron comme nous l'avons observé pour des personnels de service depuis des décennies et qui, à un moment, se voient proposer par ceux auxquels ils rendent service un cadeau, une gratification sans commune mesure avec le service rendu et le patrimoine de la personne âgée.

Qui plus est, nous est aussi apparu un certain détachement des plus âgés des choses matérielles, même si celles-ci sont liées à une histoire familiale ou à un effort particulier d'acquisition de patrimoine ; tout plutôt que la solitude, tout plutôt que l'absence de lien social, tout plutôt que l'absence d'amour, et toujours... comment se rendre utile par rapport à un éventuel prédateur qui offre à sa victime, au-delà d'un lien de confiance, l'impression de garder un rôle actif dans l'existence et dans son environnement.

Alors c'est vrai, nous avons constaté un besoin important d'action sociale et de lien social dans les territoires désertés par les éléments de base qui fondent un vivre ensemble : gendarmeries fermées, guichets de banque remplacés par des distributeurs, pharmacies en risque de fermeture pour cause d'absence de médecin traitant, etc.

Mais nos auditions nous ont conduit aussi à nous pencher sur la solitude dans les grandes villes, à l'exigence absolue d'insuffler du lien social seul garant de vigilance, d'alerte mais aussi de redonner une citoyenneté perdue à des aînés en perte d'emprise sociale.

Nous dirons aussi quelque mots sur l'absolue nécessité de répit réciproque particulièrement dans les situations où des aidants familiaux saturés en viennent à confondre leur vie avec celle de l'aidé ; on peut ainsi observer que cette phase de confusion s'accompagne bien souvent d'un effacement des limites, générateur de risque de maltraitance.

Les débats précédant la loi d'adaptation de la société au vieillissement et conduits dans le cadre du Comité national de la bientraitance et des droits (CNBD), nous ont montré la complexité de la notion de consentement mais dans le même temps l'exigence de ce consentement pour une citoyenneté appliquée.

Les conclusions du rapport de mission ont aussi démontré l'impérieuse nécessité d'une action interministérielle et de partenariat multiple impliquant les aînés et leurs aidants. Elles ont aussi montré le besoin d'une véritable mission de recensement des bonnes pratiques et des offres nouvelles à prendre en compte.

Comprendre les blocages qui empêchent ces bonnes pratiques d'être connues, reconnues et partagées demeure un impératif tout comme la prise en compte des attentes, des besoins et des envies des plus âgés.

À l'évidence un changement de paradigme s'impose afin de clarifier les engagements sociétaux sur l'observation, la compréhension, la prévention, la dissuasion et la répression des maltraitances financières.

Enfin, nous n'oublions pas entre autres nos préconisations concernant les établissements et services, la qualification et la juste rémunération des professions à risque important de souffrance au travail et œuvrant souvent dans un climat de solitude au contact des aînés les plus vulnérables.

Nous citerons pour terminer six mesures phares du rapport :

- Intégrer les maltraitances financières au programme de travail du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).
- Le lancement d'enquêtes afin de permettre de dénombrer et de qualifier les cas de maltraitances financières envers les personnes âgées en France.
- La diffusion large de l'information sur le numéro national 39 77.
- La lutte contre l'isolement, notamment au travers de l'action locale de médiation des Maires, de leurs commissions municipales et de leurs partenaires d'action sociale.
- La création d'un statut sur les droits et devoirs des alerteurs, assorti d'un protocole de suivi des alertes.
- La création d'un corps de médiateurs qualifiés et habilités en gérontologie sociale, formés au traitement des emprises.

Ces mesures se déclinent en 19 préconisations :

proposition n° 1 : « chiffrer, quantifier, qualifier le phénomène des maltraitances financières »

proposition n° 2 : « communiquer largement et auprès de tous »

proposition n° 3 : « améliorer l'information et faciliter l'alerte »

proposition n° 4 : « harmoniser les pratiques de facturation et le contenu des contrats de séjour »

proposition n° 5 : « améliorer le mandat de protection future »

proposition n° 6 : « sensibiliser les acteurs de la démocratie sanitaire et sociale »

proposition n° 7 : « lutter contre les pratiques commerciales abusives »

proposition n° 8 : « droit à l'information bancaire et financière »

proposition n° 9 : « réaménager les régimes juridiques de l'autorisation »

proposition n° 10 : « financer des formations »

proposition n° 11 : « organiser la vigilance des acteurs du domicile »

proposition n° 12 : « les nouvelles technologies : renforcer la publicité sur les recours des consommateurs »

proposition n° 13 : « identifier les besoins spécifiques en matière de protection des victimes »

proposition n° 14 : « argent de poche et dignité »

proposition n° 15 : « renverser la charge de la preuve »

proposition n° 16 : « développer le recours aux mesures d'accompagnement »

proposition n° 17 : « renforcer le rôle de la Délégation d'aide aux victimes (DAV) »

proposition n° 18 : « vérifier les comptes de gestion »

proposition n° 19 : « développer la justice restaurative »

Mécanismes cognitifs et résonances émotionnelles dans le processus de radicalisation violente

Bilel Ainine

*Docteur en sciences politiques (CESDIP-CNRS),
chercheur associé à la Miviludes*

Depuis les attentats tragiques du 11 septembre 2001, la question du terrorisme en lien avec la radicalisation violente de type djihadiste est abordée de manière beaucoup plus fréquente par les milieux de la recherche scientifique¹. Répondant à des préoccupations exprimées par les pouvoirs publics occidentaux en matière de sécurité, les travaux de recherche sur ce phénomène se sont le plus souvent orientés vers des approches psychologique, sociologique et psychosociologique (dont je m'inspire moi-même) largement dominées par les travaux anglo-saxons². L'objectif affiché est de saisir les contours de la radicalisation violente qui touche un certain nombre de jeunes individus vivant dans des sociétés occidentales et qui rejoignent les rangs des organisations djihadistes³.

Si l'accent est mis sur les ressources mobilisatrices de l'engagement, telles que les variables idéologique, organisationnelle, identitaire et émotionnelle, l'approche processuelle semble prendre de plus en plus de place dans l'analyse de ce phénomène⁴. Cette approche a en effet le mérite

1. Dans sa thèse de doctorat intitulée « Devenir jihadiste à l'heure du web » Benjamin Ducol rappelle que les travaux publiés sur le thème de radicalisation dans les deux revues phares traitant du terrorisme vont passer de seulement 3 % durant la décennie qui va précéder le 11 septembre à 77 % à partir de 2006, voir Ducol B., (2014), p. 54.

2. Des travaux qui ont pour particularité de privilégier l'analyse quantitative même si l'analyse qualitative n'est pas pour autant absente.

3. McCauley C. et Moskalenko S., (2008), p. 415-433; Wiktorowicz Q., (2005); Waldmann P. K., (2010); Khosrokhavar F., (2015).

4. Devin R., Springer D. R., Regens J. L., and Edger D. N., (2009); Seib P., et Janbek D. M., (2010); Smelser N. J., (2010); Desai M., (2006); Berman E., (2011); voir aussi une série d'articles publiés dans Magnus Ranstorp M., (2010).

d'éclairer le caractère progressif et non linéaire de l'engagement dans la violence en proposant une déconstruction minutieuse des trajectoires individuelles étudiées.

En France, nous avons assisté dès avril 2014 à la mise en œuvre d'un premier plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes (présenté par le ministre de l'Intérieur en avril 2014). Parallèlement, la nécessité pour les autorités publiques de développer des ponts avec le monde de la recherche fut de plus en plus persistante au regard des besoins exprimés (aussi bien par les différentes institutions publiques que la société civile) pour la compréhension de ce phénomène. Les nombreuses interrogations liées aux profils psychologique et sociologique des djihadistes impliqués dans les attentats commis en France au cours des quatre dernières années n'ont fait qu'accroître cette nécessité d'associer le monde de la recherche au dispositif de prévention de la radicalisation.

Dès mon intégration à l'équipe de la Miviludes en septembre 2016, c'est en tant que chercheur et chargé de mission qu'il m'a été confié d'assurer des formations sur le processus de radicalisation. Dans un premier temps, les nombreux déplacements que j'ai pu effectuer en France dans le cadre de ces formations Miviludes m'ont permis de prendre la mesure de l'ampleur des préoccupations formulées par les professionnels (éducateurs, travailleurs sociaux, conseillers d'insertion, personnel de santé, enseignants, protection judiciaire de la jeunesse, service de sécurité...) au sujet de la radicalisation. Dans un deuxième temps, j'ai pu avoir le privilège de rencontrer et d'écouter de nombreux acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans le dispositif de prévention de la radicalisation.

Il n'est pas de mon ressort ici de m'attarder sur les questionnements liés aux facultés psychiques des individus radicalisés. Nombreuses en effet sont les interrogations autour de la santé mentale des individus impliqués dans des faits de terrorisme commis en France. L'on se demande alors s'ils agissent en parfaite conscience au nom d'un idéal politico-religieux, ou bien s'ils souffrent tout simplement de maladies mentales. Des « profils hybrides »⁵ mêlant radicalité et pathologies, ou bien d'individus « paumés » ont été évoqués. Des expertises psychiatriques ont également fait état

5. Selon les experts psychiatres et la police, ce fut par exemple le cas pour Yassin Salhi qui avait décapité son patron à Saint Quentin-Fallavier avant de se suicider quelques mois plus tard dans sa cellule à la prison de Fleury-Mérogis.

de «schizophrénie paranoïde»⁶, de «psychose schizophrénique»⁷ ou de «délire mystique»⁸. Néanmoins, psychiatres et psychologues s'accordent eux-mêmes sur le fait que la maladie mentale est bien loin de constituer un déterminant pour l'engagement violent chez la plupart de individus étudiés, bien au contraire, elle renvoie plutôt à des cas restreints et particuliers.

Les questionnements qui mettent le jugement moral au centre des inquiétudes sont aussi très présents. Ceci est d'autant plus compréhensible qu'il est difficile de rester insensible à l'égard des atrocités commises au nom de la «cause djihadiste» avec les chocs moraux qui en résultent, aussi bien pour les victimes et leur famille, que la société tout entière. Néanmoins, cela ne va pas sans favoriser une compréhension biaisée du phénomène de radicalisation, car le plus souvent, lorsque l'émotionnel l'emporte sur la raison, on aurait tendance à se contenter de conférer de manière très subjective aux individus radicalisés des qualificatifs tels que «monstres», «sauvages», «barbares» ... en somme des «terroristes pulsionnels» submergés par leurs émotions et incapables de tenir une lecture lucide de la réalité.

Le développement que je propose ici vise de par son ancrage sociologique et psychosociologique, à apporter quelques éléments de réflexion qui s'inscrivent en complémentarité avec les approches psychiatrique et psychopathologique de la radicalisation violente. Aussi nécessaires et légitimes soient-ils, les débats liés à cet aspect psychique chez les individus radicalisés ne doivent pas nous amener à négliger les cadres cognitif et rationnel sur lesquels repose l'action djihadiste. Ceci de la même manière qu'on ne doit en aucun cas évacuer l'articulation qui se joue entre mécanismes cognitifs et mécanismes émotionnels.

Le plus souvent, les jeunes radicalisés tiennent en effet un discours de légitimation qu'ils préfèrent mettre en avant au détriment d'un discours de victimisation de soi-même (je ne suis pas une victime déclarent certains d'entre eux⁹) qui tendrait à justifier l'action violente par des facteurs de fragilités psychologiques. Toutefois, la dimension affective n'est pas en reste, car à les écouter, la colère, le sentiment d'injustice, le désir de

6. Déjà inscrit dans le répertoire des fichers S, Mamaye D. avait été hospitalisé en unité pour malades difficiles (UMD), avant d'être transféré dans un hôpital psychiatrique proche du domicile de ses parents. Sa tentative d'agression à la tour Eiffel intervient à la suite d'une permission de sortie après une amélioration de sa santé mentale.

7. Pour Alexandre Dhaussy (23 ans), qui avait planté un couteau dans le cou d'un chasseur alpin en mission Vigipirate (mai 2013), l'expertise psychiatrique évoque une «psychose schizophrénique».

8. Cette formule est le plus souvent mise en avant lorsqu'il s'agit de «loup solitaire».

9. Crettiez X. et Ainine B., (2017).

vengeance, mais aussi de reconnaissance (T. Lindemann¹⁰, J. Saada¹¹, S. Atran¹²), de grandeur, de quête identitaire (T. B. Hansen¹³), le tout marqué par une logique de virilisme... sont autant de variables à prendre sérieusement en compte si l'on veut comprendre les mécanismes qui président au processus de radicalisation violente.

En premier lieu, ma démarche tend à éviter de faire l'impasse sur la perméabilité que pourraient présenter certains individus au contenu du discours radical violent, en l'occurrence ici, le salafisme djihadiste. Négliger la place du contenu de ce discours revient à nier toute forme de sens accordé par les individus radicalisés à l'action violente qu'ils entendent entreprendre. C'est à ce titre qu'il semble nécessaire de tenter de comprendre ce que pensent ces individus qui ont, soit fait le choix de s'engager dans une action violente, soit ont soutenu à cette fin des méthodes dites terroristes. Identifier leurs référentiels, saisir leurs orientations intellectuelles et leur vision du monde, contribuerait sans aucun doute à situer la variable cognitive dans le processus de radicalisation et en mesurer la portée.

En second lieu, il me paraît indispensable de prendre en compte les liens étroits qui existent entre idéologie et émotions dans la mesure où il apparaît clairement que la manière dont les doctrines sont professées suscite chez les individus des réactions émotionnelles fortes, susceptibles d'encourager l'action violente radicale (Ron Aminzade et Doug McAdam¹⁴). Le but ici est de replacer les dimensions émotionnelles dans l'analyse processuelle. Ce qui d'une part, nous amène à reconsidérer le rôle des affects dans la construction des intentionnalités (Antonio Damasio¹⁵) qui sous-tendent l'action violente, et d'autre part, nous conduit à nous intéresser de plus près au rôle que peuvent jouer les « chocs moraux »¹⁶ et les « dispositifs de sensibilisation »¹⁷ destinés à canaliser la « colère juste » (W Gamson¹⁸) qui mobilise dans l'action violente.

10. Lindemann Th., (2010).

11. Lindemann Th. et Saada J., (2012).

12. Atran S., (2015).

13. Hansen T. B., (1996).

14. Aminzade R. et McAdam D., (2002), p. 107-109.

15. Damasio A., (1994); Zhu J. et Thagard P., (2002), p. 19-36; Zirotti J. P., (1/12/2010), p. 47-62; Döring S. A., (2003), p. 214-230.

16. Notion développée par le sociologue américain Jasper J., (1999).

17. Par dispositif de sensibilisation, Christophe Traïni entend « l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, des mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue ». Voir Traïni C., (2009).

18. Fireman B., Gamson W. A. et Rytina S. (1982).

Déconstruire le discours des radicalisés

En étudiant le phénomène de radicalisation, la plupart des sociologues se sont accordés sur un point fondamental : on ne bascule pas dans l'action violente du jour au lendemain, mais on s'y engage de manière progressive en apprenant les codes, les pratiques et les référentiels de légitimation du passage à l'acte. L'entrée en radicalité violente est en ces termes un processus, lequel peut emprunter un chemin long et non linéaire. Le sens que j'accorde ici à la notion de « radicalisation » s'inscrit en droite ligne des travaux réalisés par de nombreux auteurs qui ont abordé la radicalisation avec une approche processuelle en tenant compte d'une nécessaire distinction entre « radicalisation cognitive » (une radicalisation de la pensée) et « radicalisation comportementale » (le passage concret à l'action violente)¹⁹. Par ailleurs, la particularité de ce travail tient au souci qu'il a de s'appuyer dans une large mesure sur une base d'entretiens qualitatifs approfondis menés en milieu carcéral avec des détenus djihadistes en France. Dans une moindre mesure, mes réflexions reposent aussi sur un autre travail de terrain mené dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur l'engagement djihadiste chez les militants de l'islam politique en Algérie²⁰.

Le premier terrain d'étude m'a conduit à diriger une série d'entretiens (une douzaine d'hommes ainsi que deux femmes) qualitatifs menés en milieu ouvert avec d'anciens djihadistes « repentis » algériens. L'idée était de parvenir à retracer leur trajectoire de radicalisation qui les a menés d'un militantisme politique partisan ou même une simple sympathie pour « la cause islamique » *al qadiyya al islamiyya*, pour certains, à un engagement violent sous le sceau du djihad.

Le deuxième terrain a été abordé en milieu fermé (carcéral) en collaboration avec des collègues professeurs et chercheurs universitaires (Xavier Crettiez, Romain Sèze et Thomas Lindemann) dans le cadre d'un projet de recherche commandité par le GIP Justice et la Direction de l'administration pénitentiaire en décembre 2015²¹. Relativement jeunes (entre 25 et 30 ans) les individus qui composaient cet échantillon étaient tous des hommes. L'une des raisons principales est bien entendu le nombre très restreint de femmes condamnées définitivement pour des faits de terrorisme au moment où nous menions cette recherche.

19. Pisiou D., (2013), p. 246-263; Pisiou D., (2011); Borum R., (2011), p. 37-62; McCauley C. et Moskalenko S., (2014). p. 69-85; McCauley C. et Moskalenko S., (2011); Ashour O., (2009).

20. Ainine B., (2016).

21. Crettiez X. *et al.*, (2017).

Dans le premier travail de recherche comme dans le second, les ambitions affichées étaient d'identifier les cadres socialisateurs et organisationnels de l'entrée en radicalité violente. Or, partant du constat que les facteurs cognitifs, au même titre que les facteurs émotionnels, étaient trop souvent délaissés ou marginalisés au profit des disponibilités des ressources et des opportunités structurelles, il était nécessaire de penser à formuler une grille d'entretien de manière à rendre audible le discours idéologique de ces jeunes djihadistes. Il ne s'agit pas pour autant de nier l'atrocité de leurs actes et encore moins de se dérober définitivement à l'inévitable regard moral sur leur engagement djihadiste, mais d'accorder la place et le temps nécessaires à l'analyse de leurs discours respectifs au même titre que leurs récits émotionnels.

Facteurs cognitifs et radicalisation violente

L'intérêt accordé ici à l'aspect cognitif vient du constat que l'on dénombre peu de travaux qui se sont sérieusement penchés sur le contenu du discours développé par les djihadistes français. Le fait même que le comportement de ces djihadistes soit très souvent présenté par certains médias comme un acte de folie commis par des individus ignares (de la réalité qui les entoure, de leur propre religion...) à l'univers intellectuel cloisonné dénote la difficulté que l'on a de reconnaître qu'ils n'évoluent pas dans un vide idéologique. La tentation de remettre en question leurs facultés intellectuelles, leur lucidité, leur capacité de bien juger, de discerner le vrai du faux, le bien du mal est assez forte. Plus encore, l'on se refuserait de voir en eux des êtres capables de maîtriser leurs impulsions ou de faire appel à la raison.

Prenant le contrepied de cette vision stéréotypée d'individus radicalisés, fous et ignares, les discours que nous avons entendus chez les djihadistes rencontrés en France font ressortir chez ces derniers une fascination pour le culte de la raison au même titre qu'une admiration sans borne pour les sciences religieuses (qui pourtant ne leur sont pas si aisément accessibles). La référence géopolitique est également récurrente et omniprésente dans leurs récits, ce qui dément l'idée qu'ils seraient guidés par une logique exclusivement transcendantale de type religieux. Il est vrai que très peu d'entre eux ont été préalablement impliqués dans un engagement politique²² (au sens militant du terme) comme ce fut par exemple le cas pour un grand nombre de djihadistes algériens liés au

22. Excepté deux d'entre eux : Omar qui était lié à la mouvance des frères musulmans en France et Achir qui s'activait dans le monde associatif et a intégré Forsane Alizza, groupuscule salafiste radical créé en 2010 et dissout en 2012. Voir Crettiez X. *et al.*, (2017), *op. cit.*

FIS (1992-2000)²³. Cela dit, tous disposaient plus ou moins d'une vision géopolitique assez claire, ou au minimum, une forme de « conscientisation sur la réalité géopolitique ».

Il ne s'agit pas ici de postuler que les parcours de ces djihadistes sont passés par une intellectualisation poussée avant de déboucher sur une radicalisation violente ; encore moins de prétendre les présenter comme des géopoliticiens en force. L'hypothèse principale est que ces facteurs cognitifs et subjectifs participent grandement à la construction du sens accordé aux engagements²⁴ par ces djihadistes. C'est d'ailleurs précisé-ment ce cadre cognitif (principalement sa composante idéologique) qui permet aux leaders du djihad de modeler et de remodeler les identités au sein des groupes qu'ils contrôlent.

À l'exception d'un seul d'entre eux, l'écrasante majorité des détenus que nous avons rencontrés présente une perméabilité assumée au contenu du discours djihadiste. La production discursive sur le djihad, essentiellement issue du salafisme djihadiste, joue un rôle fondamental dans l'expression de leur identité (qui sommes-nous ?), le sens qu'ils accordent aux actions entreprises pour la cause djihadiste (pourquoi et contre qui nous battons-nous ?) et le référentiel légitimant l'engagement dans l'action violente.

Loin d'affirmer que le salafisme djihadiste, en tant qu'idéologie, constitue la seule matrice déterminante dans le processus de radicalisation²⁵, j'entends plutôt replacer la dimension culturelle et cognitive en tant qu'élément modulateur sur les systèmes de croyances, c'est-à-dire sur l'identité

23. Dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue en septembre 2016 à l'Université Versailles-Saint-Quentin (*Islam politique et entrée en radicalité, les cas des salafistes radicaux violents algériens*), j'avais entrepris d'étudier les trajectoires de radicalisation d'un groupe composé d'anciens djihadistes (repentis) liés au GIA (Groupe islamique armé) et l'AIS (Armée islamique du salut) qui s'activaient dans les maquis algériens. Dans la majorité des cas étudiés, les individus étaient passés préalablement par un militantisme sympathisant à l'égard du FIS, Front islamique du salut (parti politique islamo-nationaliste) ou plus concrètement par un militantisme partisan au sein des structures politiques qu'offrait ce parti politique salafiste. Après l'interruption par l'armée algérienne d'un processus électoral qui allait probablement déboucher sur l'arrivée au pouvoir du FIS, une partie des militants et l'électorat de ce dernier se radicalisera et versera dans l'action violente. L'objectif était de renverser le régime algérien (pour les uns) ou de faire pression pour réclamer le retour au champ politique (pour les autres). Le cycle infernal de la violence a fait ensuite que cette dernière s'est autonomisée et a pris des dimensions inédites. En réalité, il faudrait arriver aux années 2000 pour pouvoir trouver des profils djihadistes algériens comparables à ce que l'on trouve actuellement en France (génération GSPC/Groupe salafiste pour la prédication et le combat et AQMI/AI Qaeda au Maghreb islamique).

24. Snow D. et Byrd S., (2007), p. 119-136 ; Fireman B., Gamson W.A. et Rytina S., (1982) ; Klandermans B., (1984), p. 583-600.

25. Annie Collovald et Brigitte Gaïti ont tenté d'attirer l'attention sur ce piège qui consiste à voir en toute idéologie émergente au cours d'un processus de radicalisation, un moteur de ce processus. Selon ces deux auteurs, l'idéologie ne serait que l'un des éléments qui le composent. Voir Collovald A. et Gaïti B., (2006), p. 44.

même des individus radicalisés. L'idée ici est aussi de rendre compte de la manière dont l'idéologie du salafisme djihadiste peut guider ces jeunes radicalisés dans leur manière d'être (virilisme, violence, empathie, apathie), leur manière de concevoir la culture (laïcité, diversité, art...), la politique (exercice du pouvoir, démocratie, souveraineté...) et la religion (distinguer le « bon musulman » du « mécréant », place à accorder au petit djihad²⁶, à la pratique religieuse...).

D'une quête de religiosité à une fascination pour les sciences religieuses

En abordant le terrain d'étude français, j'avais d'emblée réalisé les différences de contextes (politique, socioéconomique et culturel) dans lesquels évoluait l'échantillon des djihadistes français en comparaison avec ce que j'avais pu observer dans le cas algérien. Là en effet, les connexions avec le monde spirituel ne se posent pas de la même manière. La transmission religieuse ne fait pas défaut aux djihadistes algériens, qui même s'ils désavouent un certain « folklore » lié à la tradition religieuse portée par leurs parents, disposent d'une éducation religieuse déjà importante. Leur socialisation politico-religieuse s'est opérée dans un cadre de continuité, et ce, en dépit du fait qu'elle contient incontestablement des éléments de rupture à l'encontre de l'islam traditionnel des parents. Cet apprentissage s'inscrit bien plus souvent dans le cadre de rencontres, d'études suivies dans les nombreuses écoles de mosquées de quartier, d'une socialisation entre pairs..., que dans une logique d'apprentissage solitaire.

Pour les djihadistes français, c'est plutôt en sortie d'adolescence que ces derniers vont être exposés à des environnements susceptibles de favoriser leur radicalisation. C'est à cette étape de leur vie que vont s'établir les connexions avec le monde spirituel. Après une adolescence le plus souvent perturbée, ils abordent l'âge de la majorité avec incertitude, doute et flottements, à la recherche d'un sens à leur vie, mais surtout, de normes qui accompagnent leur entrée dans l'âge adulte. À ce stade de leur trajectoire respective, très peu d'entre eux ont reçu une transmission religieuse de leurs parents. Leur rencontre avec l'islam va donc se produire sous le mode de la rupture, avec certes quelques rencontres qui vont favoriser leur intérêt pour l'islam, mais un apprentissage plutôt solitaire des normes religieuses.

Un apprentissage qui va de pair avec une distanciation volontaire à l'égard de certains comportements déviants ou délinquants jugés désormais

26. Le petit djihad renvoie au djihad armé alors que le grand djihad renvoie à l'effort spirituel tourné vers soi-même : résister aux tentations perverses, à la violence, apprendre la science religieuse...

incompatibles avec le modèle de vie adopté²⁷. S'opère alors une réelle rupture biographique avec un début de pratiques rituelles souvent apprises en ligne, loin des cercles traditionnels de l'islam officiel, mais aussi de l'islam pratiqué par les parents, jugé non conforme à la sunna véritable. Un nouveau code vestimentaire inspiré de l'époque prophétique est adopté en rupture totale avec les codes culturels occidentaux²⁸. La plupart des détenus rencontrés vont s'efforcer tout au long de la conversation de marquer ce respect pour le rituel religieux.

Au-delà de cette fascination pour le rituel religieux, l'écrasante majorité d'entre eux va très rapidement exprimer des besoins plus vifs en matière de connaissances théologiques. Cette quête d'apprentissage des sciences religieuses s'inscrit tout d'abord dans un souci de mieux saisir les subtilités et les détails de la pratique de l'islam « authentique ». Bassil, l'un des djihadistes interrogés, insiste largement sur la place que tout musulman doit accorder aux connaissances en matière d'islam et moque ceux qui « parlent sans savoir », faisant de la maîtrise de la science religieuse la marque de reconnaissance des croyants véritables.

Pour Élie, qui a perfectionné ses connaissances en sciences religieuses en prison, la science acquise a pour finalité de rendre chaque musulman plus rigoureux et plus précis dans sa pratique quotidienne : « *La jurisprudence d'Abou Bakr Al-Djazairi a été une lecture utile. On connaît [l'islam] de manière générale. Par exemple, comment on fait les ablutions. Mais vous avez des précisions, par exemple, comment faire les prières à l'heure. Parce que 14 heures, c'est 14 heures* ». Il ajoute cependant que ces connaissances l'ont aussi rendu plus souple en ce qu'elles ont contribué à lui décoisonner l'esprit sur certaines idées excessivement rigoristes : « *Quand j'étais ignorant, j'étais un peu difficile avec moi-même et aussi avec ma femme. Mais là, c'est fini, ça va. C'est l'ignorance. Plus on apprend, plus on est souple parce qu'on s'apaise, on trouve plus de facilités. Mais attention, il faut rester fidèle et fort en islam.* »

On retrouve cette même logique chez les djihadistes algériens qui prônent une sorte de modèle de « guerrier-savant » maîtrisant le *Fiqh* (compréhension) du djihad, notamment à travers la figure du *Kadi al Char'i*, une sorte de juge légal armé d'une kalachnikov. Là aussi, l'autodidaxie et le « bricolage intellectuel » se retrouvent chez les membres de l' AIS (Armée islamique du salut) proche du parti dissout FIS comme dans le GIA (Groupe islamique armé).

27. Crettiez X. *et al.*, *op. cit.*

28. Wiktorowicz Q., (2005), p. 208-234.

Une rationalité sous contrainte du texte

S'il y a bien une chose que les djihadistes rencontrés en France (au même titre que les djihadistes algériens d'ailleurs) refusent absolument de mettre en question, c'est bien les textes coraniques et les hadiths prophétiques (paroles du prophète) dont le bon sens ne peut être sujet à discussion. Cela dit, ces textes n'en sont pas moins pour eux une vérité absolue dont l'interprétation demeure tout à fait discutable. L'idée est de ne pas suivre aveuglément un texte qu'on ne comprendrait pas, et ce, pour ne pas succomber à une « logique moutonnaire ». Une forme de suivisme qui selon eux répondrait soit à une idéologie d'État (un islamisme d'État), à l'image de celle qui est diffusée par le régime saoudien (le wahhabisme) – et que les djihadistes considèrent comme un nationalisme religieux destiné à la conservation et à la légitimation du pouvoir –, soit une soustraction aux obligations religieuses au profit d'une volonté d'inscription sociale, qui par définition, est perçue comme une « ignorance religieuse »²⁹.

Ils en appellent au raisonnement et à l'effort individuel d'interprétation *al Ijtihad al fardi*, afin de promouvoir un dialogue contradictoire : « *pose ta science et je vais la confronter* », nous disait Abdel. Et d'ajouter : « *Si ma raison me dit que c'est bon, je le suis. Mais est-ce qu'il y a soumission dans cela ? Si la soumission est adoptée à la suite d'un raisonnement, alors c'est bon, mais si c'est de manière instinctive... Parce que même Dieu ne dit pas ça ! L'islam ne dit pas : "Soumettez-vous et stop !" il dit : "Observez ! Et raisonnez !"* »

Ce surprenant culte de la raison est cependant balisé par l'inafaillibilité de la parole divine et l'exemplarité de la conduite prophétique auxquelles il faudra se soumettre tant elles constituent la référence ultime dont on ne saurait discuter la vérité absolue, et de ce fait, doivent être appliquées à la lettre. C'est en ce sens qu'apparaît le paradoxe cultivé par les acteurs interrogés, entre rationalisme critique et soumission aveugle. Ce paradoxe est récurrent dans toutes les thématiques qu'ils vont aborder. Si certains d'entre eux reconnaissent leur admiration pour quelques principes démocratiques louables (liberté d'expression, justice sociale...), il n'en demeure pas moins qu'ils restent intraitables sur la nature divine de la souveraineté, car celle-ci ne saurait appartenir au peuple. Il en est de même pour la laïcité qui sera beaucoup moins critiquée dans ses principes que dans son application sur le terrain, dans la mesure où elle est décrite par eux dans une perspective de « guerre culturelle et idéologique » menée injustement contre l'islam en France. Cette guerre culturelle viserait non seulement à

29. Celle-là même qui a été dénoncée par Sayyid Qutb dans ses écrits sur son expérience vécue en Occident.

isoler le religieux pour l'expulser de l'espace public, mais aussi, endiguer le regain de religiosité musulmane dans l'hexagone.

Q : *En gros vous accordez peu d'importance à ce que ... celui-là est un frériste, salafiste ! peu importe finalement ! l'important c'est de suivre les préceptes de l'islam, du prophète, de la sunna, du Coran et des salafs qui ont suivi la mort du prophète ... durant les trois siècles ...*

R : *ce n'est pas le fait de suivre parce que souvent on se dit que les gens ils suivent, parce qu'ils n'ont eu que ça devant eux et qu'on les a influencés par... il y avait une phrase que je n'ai pas oubliée et qui est de Che Guevara qui disait qu'il aimait les batailles d'idées ! moi j'aime bien ça... qui a raison et qui a tort. Moi c'est ça que je voulais au départ... ce n'est pas être un salafiste ou un soufiste ou ... moi j'ai pensé que plus tu as d'arguments... c'est-à-dire que ton argumentaire est solide... il se met au-dessus de l'autre. Quand j'ai confronté les textes, ça devenait clair et simple. Moi ça ne me choque pas de voir dans les médias... et cela est fait exprès parce que même un chrétien qui a un minimum d'intelligence il voit très bien c'est quoi l'islam. Il y a une chose que l'on ne doit pas cacher ni transformer ni quoi. Quand on lit le texte et qu'on voit « prend ton épée et frappe le sous la nuque » on peut le retourner comme on veut... une épée c'est une épée et nuque c'est une nuque. Et après on dit quoi ? ! ça, c'était avant et tout ... ! pfff...*

Abdel 28 ans

Il y a donc là une réelle volonté affichée chez ces djihadistes incarcérés de défendre une approche critique qui érige la raison comme une nécessité. Ils mettent en avant le besoin d'argumenter, de discuter, de confronter les opinions dans une ligne scientiste et rationnelle à la seule condition que soit uniquement discutée l'interprétation des textes et non pas les textes en tant que tels.

Il est dès lors primordial pour eux de saisir la parole authentique de Dieu en s'appuyant sur les imams et les prédicateurs de référence, au même titre que les savants religieux en ce qu'ils organisent la perception de la parole divine et définissent le licite et l'illicite.

Corpus religieux et langue arabe, le double apprentissage

Aux premiers pas effectués dans l'apprentissage de l'islam, ce n'est pas le djihad que ces jeunes cherchent, mais des réponses à leurs questions. Des réponses simples à une réalité qui leur paraît complexe et difficilement saisissable et que seule la science religieuse pourrait leur apporter. Ce qu'ils affirment poursuivre, c'est « la vérité », qui est unique et non pas multiple, pour reprendre Abdel : *« les textes que je lisais avant parlaient de comment l'homme voyait le monde. Il pouvait y avoir autant de visions du monde que le nombre d'hommes qui existent. Moi je voulais une vision qui ramène des réponses, qui ramène une solution. Le fait de dire*

la société est comme ceci, l'homme est comme cela, cela tout le monde peut le faire, du haut d'une montagne ou du haut d'un bâtiment, tout le monde peut le faire. Mais quelles réponses on apporte à cela ? Trouver un équilibre parfait pour les gens, comment vivre, comment détester, comment aimer, etc. C'est cela qui m'intéressait le plus, et quand j'ai lu le Coran, ça me paraissait vraiment très très clair».

Si Ibra s'en était remis à des adeptes liés à une mosquée salafiste radicale en espérant mettre un terme à une forme d'errance spirituelle, c'est parce que ces derniers lui avaient promis la découverte de la vérité sur l'islam authentique : «... *je suis revenu à Paris. Je suis retourné à la mosquée de Barbès et là, des jeunes sont venus me voir pour me dire : "Pourquoi tu restes avec cet imam-là ? C'est un innovateur. Il ne suit pas la sunna du Prophète."* Je leur ai demandé : "C'est quoi, la sunna ?" Et là, ils ont commencé à me dire : "Viens à Montreuil, il y a une mosquée salafi. C'est eux qui connaissent la vérité, ils connaissent bien l'islam. Tu pourras bien apprendre l'islam là-bas." Et ils m'ont dit : "Viens chaque vendredi."». Lorsqu'il affirme par la suite avoir été torturé en Égypte, il présentera fièrement cela comme une preuve irréfutable qu'il était dans la vérité.

Quant à Michel, il explique également sa soif de connaissance de la science religieuse par une irrésistible curiosité de découvrir la vérité sur l'islam : «*J'étais toujours au foyer, j'avais à peine 19 ans ou peut-être 20 ans avant de partir en Égypte. Et comme je suis quelqu'un de très curieux, je cherche aussi la vérité. Je regardais le site Ansar Al-Haqq et j'ai regardé à peu près tous les PDF qui étaient en ligne... On va dire une trentaine ou une quarantaine, je ne sais pas... Ça me passionnait*».

Cette quête de la science religieuse va cependant conduire dans la plupart des cas à des échecs assez prévisibles : l'apprentissage de l'arabe, condition essentielle à la compréhension minutieuse du lexique théologique musulman ne s'avère pas si aisé que cela. Ceci, d'autant plus qu'il n'a pas lieu dans des conditions favorables, car certains ont fait le choix d'aller en Égypte, au Soudan, ou au Yémen où les conditions de vie rencontrées ne sont pas vraiment comparables à un agréable voyage linguistique. Alors qu'en réalité aucun d'entre eux n'a pu accéder à un apprentissage scientifique de haut niveau, l'écrasante majorité n'est pas parvenue à franchir la première étape linguistique.

Pour Élie, qui avait envisagé dans un premier temps de s'installer dans un pays musulman et réaliser sa *hidjra*, l'apprentissage de l'arabe était devenu presque une fin en soi : «*c'était essentiellement pour renforcer ma langue arabe et éventuellement envisager une installation... je me suis aperçu que ce n'était pas si simple, c'est un peu délicat... le Yémen par exemple ce n'est pas un pays stable... (Q : et la Mauritanie ?) c'est bien, mais l'enseignement n'était pas comme je voulais... (Q : c'est-à-dire ?) la*

qualité de l'enseignement et la manière d'enseigner ce n'est pas ce que je cherchais... il y avait aussi l'Arabie saoudite, mais bon... j'y suis allé vite fait... c'était bien, mais les conditions sont un peu draconiennes... Il fallait avoir un certain âge, il fallait avoir le bac... et puis moi le bac je l'ai réussi que l'année dernière... l'équivalent... le DAU... et donc c'est un handicap pour moi... et entre-temps j'ai laissé tomber... j'ai travaillé... je suis rentré ici à Paris et j'ai étudié l'arabe».

Michel avait lui aussi entrepris d'effectuer sa *hidjra* et d'apprendre l'arabe, mais les difficultés qu'il va rencontrer sur son parcours vont l'écarter progressivement de son but de départ : *«j'avais prévu de faire la hidjra... et découvrir les pays musulmans, entre guillemets ... apprendre l'arabe en Égypte c'était un peu mon projet. Après mon contrat de foyer, j'avais quelques sous de côté pour partir en Égypte pour apprendre l'arabe puisque'on est jeune, ça reste après toute notre vie... j'ai essayé c'était un peu dur... j'avais déjà essayé de faire quelques cours en France... c'est pour ça que là-bas je suis rentré au niveau 2. Parce que le niveau 0 c'était pour celui qui ne connaît rien, mais moi ça va...»*. Comme la plupart des détenus, c'est finalement en prison qu'il tentera d'améliorer son arabe.

Au-delà des nombreux progrès réalisés grâce à l'effort autodidacte, l'état de leurs connaissances linguistiques et religieuses était largement insuffisant pour leur ouvrir les portes des grandes écoles théologiques comme Médine en Arabie saoudite ou Damaj au Yémen.

L'alternative du salafisme djihadiste

D'une certaine façon, ce double échec dans leur apprentissage va les conduire à se rabattre vers l'idéologie du salafisme djihadiste qui constituera pour eux une alternative, une autre offre sur le marché du religieux, pour reprendre la formule d'Olivier Roy³⁰. Cela ne se fait bien sûr pas de manière automatique. Au-delà des rencontres décisives, il y a eu un effort autodidacte qui s'est appuyé sur une documentation téléchargée sur Internet en format PDF, consultation de sites Internet comme celui d'*Ansar Al Haq*, visionnage de vidéos... Cette littérature va très vite les séduire, pour des raisons simples :

- le langage leur est facilement accessible ; le contenu est simplifié et apparaît bien plus pauvre en termes de lexique scientifique. Il est par contre truffé de références politiques, de langage géopolitique, mais surtout stratégique et guerrier ;
- embrasser l'idéologie du salafisme djihadiste leur permet dans une certaine mesure d'avoir leur revanche sur le scientisme religieux quiétiste. La supériorité mise en avant par nos djihadistes tient au fait que le

30. Roy O., (2013).

salafisme djihadiste joint la pensée à l'action : il incite à l'engagement à haut risque, en mettant en avant le devoir de résistance et d'action pour aller au-devant en ayant le courage d'affronter le danger.

Ces djihadistes s'opposent donc naturellement au discours piétiste des oulémas quiétistes même s'ils reconnaissent leur savoir scientifique. Ce qu'ils reprochent à ces derniers c'est leur lâcheté, leur immobilisme, et surtout, leur soumission aux gouvernants qui règnent sans partage sur le monde musulman. Les oulémas négligeraient l'essentiel, le djihad, et vont s'intéresser aux détails presque insignifiants de la vie quotidienne.

Le corpus que les détenus mettent en avant fait d'ailleurs le plus souvent référence à d'anciens ouvrages, antérieurs à la période des oulémas salafistes contemporains, une manière d'éviter toute compromission ou prise de positions favorables à l'égard de ces derniers considérés non fréquentables. Les lectures effectuées par ces djihadistes sur ce corpus puisent cependant leur source dans les écrits des prédicateurs du djihad contemporain.

En tant qu'offre alternative, le discours djihadiste est en premier lieu bien plus simple, moins chargé en matière de terminologie scientifique et plus efficace, car porté vers l'action. En deuxième lieu, ce discours apporte sa propre analyse sur les situations politique et économique vécues par la «oumma musulmane». Une analyse confortée par une vision géopolitique axée sur le conspirationnisme et l'eschatologie, deux phénomènes qui ne sont nullement propres à la propagande djihadiste, mais simplement instrumentalisés lorsque les hypothèses sont formulées à l'avantage du djihadisme³¹.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que d'une manière ou d'une autre, la quasi-totalité des détenus assument leurs convictions et reprennent à leur compte des termes comme « radical », « terrorisme » (un peu moins celui de terroriste) ou « djihad » (au sens guerrier), etc. « Radical » ! disent-ils : oui nous sommes en rupture avec les valeurs occidentales. « Terrorisme » ! Oui, affirme Abdel : *« qu'est-ce qu'il y a d'illogique à vouloir terroriser son ennemi comme il a terrorisé nos frères et nos sœurs en Syrie et en Irak... »*. « Djihad » ! Oui insiste Omar : *« mais qu'est que le djihad ? C'est tout simplement la guerre à peu de choses près qu'elle est menée au nom d'Allah et non pas au nom d'intérêts nationaux... nous pensons la même chose du djihad que ce que pensent les Français de l'utilité d'un ministère de la défense »*.

31. Il est utile de souligner ici que les hypothèses conspirationnistes et eschatologiques ne sont pas forcément formulées à l'avantage des groupes djihadistes de type Al Qaeda ou Daech. L'un des exemples les plus illustratifs est celui de la série de vidéos publiées sur internet intitulé « the Signs ». En effet, même si le contenu de ces vidéos reprend très largement de nombreuses théories conspirationnistes et eschatologiques, il n'en demeure pas moins qu'elles condamnent le djihad mené par Ben Laden (considéré comme terroriste).

Une vision connectée à la réalité géopolitique

Parmi les raisons essentielles qui ont favorisé le recours à l'idéologie du salafisme djihadiste, il y a la connexion de cette dernière avec la réalité politique et géopolitique. Les djihadistes que nous avons interrogés disposent d'une vision géopolitique structurée et assez claire, qui *a minima* relève d'une « conscientisation sur la réalité géopolitique ». Cette vision existait déjà chez certains d'entre eux avant qu'ils n'aient adhéré à l'idéologie du salafisme djihadiste. Mais le discours du salafisme djihadiste étant lui-même truffé de références géopolitiques a pu ainsi opérer une extension du « cadre d'interprétation »³² déjà présent chez ces jeunes en leur offrant une lecture géopolitique plus conforme à la vision salafiste djihadiste.

Ce discours se décline dans un travail de construction de sens qui prend en charge les interprétations déjà existantes (sur le monde, la politique, la géopolitique) tout en remettant en cause certaines d'entre elles³³. Les questionnements liés aux situations vécues par les musulmans dans le monde étaient d'ailleurs chez eux bien antérieurs à l'intérêt accordé à l'engagement djihadiste. Le discours anti-impérialiste revient assez souvent dans leur récit. Omar se considère avant tout comme un anti-impérialiste avant d'être un djihadiste proprement dit. Celui-ci, à l'instar des autres détenus, reproche aux oulémas salafistes dits quiétistes d'exclure toute explication qui intègre des éléments politiques (au sens contemporain) en s'éloignant de la réalité du terrain. En revanche, ils encensent les prédicateurs du djihad qui eux, n'hésitent pas à faire usage d'un argumentaire stratégique et opérationnel d'une portée plus efficace.

Cet argumentaire se traduit chez la plupart des détenus par un langage de construction identitaire (le « nous » des musulmans ou des moudjahidines contre le « eux » des Occidentaux, Croisés, Russes, renégats...) et victimaire (souffrance des musulmans dans le monde). Même lorsqu'ils mobilisent un argumentaire proprement religieux ou politico-religieux, ce n'est le plus souvent que pour apporter un soutien juridique (au sens religieux du terme) et une source de légitimation à l'action entreprise. C'est en suivant cette logique qu'Abdel et Achir par exemple apporteront une justification aux pratiques d'esclavagisme (y compris sexuelles) instaurées par Daech (sur les Yézidies par exemple), non sans y apporter leurs propres critiques liées « aux normes religieuses saines qui régissent l'esclavagisme ».

32. Concept emprunté à Erving Goffman, voir notamment Goffman E. *et al.*, (1991).

33. Benford R., Snow D. A., et Plouchard N. M., (2012), p. 217.

Variables émotionnelles dans le processus de radicalisation violente

Xavier Crettiez le rappelle très justement, c'est peut-être ses ressorts émotionnels qui font de l'idéologie l'outil si efficace de la logique totalitaire. L'idéologie, tirant sa force des mécanismes émotionnels, ne servirait ainsi qu'à proposer « *un discours de justification fondé sur la force émotionnelle de la parole produite* »³⁴. Loin de faire exception, le discours du salafisme djihadiste repose lui aussi sur des registres émotionnels tels que la haine, la peur ou la colère dans le but bien précis d'établir des « dispositifs de sensibilisation » visant à provoquer des réactions affectives à des fins de mobilisation dans l'engagement violent. L'un des principaux leviers de l'idéologie du salafisme djihadiste est justement sa capacité à mobiliser ces émotions aux fins de soutenir l'engagement dans la violence armée.

Les discours de certains djihadistes interrogés (en Algérie comme en France) revenaient très souvent aux « chocs moraux » qui ont favorisé leur engagement violent. D'autres vont en revanche insister sur l'aspect bienveillant et fusionnel d'un islam salvateur qui privilégie l'existence d'une « communauté émotionnelle »³⁵ que certains d'entre eux vont découvrir durant leurs séjours à l'étranger (pour les djihadistes français) ou leurs expériences dans le maquis (pour les djihadistes algériens).

Les chocs moraux

De nombreux travaux qui se sont intéressés aux processus de radicalisation et d'engagement à haut risque, notamment ceux d'Isabelle Sommier³⁶, Donatella Della Porta³⁷ ou Xavier Crettiez³⁸, mettent l'accent sur le poids déterminant des facteurs émotionnels. La notion de « choc moral » chère à Jasper est au centre de cette approche qui prend en compte l'aspect affectif. Toutefois, comme le rappellent Francesca Polletta et Edwin Amenta, cette notion ne doit en aucune manière être mobilisée de manière excessive dans la mesure où « pratiquement tout événement ou nouvel élément d'information peut être appelé rétrospectivement un choc moral »³⁹.

34. Crettiez X., (2010), p. 83.

35. Max Weber évoque la notion de *Gemeinde* pour parler des groupements communautaires non institués qui reposent principalement non sur une quête instrumentale commune (rationalité des fins et des valeurs) mais sur une émotion d'ordre irrationnel : Weber M., (1995), p. 204 et s.

36. Sommier I., (2008); (2010), p. 185-202; (2012), p. 15-35; (2015).

37. Della Porta D., (1995).

38. Crettiez X., (2011) et (2012), *op. cit.*

39. Polletta F. et Amenta E., (2009), p. 307.

Pendant que je menais un travail de recherche dans le cadre de ma thèse sur la radicalisation djihadiste en Algérie, j'étais parvenu au constat que l'un des aspects les plus récurrents dans le discours des « repentis » interviewés résidait dans la centralité des moments forts liés aux épisodes tragiques qu'ils ont vécus ou ressentis⁴⁰. Tous les récits faisaient ressortir un point commun à tous les djihadistes : les phénomènes de chocs moraux ne sont jamais loin lorsqu'il s'agit de légitimer l'engagement dans la violence armée. Difficile dans ces conditions de penser que l'enclenchement d'un processus de radicalisation violente peut s'analyser sans prendre en compte la portée émotionnelle du drame vécu ou ressenti précédemment.

Si les récits d'expérience sur les moments passés au maquis algérien ont procuré des modèles types sur le courage du « guerrier musulman », sa foi religieuse, son endurance et sa loyauté, les récits échangés sur les chocs moraux (causés par la répression) ont considérablement contribué à la construction d'une identité commune centrée autour de « registres émotionnels »⁴¹.

Même si les djihadistes français ont évolué dans des contextes politique, économique et social tout à fait différents, ils ont eux aussi vécu durant leur trajectoire de radicalisation des moments forts et chargés sur le plan émotionnel. Je peux bien entendu citer leurs découvertes choquantes sur le sort réservé aux civils en Irak et en Syrie, et qui ont indéniablement attisé leur haine, leur désespoir, mais aussi leur désir de vengeance. Mais surtout, ces moments passés aux mains de services de renseignements étrangers (notamment en Turquie et en Egypte) avec les lots de tortures que certains parmi eux affirment avoir subi. Autant de séquences (parmi d'autres) qui ont motivé leur engagement violent et favorisé chez eux une trajectoire de radicalisation.

Nacer, qui avait pour habitude de visionner d'énormes quantités de vidéos sur Internet, a été particulièrement heurté par celles qui décrivaient la situation syrienne. Il explique que son combat contre Bachar Al Assad était guidé par son empathie à l'égard du peuple syrien : « *J'avais une certaine empathie envers les gens qui subissent les injustices. Moi, dès que je voyais les vidéos avec des petits mourir, ça me donnait envie de pleurer* ». À peine quelques jours après son arrivé en Egypte, une connaissance lui montre des vidéos choquantes sur des atrocités commises en Syrie et ce fut déterminant pour le choix de son engagement : « *Vous savez, peut-être que je serais resté juste dans la conviction et pas dans l'action, si personne ne m'avait montré des vidéos, et ne m'avait demandé si je voulais y aller. J'ai vu que mes convictions n'étaient pas assez fortes pour*

40. Ainine B., (2016), *op. cit.*

41. *Ibid.*

y aller tout seul. Il a fallu que quelqu'un me dise et me fasse confronter à mes convictions... Je me suis retrouvé un peu coincé».

Dans le cas algérien, la littérature propagandiste produite par le GIA à travers les tracts et les communiqués étaient aussi construite autour de la souffrance des civils. Il était fait mention de la répression des populations par les militaires, mais aussi de viols commis sur des femmes, de rapt ou d'assassinats collectifs, d'exécutions de civils qui auraient selon eux été commises par des milices. L'objectif escompté était de provoquer des chocs moraux afin d'établir une connexion entre l'idéologie djihadiste et les populations visées.

Paul, un autre djihadiste français rencontré, nous a clairement fait part d'un double choc. En effet, d'une part, il revient sur la tournure qu'ont pris les événements en Irak et en Syrie avec le sort réservé aux populations sunnites victimes des régimes chiites syrien et irakien : *«Pour moi, qu'il y ait des gens en France, des parlementaires, qui soutiennent le régime de Damas, ça c'est incroyable! [...] Le fait qu'il y ait des parlementaires qui le supportent, Bachar, moi je n'arrive pas à le concevoir».*

D'autre part, il exprime son exaspération quant au « climat antimusulman » qui règnerait en France : *«Il y a une stigmatisation... Comment je pourrais dire : l'islam c'est quelque chose de barbare en France. C'est euh... Ça me choque, oui ça me choque vraiment quand on dit aux musulmans comment pratiquer l'islam. Par exemple, je regardais sur iTélé Audrey Pulvar et elle commence son émission par : « dans le Coran, il n'est nullement dit que la femme devait mettre un voile ». Déjà je ne crois pas qu'elle ait lu le même Coran que moi, mais c'est incroyable qu'une femme journaliste donne ses propres positions. Ce n'est pas un imam Audrey Pulvar! C'est quoi la volonté derrière tout ça ? C'est une vraie islamophobie en France ».*

La toute bienveillance d'une « communauté frériste » soudée

Lorsque les émotions sont prises en charge par les réseaux de recrutement djihadiste, elles constituent un outil de mobilisation très efficace pour favoriser les engagements. En articulant les différents récits tragiques liés à la situation des musulmans dans le monde au discours de légitimation du djihad, les djihadistes construisent une « communauté émotionnelle » (au sens de Weber). Les réseaux de prise en charge vont alors émouvoir pour sensibiliser et encourager l'engagement violent.

Très souvent, la communauté musulmane est rappelée aussi bien pour son sens de l'accueil légendaire que pour son partage, sa générosité et l'esprit de fraternité qu'elle cultive. Ibra est probablement celui qui décrira le mieux cette communauté émotionnelle en revenant sur ces différents voyages en terres musulmanes : *«(au Soudan) l'un des frères m'a demandé de quel pays j'étais... du Mali... ? Et il m'a fait venir un*

étudiant malien qui était à l'Université islamique et qui parlait français, et lui, je ne le connaissais pas et lui il m'a serré dans ses bras et tout ça et il m'a dit viens on va prendre tes bagages. Et ensuite j'ai rencontré une vingtaine de Maliens qui m'ont bien accueilli. Et dans cette université-là j'ai croisé un frère qui s'appelait Hamza, c'était un Sénégalais et ce frère-là c'était l'un de ceux que j'ai aimés le plus, parce qu'il m'a appris beaucoup par son comportement et tout, par son savoir, et puis, il connaissait le Coran par cœur...il avait beaucoup de sens, vraiment beaucoup de sens. Ce frère-là je suis resté avec lui tout le temps au Soudan. Il m'a pris en charge...voilà... Quand j'ai quitté ma femme à l'aéroport je n'ai pas pleuré, mais quand j'ai quitté ce frère-là, ce jour-là j'ai pleuré et j'ai pleuré...je suis resté deux mois avec lui...mais jamais je n'ai appris autant de quelqu'un qu'avec lui! ».

Abdel avait quant à lui été très séduit et impressionné par une communauté musulmane quiétiste qu'il a rencontré en Thaïlande :

« Waouh! C'est spécial! Les musulmans avaient tout pour être heureux. Moi, je voyais des sœurs qui étaient en niqāb sur la plage et tout! Voir ça en direct et pas dans les livres, c'est vraiment impressionnant! L'une d'elles était architecte mais bon, voilée, elle était couverte. [...] Pour moi, tout ça, c'était hallucinant! En même temps, quand j'ai quitté l'endroit et vu le contraste [avec une société plus libérée, voire libertine], on comprend que ce modèle constitue un danger pour la Thaïlande... En fait, avant d'y aller, j'imaginai déjà. Ça ne m'a pas vraiment étonné. Je pensais voir les musulmans, comment ils vivaient et tout. C'est vraiment impressionnant entre la fraternité et tout... »

Pour Abdel comme pour Ibra, ce fut un choc émotionnel positif de découvrir cette solidarité communautaire qui leur semblait infaillible. Leur vision d'une communauté émotionnelle de la Oumma, juste, harmonieuse et solidaire s'oppose au monde occidental matérialiste, individualiste et répressif. L'imaginaire de cette communauté a considérablement joué dans la séduction de l'engagement djihadiste.

Le cas de Brahim, un ancien djihadiste que j'avais rencontré en Algérie, est assez illustratif sur ce point. Même s'il s'était impliqué dans le djihadisme, ce dernier n'a jamais vraiment été totalement convaincu par la légitimité religieuse du djihad. Au-delà de sa proximité idéologique avec la « cause islamique », c'est surtout grâce à des liens d'amitié et de voisinage qu'il a voué sa loyauté aux groupes armés dont il connaissait un grand nombre d'individus qui en étaient membres. Si certains d'entre eux ont travaillé avec lui dans les champs (il était agriculteur), d'autres l'ont accompagné dans les marchés de gros de fruits et légumes, ou ont réparé avec lui le toit de sa maison. Brahim me décrivait ainsi une forme de solidarité communautaire semblable à ce que Max Weber décrivait

sous la notion de « communauté de voisinage ». Celle-ci, comme le notait l'auteur d'*Économie et société* « repose sur une proximité géographique et une solidarité d'intérêts »⁴².

Conclusion

Si j'ai tenu à présenter ici les dimensions cognitives et affectives de la radicalisation, ce n'est ni dans l'idée de préconiser une approche basée exclusivement sur un raisonnement cognitiviste et idéologisant, ni de prétendre présenter les ressorts émotionnels en tant que facteurs dominants de l'engagement violent. Le poids des autres variables processuelles d'ordre sociologique, psychosociologique ou organisationnelle, dissuade à l'évidence toute tentative allant dans ce sens.

Lorsque je me suis intéressé au cas algérien il y a quelques années, je me suis très rapidement rendu compte des rapprochements et similitudes qui pouvaient apparaître si je venais à effectuer des comparaisons avec d'autres expériences d'engagements violents issus d'univers idéologiques différents. À titre d'exemple, les expériences sud-américaines de guérillas révolutionnaires⁴³ m'ont été d'une utilité précieuse dans la mesure où celles-ci présentaient des analogies et des régularités troublantes en termes de structures d'opportunité, de répertoires d'action utilisés, de stratégies organisationnelles⁴⁴ ... Il en est de même pour les groupes clandestins liés à l'IRA en Irlande du Nord ou les Brigades rouges en Italie qui peuvent également présenter des similitudes sur le plan organisationnel, mais aussi en termes de mobilisations affectives.

En analysant les motivations à l'engagement djihadiste, Xavier Crettiez, comme Olivier Roy, a lui aussi, à de nombreuses reprises, insisté sur des similitudes pouvant être observées dans des mouvements d'ultragauche des années 1970 ou les formations ethnonationalistes combattantes (basque, irlandaise, etc.). Néanmoins, de par la nature même de leurs causes et du contenu idéologique qui les animent, ces autres formes d'engagement dans la radicalité violente ne semblent pas s'inscrire dans la même intentionnalité terrorisante portée par la logique du djihadisme.

Il y a donc là une nécessité à tenir compte des spécificités que recèle le cadre cognitif dans lequel baigne le discours légitimateur de la violence

42. Weber M., (1995), *op. cit.*

43. Comme *El Sendero Luminoso* au Pérou, ou les FARC (*Fuerzas Armadas Revolucionarias de Columbia*) en Colombie.

44. Cela se traduit souvent par des similitudes telles que formes de violence mises en œuvre, nature des cibles visées, stratégies adoptées en termes d'engagement armé, de recrutement.

djihadiste pour comprendre ce qui différencie l'engagement djihadiste des autres formes de radicalisation. En nous intéressant aux flux d'échanges narratifs et à leur contenu en termes de normes, de valeurs et de charges émotionnelles, nous pouvons expliquer, du moins en partie, le choix de ce passage à l'action violente. C'est là où réside toute la nécessité d'écouter le discours développé par les individus radicalisés, non pas pour lui accorder un quelconque crédit, mais dans l'idée de le déconstruire et de replacer son contenu idéologique dans le processus de radicalisation pour en mesurer sa portée. Ceci ne va cependant pas sans prendre en considération les risques bien réels de reconstruction des cadres d'interprétation (et donc du discours) chez les individus radicalisés, notamment chez les détenus, qui, le plus souvent, s'intellectualisent sur le tard durant leur séjour en prison.

Bibliographie

- Ainine B., (2016), *Islam politique et entrée en radicalité violente. Le cas des salafistes radicaux violents algériens*, thèse de doctorat, Université Paris-Saclay.
- Ainine B., Crettiez X., Gros F. et Lindemann Th., (2016), *Radicalisation : Processus ou basculement ?*, Paris, Fondation Jean-Jaurès.
- Aminzade R., & McAdam D., (2002), « Emotions And Contentious Politics », *Mobilization : An International Quarterly*, 7(2), p. 107-109.
- Ashour O., (2009), *The De-Radicalization of Jihadists : Transforming Armed Islamist Movements*, Routledge.
- Benford R. D., Snow D. A., & Plouchard N. M., (2012), « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan » (Framing Processes and Social Movements : An Overview and Assessment), *Politix*, (99), p. 217-255.
- Berman E. (2011), *Radical, religious, and violent : The new economics of terrorism*, MIT press.
- Borum R., (2011), « Radicalization into violent extremism II : A review of conceptual models and empirical research », *Journal of Strategic Security*, 4(4), p. 37.
- Bozarslan H., (2015), *Révolutions et états de violence. Moyen-Orient 2011-2015*, CNRS Éditions.
- Christians L.-L., (2005), *Mouvements religieux contestés : psychologie, droit et politiques de précaution*, Academia Press.
- Collovald A., & Gaïti B., (2006), « La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique », *Pratiques politiques*, Paris, La Dispute.
- Crettiez X., (2010), *Les formes de la violence*, col. Repères, Paris, La Découverte.
- Crettiez X., (2011), « High Risk Activism : essai sur le processus de radicalisation violente (première partie) », Abstract, *Pôle Sud*, (34), p. 45-60.
- Crettiez, X. (2012), « High Risk Activism : essai sur le processus de radicalisation violente », *Pôle Sud*, (35), p. 97-112.
- Crettiez X., (2016), « Penser la radicalisation », *Revue française de science politique*, 66(5), p. 709-727.
- Crettiez X., & Ainine B., (2017), *“Soldats de Dieu” : Paroles de djihadistes incarcérés*, Paris, éd. de L’Aube.
- Damasio A. R., (1994), *Descartes’ Error : Emotion, Reason, and the Human Brain*, Putnam.
- Della Porta D., (1995), *Social Movements, Political Violence, and the State : A Comparative Analysis of Italy and Germany*, Cambridge University Press.
- Desai M., (2006), *Rethinking Islamism : The ideology of the new terror*, IB Tauris.
- Digby T., (2014), *Love and War : How Militarism Shapes Sexuality and Romance*, Columbia University Press.
- Döring S. A., (2003), « Explaining Action by Emotion », *The Philosophical Quarterly*, 53(211), p. 214-230.

- Ducol B., (2015), *Devenir jihadiste à l'ère numérique. Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du Web*, thèse de doctorat, Université Laval, Québec.
- Gamson W. A., Fireman B. & Rytina S., (1982), *Encounters with unjust authority*, EU, Dorsey Press.
- Goffman E., Joseph I., Dartevelle M., & Joseph P., (1991), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Éd. de Minuit.
- Goodwin J., (2001), *No other way out : states and revolutionary movements : 1945-1991*, Cambridge Press.
- Hansen T. B., (1996), «Recuperating Masculinity : Hindu nationalism, violence and the exorcism of the Muslim "Other" », *Critique of Anthropology*, 16(2), p. 137-172.
- Hassner P., Marchal R., & Centre d'études et de recherches internationales, (2003), *Guerres et sociétés : États et violence après la Guerre froide*, col. Recherches internationales, Paris, Éd. Karthala.
- Jasper J. M., (1997), *The Art of moral protest : culture, biography, and creativity in social movements*, University of Chicago Press.
- Khosrokhavar F., (2014), *Radicalisation*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.
- Klandermans B., (1984), «Mobilization and Participation : Social-Psychological Expansions of Resource Mobilization Theory », *American Sociological Review*, 49(5), p. 583-600.
- Lindemann T., (2010a), *Causes of War : the struggle for recognition*, ECPR monographs, Colchester, ECPR Press.
- Lindemann T., (2010b), *La guerre*, coll. Cursus Science politique, Paris, A. Colin.
- Lindemann T., & Saada J., (2013), «Théories de la reconnaissance dans les relations internationales », *Cultures & Conflits*, (87), p. 7-25.
- McCauley C., & Moskalenko S., (2008), «Mechanisms of Political Radicalization : Pathways Toward Terrorism », *Terrorism and Political Violence*, 20(3), p. 415-433.
- McCauley C., & Moskalenko S., (2011), *Friction : How Radicalization Happens to Them and Us*, Oxford University Press.
- McCauley C., & Moskalenko S., (2014), «Toward a Profile of Lone Wolf Terrorists : What Moves an Individual From Radical Opinion to Radical Action », *Terrorism and Political Violence*, 26(1), p. 6985.
- Ouzgane, L., (2013), *Islamic Masculinities*, Zed Books Ltd.
- Pisoiu D., (2011), *Islamist Radicalisation in Europe : An Occupational Change Process*, Routledge.
- Pisoiu D., (2013), «Coming to Believe "Truths" About Islamist Radicalization in Europe », *Terrorism and Political Violence*, 25(2), p. 246-263.
- Polletta F., & Amenta E., (2001), «Second that emotion ? Lessons from once-novel concepts in social movement research », *Passionate politics : Emotions and social movements*, p. 303-316.

- Ranstorp M., (2010), *Understanding violent radicalisation : terrorist and jihadist movements in Europe*, Routledge.
- Reardo, S., (n. d.), « Looking for the roots of terrorism », *Nature News*, Retrieved novembre 2016, 2017, from <http://www.nature.com/news/looking-for-the-roots-of-terrorism-1.16732>
- Roy O., (2013), *La Sainte Ignorance : Le temps de la religion sans culture*, Éd. du Seuil.
- Rule J. B., Gamson William A., Fireman B., & Rytina S., (1984), « Encounters with Unjust Authority », *Theory and Society*, 13(6), p. 869.
- Seib P., & Janbek D. M., (2010), *Global terrorism and new media : The post-Al Qaeda generation*, Routledge.
- Smelser N. J., (2009), *The faces of terrorism : Social and psychological dimensions*, Princeton University Press.
- Snow D., & Byrd S., (2007), « Ideology, Framing Processes, and Islamic Terrorist Movements », *Mobilization : An International Quarterly*, 12(2), p. 119-136.
- Sommier I., (2008), *La violence révolutionnaire* (vol. 4), Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Sommier I., (2010), « Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux », *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, p. 185-202.
- Sommier I., (2012), « Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture », *Lien social et Politiques*, (68), p. 15-35.
- Sommier I., (2015), « Sentiments, affects et émotions dans l'engagement à haut risque », *Terrains/Théories*, (2).
- Springer D. R., (2009), *Islamic radicalism and global jihad*, Georgetown University Press.
- Thomson D., (2016), *Les Revenants. Ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, Paris, Éd. du Seuil.
- Traïni C. (éd.), (2009), *Émotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Vallaud P., (2014), *La guerre au XX^e siècle*, Paris, Perrin.
- Waldmann P. K., (2010), *Radicalisation in the Diaspora : Why Muslims in the West attack their host countries (WP)*, Madrid, Elcano Royal Institute, 24 p.
- Weber M., (éd. 1995), *Économie et société*, Press Pocket.
- Wiktorowicz Q., (2005a), *Radical Islam Rising : Muslim Extremism in the West*, Rowman & Littlefield Publishers.
- Wiktorowicz Q., (2005b), « The Salafi movement : violence and the fragmentation of community », in *Muslim Networks from Hajj to Hip Hop*, p. 208-234.
- Zhu J. & Thagard P., (2002), « Emotion and action », *Philosophical Psychology*, 15(1), p. 19-36.
- Zirotti J.-P., (2010), « Sociologie de l'action et émotions », *Noesis*, (16), p. 47-62.



Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Courriel : secretariat.miviludes@pm.gouv.fr

Tél. : 01 42 75 76 08

www.derives-sectes.gouv.fr



Non vendu